

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. 2012 : UNE AVANCEE MAJEURE VERS LE VERDISSEMENT DU RESEAU

L'avenant n°10 à la convention de concession, conclu le 10 juillet 2012 avec la Ville de Paris, a pour objet de :

- définir le cadre général et économique de l'introduction de nouvelles sources d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de CPCU. Les premiers cas d'application sont la géothermie à Paris Nord-Est et la co-combustion bois/charbon à Saint-Ouen ;
- préciser les modalités d'application du dispositif fiscal de TVA à taux réduit dès lors que la part des énergies renouvelables et de récupération dépasse 50% du mix énergétique alimentant le réseau de chaleur de la Ville de Paris. La totalité du gain fiscal sera attribué aux clients ;
- modifier la police type d'abonnement pour tenir notamment compte de la limite de prestations du concessionnaire ;
- introduire les principes de l'élaboration d'un schéma directeur du développement du réseau de chaleur de la Ville de Paris.

### 2. CPCU EST UN ACTEUR MAJEUR A L'ECHELLE DU GRAND PARIS

CPCU est présente à Paris et dans 10 communes limitrophes. Soutenue par la Ville de Paris, elle mène des actions destinées à développer l'infrastructure énergétique durable, seule à même d'exploiter les ressources locales qu'est ce réseau de chaleur. Elle y est aussi incitée en cela par l'Etat et la Région au travers du Schéma Régional Climat Air Energie de 2012 qui met l'accent sur les interconnexions de réseaux.

Dans ce cadre, CPCU a remporté le contrat de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de l'éco-quartier des Docks de Saint-Ouen représentant la fourniture de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour plus de 800 000 m<sup>2</sup> de bâtiments BBC à terme.

Le futur réseau de chaleur de 30 GWh/an sera caractérisé par un bouquet énergétique composé à plus de 60% d'énergies renouvelables et de récupération. Outre la chaleur CPCU, deux autres sources d'énergies seront mobilisées :

- la production hydrothermale à partir de la valorisation des calories de l'eau de Seine,
- la récupération de chaleur à partir des fumées de la centrale Syctom de Saint-Ouen.

### 3. 2012 EST L'ANNEE D'ACHEVEMENT D'INVESTISSEMENTS DE GRANDE AMPLEUR

Les investissements mis en service s'élèvent à 155 M€, l'essentiel (116 M€) étant la canalisation structurante "T3" mise en service en juin 2012.

Les investissements de développement commercial s'élèvent à 18 M€, dont 6 M€ en boucles d'eau chaude alimentées par la canalisation T3 : la boucle d'eau chaude Pré Saint-Gervais alimentant l'hôpital Robert Debré et celle de la ZAC Claude Bernard.

Les investissements liés aux améliorations environnementales s'élèvent à 8 M€, les plus significatifs étant :

- la mise en conformité de la plateforme logistique de Gennevilliers (2,5 M€),
- le réaménagement des quais de Seine à Grenelle à la demande de Ports de Paris (2,5 M€),
- les mises aux normes des centrales concernant la ventilation, le désenfumage, la détection incendie des centrales (1,5 M€),
- le doublage de l'unité de traitement des poussières à la centrale charbon de Saint-Ouen (1 M€).

Les désinvestissements s'élèvent à 5 M€ (17 M€ en 2011) et concernent :

- les études de la centrale biomasse de Gennevilliers et de sa liaison au réseau CPCU, ce projet étant abandonné au profit du projet co-combustion bois-charbon de la centrale charbon de Saint-Ouen (1,5 M€),
- les départs vapeur Porte de Bagnolet de la canalisation T3 (1 M€),
- la suppression de la plus vieille chaudière à Bercy dans le cadre de la mise aux normes environnementales 2016 de cette centrale (1 M€).

#### 4. LE DIALOGUE SOCIAL A PERMIS LA SIGNATURE DE NOMBREUX ACCORDS D'ENTREPRISE

Le dialogue social s'est déroulé de manière satisfaisante et a abouti à de nombreux accords d'entreprise en 2012 :

- les augmentations individuelles en complément des mesures générales de branche,
- la mise en place d'un supplément d'intéressement au titre de l'exercice 2011,
- l'aménagement des critères de répartition de l'intéressement pour les exercices 2012 et 2013,
- un accord dérogatoire de participation des salariés s'appliquant aux exercices 2012 et 2013,
- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dont l'objectif est d'impulser une dynamique de changement des mentalités et de progression en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- l'intégration de travailleurs handicapés afin de faciliter leur accès et leur maintien dans l'emploi.

L'activité de formation a été, comme les années passées, intense :

- l'accueil de jeunes en emploi d'été et en stage pour validation de diplôme,
- l'engagement de CPCU en matière d'alternance est renforcé avec 68 contrats de professionnalisation et d'apprentissage gérés en 2012 représentant environ 7% (6% en 2011) de l'effectif annuel moyen payé en CDI, le minimum légal étant de 4%,
- 17 100 heures en 2012 (10 500 heures en 2011) de formation dont 4 765 en sécurité et 9 940 en technique métiers.

Ainsi, à titre d'exemple, un effort particulier a porté sur les formations relatives au Transport des Matières Dangereuses (TMD), Atmosphère Explosive (ATEX) et risques chimiques qui ont concerné 129 agents et représente 900 heures de formation. La formation habilitation électrique a été dispensée à 113 personnes, soit 1 555 heures de formation. Enfin, la formation Visite Préventive de Sécurité, dispensée à 56 personnes, représente 580 heures.

Les dépenses de formation continue sont en croissance de 3,57% en 2011 à 4,25% en 2012, l'obligation légale étant de 1,6% de la masse salariale.

L'activité de recrutement a porté sur 52 emplois dont 6 en alternance et 24 en mobilité Groupe GDF SUEZ.

Les résultats en matière de sécurité laissent apparaître un taux de fréquence des accidents du travail en baisse (11,13 en 2012 contre 14,64 en 2011) et un taux de gravité en hausse (0,93 en 2012 contre 0,47 en 2011) et ne sont pas satisfaisants, l'objectif 2012 étant un taux de fréquence de 10 annuel maximum.

De ce fait, CPCU poursuit la démarche initiée avec l'ICSI (Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle) et la mise en œuvre du plan d'actions afin d'instaurer une Culture de la Sécurité à tous les niveaux hiérarchiques :

- le renforcement des quarts d'heure sécurité (407 sessions, 114 thèmes abordés et 2100 participants),
- le déploiement des Visites Préventives de Sécurité avec 60 visiteurs formés et 281 personnes visitées sur leurs postes de travail. L'objectif 2013 est de doubler le nombre de visiteurs et de personnes visitées,
- la remontée des presque accidents et accidents bénins,
- l'analyse systématique par arbre des causes des accidents du travail et des événements à risques potentiellement importants.

#### 5. 2012 EST MARQUEE PAR UN NOMBRE DE NOUVEAUX CLIENTS IMPORTANT

Le développement net s'élève à 29 MW en 2012, à comparer à 18 MW en 2011.

Le développement brut s'élève à 64 MW en 2012 (63 MW en 2011) et concerne le Tertiaire (33%), le secteur Habitat Public Collectivités (52%) et l'Habitat Privé (15%).

Les résiliations au profit de la concurrence entraînent une perte de 6 clients pour une puissance de 0,6 MW (3,2 MW en 2011).

Les affaires gagnées sur la concurrence s'élèvent à 36 clients pour une puissance de 26 MW (23 MW en 2011).

Les cessations d'activités, rénovations ou démolitions engendrent une perte de puissance de 12 MW, en baisse par rapport à 2011 (24 MW).

Les ajustements de puissances – conséquence de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments – sont en forte hausse à 23 MW par rapport à 2011 (18 MW).

Les puissances souscrites augmentent de 4 248 MW fin 2011 à 4 277 MW fin 2012.

Au-delà de la vente traditionnelle de vapeur, CPCU offre un service plus global contribuant à une meilleure maîtrise de l'énergie sous forme de vente de chaleur, CPCU finançant l'investissement et l'exploitation de la sous-station d'échange.

Les ventes de chaleur se développent plus rapidement que les ventes de vapeur, les puissances souscrites augmentent de 5% de 352 MW en 2011 à 371 MW en 2012.

Les raccordements les plus importants sont :

#### En vapeur

Habitat Privé : Syndicat de Copropriété – 10/12, allée de Fontainebleau 75019 Paris – 1,5 MW,

Collectivités : Collège de France – 11, Place Marcelin Berthelot 75005 Paris – 3 MW,

Tertiaire : Résidence Lauzin II et III – 6/8, Allée Louise Labé 75019 Paris – 2 MW.

#### En chaleur

Tertiaire : Publicis Groupe SA – 133, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris – 1 MW,

Collectivités : AP-HP/GH Robert Debré – 75019 Paris – 4 MW.

Ces résultats satisfaisants sont corrélés avec les investissements très importants liés au développement commercial :

- en boucles d'eau chaude alimentées par la canalisation structurante "T3" (ZAC Claude Bernard, Pré Saint-Gervais, Ardennes) : 5,5 M€,
- en canalisations de distribution (ZAC Clichy Batignolles, BEC Semapa secteur Austerlitz, Tolbiac, Masséna, Ile St Denis) : 8 M€,
- en postes de livraison pour les ventes de chaleur : 2,5 M€,
- en branchements comptabilisés en biens de retour avec l'avenant n°10 au traité de concession avec la Ville de Paris : 2 M€.

L'augmentation des investissements commerciaux (15 M€ en 2011 et 18 M€ en 2012) est financée en partie par des participations des aménageurs et des droits de raccordements perçus sur les canalisations et branchements de 5,7 M€ pour 2012 (1 M€ en 2011), la plus importante étant liée à l'aménageur "Paris Batignolles Aménagement" d'un montant de 2,2 M€ pour le secteur Est de Clichy Batignolles et de 0,4 M€ pour la réalisation du réseau de distribution basse température par Espace Ferroviaire pour le secteur Saussure.

L'offre « Raccordéo » a commencé à être proposée aux prospects à partir du second semestre 2012. Elle leur offre des baisses sur le terme R2 de 50, 30 et 10% les premières, deuxièmes et troisièmes années d'abonnement. Les premiers contrats doivent être signés en 2013.

## **6. L'OUTIL DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT A FONCTIONNE DE MANIERE TRES SATISFAISANTE EN 2012.**

La rigueur climatique de 2012 est plus favorable que celle de 2011, année la plus chaude depuis que CPCU existe.

Les DJU en 2012 sont de 2 001, ce qui représente une hausse de 18% par rapport à 2011 (1 695 DJU).

La rigueur climatique 2012 a été forte les mois de février (1,34), avril (1,33) et novembre (1,04), avec une rigueur moyenne annuelle de 1,00 par rapport à la moyenne des 15 dernières années, à comparer à 0,83 pour 2011.

L'impact de la rigueur a généré en 2012 par rapport à 2011 :

- une hausse des volumes vendus de 15%, soit 677 GWh,
- une hausse des volumes produits de 13%, soit 757 GWh.

La production a été assurée par :

- le Sycotom à hauteur de 2 690 GWh, soit une progression de 8% par rapport à 2011,
- CPCU et COGE VITRY à hauteur de 3 792 GWh, soit une progression de 17% par rapport à 2011.

La part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique s'élève à 42% en 2012 versus 43% en 2011, la rigueur climatique progressant davantage que la production Sycotom.

La disponibilité moyenne des installations du Groupe CPCU (c'est-à-dire CPCU et COGE VITRY) est à un niveau très élevé en lien avec la qualité de la maintenance et la fiabilité des équipements :

- pour les générateurs de chaleur, la disponibilité est de 96% en 2012 à comparer à 92% en 2011,
- la disponibilité des installations de production d'électricité est de 100% en 2012 contre 96% en 2011.

Le nombre de fuites sur le réseau vapeur est stable (14 en 2011 à 13 en 2012).

Au niveau du réseau des condensats, le bilan est contrasté :

- le taux de restitution des condensats en chaufferies augmente de 39% en 2011 à 42% en 2012, cette progression étant corrélée à une rigueur climatique plus favorable,
- le nombre de fuites augmente de 99 en 2011 à 109 en 2012, cette hausse n'étant pas significative (116 en 2010).

## **7. DES PROJETS STRATEGIQUES SONT EN COURS DE REALISATION OU EN ETUDE**

### **RÉNOVATION DES CENTRALES DÉROGATAIRES**

Les centrales fioul ayant bénéficié d'une dérogation au titre de l'arrêté ministériel du 30 juillet 2003 doivent subir des rénovations profondes et disposer de nouvelles autorisations d'exploiter avant le 31 décembre 2015. Les installations rénovées devront répondre aux dernières normes environnementales édictées par l'arrêté ministériel du 23 juillet 2010 relatif aux chaudières présentes dans les installations de combustion d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MW th autorisées ou modifiées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et par la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles transposée en droit français par l'ordonnance n° 2012-7 du 5 janvier 2012.

Compte tenu des contraintes économiques, d'exploitation et d'espace et de délai, l'option pour l'utilisation du combustible gaz a été retenue.

Les études menées avec les opérateurs gaziers GRTgaz et GrDF ont conduit à mettre en place un plan global de rénovation des centrales dérogataires début 2012. Dans ce cadre, il est prévu des travaux d'infrastructures gazières conséquents pour ces opérateurs.

La 1<sup>ère</sup> centrale à être convertie au gaz sera celle d'Ivry-sur-Seine en 2013.

D'un point de vue administratif, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la centrale d'Ivry-sur-Seine rénovée a été déposé en Préfecture du Val-de-Marne en novembre 2012. Ensuite, les dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposés au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 pour la centrale de Grenelle et au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 pour les centrales de Bercy et Vaugirard.

### **PROJET CO-COMBUSTION POUR LA CENTRALE DE SAINT-OUEN**

Dans le cadre de l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique, et suite au succès des essais de co-combustion bois et charbon réalisés au printemps 2009, des études de mise en place de solutions de "logistique douce" du bois-énergie envisagé (granulés de bois) ont été menées.

L'avancement du projet est le suivant :

- le terrain d'assise du projet de nouveau site logistique (1,6 hectare) est en cours d'acquisition auprès de la SNCF afin d'accueillir les nouveaux équipements de déchargement de charbon et de co-combustible biomasse,
- le dossier de permis de construire du nouveau site a été déposé en Mairie de Saint-Ouen le 18 février 2013,

- le dossier de demande d'autorisation d'exploiter du nouveau site a été déposé en Préfecture de Seine-Saint-Denis le 18 février 2013.

En outre, en fin d'année 2012, les Maires de Paris et de Saint-Ouen ont demandé à CPCU de lancer, conjointement avec le SYCTOM, des études de constitution d'un futur pôle énergétique métropolitain sur la ZAC des Docks.

## **DEVELOPPEMENT DU RESEAU**

La longueur du réseau s'est accrue de 13 km avec la mise en service de la canalisation structurante "T3" d'une longueur de 9 km et la mise en service de la 17<sup>ème</sup> boucle d'eau chaude (Cardinet Chalabre) d'une puissance de 5 MW.

L'orientation de la distribution en réseau d'eau chaude est confirmée compte tenu des avantages de cette technique sur les plans technique et environnemental.

Les 17 boucles d'eau chaude en service distribuent une puissance de 282 MW, soit 7% des puissances souscrites.

## **L'ACTIVITÉ SOUS-STATIONS POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT VERS L'ACTIVITE DE COMPTAGE INTELLIGENT**

Les puissances souscrites en service ont augmenté de 3%, de 352 MW en 2011 à 371 MW en 2012.

L'activité traditionnelle de conception et de rénovation de sous-stations s'est poursuivie. Le nombre global d'opérations s'est maintenu avec 176 réalisations en 2012 (173 en 2011).

L'activité sous-stations sur les ventes de chaleur se décline en :

- 28 dossiers d'installation de nouvelles sous-stations en vente de chaleur pour 17 MW dont 10 MW en nouvelles sous-stations et 7 MW en rénovation,
- 21 dossiers d'installation de sous-stations réalisées pour le compte de nos clients pour 14 MW dont 8 MW en développement,
- 127 dossiers en assistance technique de rénovation par les clients représentant une puissance de 114 MW.

L'activité de comptage s'est développée selon deux axes :

- le remplacement de compteurs classiques sur condensats par des compteurs d'énergie thermique se poursuit, 26% du parc ayant muté à fin 2012. Ce remplacement ouvre de nouvelles fonctionnalités ("smart metering") dont la possibilité d'adapter la puissance et la consommation à distance, la constitution d'une base de données permettant d'analyser la performance et le comportement de la sous-station et enfin l'optimisation du fonctionnement et donc de la consommation,
- l'équipement de concentrateurs radio permet un suivi journalier de la performance des postes de livraison des clients, et des mesures de température des sous-stations et des condensats restitués. 800 concentrateurs ont été installés en 2012.

## **8. TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT**

La certification obtenue en 2009 d'un Système de Management Intégré QSE regroupant la certification :

- à la norme ISO 9001 en matière de Qualité,
- au référentiel OHSAS 18001 en matière de Santé, Sécurité au travail,
- à la norme ISO 14001 en matière d'Environnement,

a été renouvelée en 2012 après un audit conclu positivement.

Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) validés et en attente de validation par la DRIEE pour la 2<sup>nde</sup> période 2011-2013 s'élèvent à respectivement 872 GWh et 308 GWh cumacs, à comparer à une obligation de l'ordre de 1 500 GWh cumacs pour cette seconde période.

### **Audit technique et environnemental**

Cet audit, réalisé en 2012 conformément à l'avenant n°9 au traité de concession, a abouti aux conclusions suivantes :

### **Installations de production – biens de reprise**

- Les installations de production sont en très bon état et affichent des disponibilités satisfaisantes (95%) en dépit d'un âge moyen avoisinant les 30 ans. Les rendements sont satisfaisants.
- La part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique de CPCU s'est contractée de 50 à 40% suite à une baisse de production du Syctom de 18% entre 2000 et 2010. Cette évolution a conduit à une hausse des tarifs de CPCU de 6%.

### **Réseaux (vapeur et condensats) de transport et de distribution dans Paris (biens de retour) et hors Paris (biens de reprise).**

- Le réseau vapeur est en bon état et ne présente pas de signe de dégradation.
- Le réseau condensats est le point faible du dispositif industriel :
  - le taux de restitution d'eau en centrales de production a baissé de 65 à 40% entre 1995 et 2010,
  - 20% du réseau, soit 70 km, est neutralisé.

L'Audit recommande d'augmenter les objectifs de fiabilisation du réseau, et remarque que les charges d'entretien de CPCU ont été multipliées par 5 (de 5 à 25 M€) entre 2000 et 2010.

Toutefois, il relève que la grande difficulté à intervenir sous voirie est un obstacle majeur à la réalisation des travaux curatifs et préventifs du réseau.

## **9. COMPTES ANNUELS**

**COMPTES SOCIAUX : Le chiffre d'affaires progresse de 19% en 2012 par rapport à 2011, dont une hausse de 18% pour l'activité chaleur en lien avec la rigueur climatique, et une hausse de 13% pour la recette électrique.**

**Le résultat net est en forte hausse de 18 M€ en 2011 à 41 M€ en 2012 en raison d'éléments non récurrents significatifs.**

Le **chiffre d'affaires** est en hausse de 19% de 355 M€ en 2011 à 422 M€ en 2012, provenant de l'augmentation de 15% des volumes de chaleur vendue en lien avec une rigueur climatique plus élevée de 18% par rapport à 2011, année la plus chaude depuis au moins 140 ans. Les activités de services et les droits de raccordement sont en forte progression, la redevance forfaitaire d'abonnement augmente de 5% en lien avec la progression des puissances souscrites de près de 30 MW en 2012.

La  **marge brute** augmente significativement de 48 M€ en 2011 à 68 M€ en 2012 en raison de la hausse sur marge proportionnelle aux ventes (« R1 ») de 15 M€, reflet de la rigueur climatique, de la marge dégagée sur la recette électrique et de la hausse sur marge sur coûts fixes (« R2 ») de 5 M€, en lien avec la hausse des droits de raccordement.

Les **dépenses d'entretien** progressent et sont significatives (43 M€ en 2011 et 49 M€ en 2012).

Les **dotations nettes des reprises des provisions et la charge d'amortissements** baissent de 43 M€ en 2011 à 19 M€ en 2012.

Le **résultat net** est en hausse de 18 M€ en 2011 à 41 M€ en 2012 en raison principalement de la hausse du résultat d'exploitation de 17 M€ et de la hausse du résultat exceptionnel de 23 M€, dont 12 M€ au titre de la plus-value dégagée sur la cession du terrain de l'ancienne centrale de La Villette et de la hausse corrélative de l'impôt sur les sociétés de 14 M€.

**COMPTES CONSOLIDÉS : Le chiffre d'affaires consolidé augmente de 11% entre 2011 et 2012 avec la rigueur climatique. Le résultat net consolidé baisse non significativement de 5%.**

Ces comptes consolidés intègrent les filiales (Cogé Vitry, Climespace, CVE, CVD, Tiru et TRS).

L'augmentation du **chiffre d'affaires** de 11%, de 422 M€ en 2011 à 470 M€ en 2012, provient de la hausse des ventes de chaleur et d'électricité de 19% et 13% respectivement en lien avec la climatologie et la hausse du prix du gaz, les ventes au Concédant déclinant de 44% avec l'achèvement de la canalisation structurante « T3 ».

**Le résultat opérationnel courant** augmente de 39 M€ en 2011 à 43 M€ en 2012. La marge sur énergie augmente de 14 M€ en lien avec la hausse des volumes de chaleur vendue. La marge sur coûts fixes baisse de 4 M€ avec la hausse des coûts d'entretien, et les charges relatives aux provisions et à la concession augmentent de 6 M€ entre 2011 et 2012.

**La contribution des sociétés mises en équivalence** (Climespace, Tiru, CVD, TRS) est stable à 3 M€.

**Le résultat financier** se dégrade de 3 M€ entre 2011 et 2012 en raison de la mise en service de la canalisation structurante « T3 » mi-2012.

Une perte de 3 M€ a été comptabilisée suite à l'arrêt de projets, dont celui de centrale Biomasse à Gennevilliers.

**Le résultat net** consolidé est en baisse de 24 M€ en 2011 à 22 M€ en 2012, la charge fiscale étant stable à 12 M€.

## 10.PERSPECTIVES

L'exercice 2013 est celui de :

- la mise en service du projet Paris Nord-Est de géothermie profonde permettant une production combinée de chaud et de froid et une diffusion par des réseaux construits sur la ZAC Claude Bernard et la ZAC Curial,
- les études et le début de réalisation de projets majeurs pour l'avenir de CPCU :
  - la mise en conformité des centrales fioul aux normes environnementales 2016,
  - le passage de la centrale charbon de Saint-Ouen en co-combustion bois-charbon afin d'atteindre un mix énergétique composé à plus de 50% d'énergies renouvelables ou de récupération.

## 11.RESULTATS DES PARTICIPATIONS

### CLIMESPACE

*(participation CPCU pour 22%)*

Concessionnaire de la Ville de Paris au titre d'une Délégation de Service Public de production et de distribution d'eau glacée, CLIMESPACE poursuit son développement avec des raccordements clients en augmentation de 15 MW, portant la puissance souscrite à 360 MW.

Le chiffre d'affaires IFRS est en hausse de 9,3 M€ en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires :

- d'exploitation de 2,6 M€ en raison d'une rigueur climatique favorable par rapport à 2011 portant les ventes de froid à 412 GWh (soit + 3%) combinée à des hausses des puissances souscrites de 15 MW,
- de développement de 2,8 M€ en raison du principe comptable de linéarisation des droits de raccordement sur la durée restante de concession,
- de concession de 3,9 M€ en lien avec l'amélioration de la centrale de Bercy et le développement du réseau dans la zone de Tuileries.

Le résultat net IFRS est en hausse de 0,4 M€, la hausse du chiffre d'affaires liée à l'activité de 5,4 M€ étant compensée par la hausse des frais de personnel et par la hausse des impôts et taxes.

Les investissements de renouvellement restent à un niveau élevé (7,3 M€) en raison du chantier de renouvellement des tours de la centrale des Halles.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	77 306	72 417
RÉSULTAT NET SOCIAL	15 004	11 538
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	82 695	73 367
RÉSULTAT NET IFRS	9 656	9 216

## TIRU

### (participation CPCU pour 19%)

L'activité commerciale a été satisfaisante en 2012 :

- tous les contrats en renouvellement ont été gagnés, le plus important étant celui de la construction et l'exploitation d'une usine de valorisation en "CSR" (Combustible Solide de Récupération) à Hénin-Beaumont,
- le contrat de Maubeuge (exploitation d'une usine d'incinération) a été gagné sur la concurrence.

La croissance du chiffre d'affaires social et IFRS est liée à la construction des projets remportés en 2011, dont Exeter (incinération en Angleterre), Mont-de-Marsan (valorisation compostage) et Chalon-sur-Saône (méthanisation).

Le résultat net social et IFRS est en hausse significative, les faits marquants étant :

- la baisse des résultats de la filiale RSC au Canada, en raison de la baisse des cours des produits vendus sur le marché (papier, carton, etc.) d'un effet de - 2 M€,
- l'avenant n°7 au contrat Délégation de Service Public (tri et valorisation) de Cydel prolonge la DSP de 3 ans, la modification du plan d'amortissement des installations a un effet de 1,3 M€,
- l'indemnisation de sinistres significatifs a un effet de 3,2 M€, dont 2,2 M€ relatifs au sinistre survenu chez CIDEME à Villefranche-sur-Saône et 1 M€ en lien avec le sinistre survenu à Gien en 2010 sur un groupe turbo-alternateur,
- les difficultés d'exploitation de l'usine Sycotom Isséane persistent et conduisent à des pertes d'exploitation de la filiale TSI.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	77 489	56 375
RÉSULTAT NET SOCIAL	4 376	3 522
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	230 277	205 012
RÉSULTAT IFRS NET	7 994	5 881

## SNC COGÉ VITRY

### (participation CPCU pour 50%)

Cette société exploite une cogénération chaleur/électricité de 125 MW, laquelle a bien fonctionné en 2012 avec un taux de disponibilité de 98%.

Le chiffre d'affaires augmente de 13% entre 2011 et 2012 et s'analyse comme suit :

- les ventes d'électricité sont en hausse de 13% en corrélation avec la hausse du prix de gaz et des volumes en progression de 7% en lien avec un fonctionnement meilleur en 2012 qu'en 2011,
- les ventes de chaleur à CPCU sont en hausse de 23%, avec une hausse de 21% des ventes en mode cogénération et une hausse de 26% des ventes en mode chaudière gaz en raison d'une rigueur climatique plus favorable en 2012 qu'en 2011. Les quantités de chaleur livrées sont en hausse de 8 et 20% selon les deux modes respectifs.

La marge brute est stable, la recette électrique étant obérée par :

- 1) la baisse du coefficient de plafonnement de 0,925 à 0,9,
- 2) les changements de formule du gaz STS pris en compte pour le prix de l'électricité.

Le projet de centrale Biomasse dans le cadre de l'appel à projets de production d'électricité d'origine renouvelable "CRE 4" étant mis au second plan par rapport au projet de transformation de la centrale charbon de Saint-Ouen en co-combustion bois-charbon, les investissements réalisés ont fait l'objet d'une dépréciation intégrale d'un effet de 1 M€.

Le résultat est en baisse en raison de la dépréciation d'actifs réalisée et de la hausse des taxes.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	80 024	68 778
RÉSULTAT NET SOCIAL	5 449	6 910
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	80 024	68 778
RÉSULTAT NET IFRS	5 554	6 932

### **SNC CHOISY VITRY ÉNERGIE** *(participation CPCU pour 55%)*

Cette société achète la chaleur à CPCU, la transporte et la transforme en eau chaude dans une sous-station d'échange, avant de la vendre à la SNC Choisy Vitry Distribution qui la distribue parmi les abonnés des communes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine.

L'exploitation 2012 a été satisfaisante.

Le chiffre d'affaires augmente de 6% en lien avec :

- le chiffre d'affaires proportionnel R1 qui baisse de 5% avec une hausse des volumes vendus de 5% de 203 GWh en 2011 à 212 GWh en 2012, et une hausse des prix de 5%,
- le chiffre d'affaires R2 augmente de 9% en raison de (i) une hausse de 4% des indices salaires et travaux entrant en compte dans la formule d'indexation du prix et (ii) un effet de l'avenant n°5 au contrat de concession en vigueur au 01/01/2011, soit 5%.

Le résultat augmente en raison (i) du refinancement de la dette à effet au 30/06/2012 avec une baisse du taux d'intérêt de 5 à 3,5% et (ii) de la baisse du capital emprunté.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	12 282	11 355
RÉSULTAT NET SOCIAL	361	257
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	12 282	11 355
RÉSULTAT NET IFRS	385	282

### **SNC CHOISY VITRY DISTRIBUTION** *(participation CPCU pour 45%)*

Cette société distribue aux clients finaux l'énergie achetée à la SNC Choisy Vitry Énergie.

Les puissances souscrites sont stables à 150 MW fin 2011 et fin 2012, les ventes augmentent de 5% de 181 GWh en 2011 à 190 GWh en 2012 avec la rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires social augmente de 10% en raison de la hausse des volumes vendus de 5%, d'une hausse tarifaire moyenne de 5% sur la partie proportionnelle et d'une hausse de 7% sur la redevance forfaitaire d'abonnement, cette hausse - objet de l'avenant n°9 du contrat de concession entré en vigueur en 2012 - finançant des investissements de développement du réseau sur les opérations « Moulin vert » et « RN 305 ».

Les ventes au Concédant correspondent aux extensions de réseau et aux raccordements de nouveaux clients, s'élèvent à 4 M€ en 2012 (versus 1,3 M€ en 2011) et concernent les secteurs "Pelletan-Lakanal " et "RN 305"

(EN MILLIERS D'EUROS)	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	15 694	14 204
RÉSULTAT NET SOCIAL	-337	- 681
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	19 567	15 982
RÉSULTAT NET IFRS	- 529	- 371

### **TRS TRANSPORTS RÉUNIS SERVICES** *(participation CPCU pour 26%)*

L'activité de cette filiale consiste essentiellement en :

- traitement (concassage) et transport du charbon destiné à des chaufferies raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la chaufferie CPCU de Saint-Ouen,
- stockage et transport du bois pour des chaufferies raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la chaufferie Curma (filiale de GDF SUEZ Energie Services) de Massy-Palaiseau,
- stockage des mâchefers issus de la combustion du charbon,
- transport de matériaux.

Le chiffre d'affaires baisse de 4% en raison de la baisse de l'activité de concassage charbon, en lien avec la mise en conformité de la plateforme dont les travaux sont réalisés pour moitié durant les étés 2012 et 2013, une partie du concassage charbon ne pouvant être réalisée par TRS par manque d'espace disponible.

TRS ayant résilié la convention du 30 mai 2008 pour permettre à COGE VITRY de disposer des emprises foncières nécessaires à la réalisation d'un projet de centrale de cogénération à partir de biomasse présenté dans le cadre de l'appel d'offres « CRE 4 », le Ports de PARIS a autorisé la société COGE VITRY à occuper le terrain et a agréé TRS en qualité de sous-occupante par convention d'occupation du domaine public en date du 4 juillet 2012.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	3 694	3 851
RÉSULTAT NET SOCIAL	117	121
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	3 694	3 851
RÉSULTAT NET IFRS	117	121

## 12.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

La rigueur climatique des 6 premières semaines de 2013 a été favorable pour l'activité. L'outil de production et le réseau ont fonctionné de manière satisfaisante.

## 13.CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS DIVERSES

### CAPITAL SOCIAL

Les actions Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain sont cotées à l'Euronext Paris. Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice 2012 : au 31 décembre 2012, le capital social de CPCU s'élevait à 27 605 120 €, divisé en 1 725 320 actions de 16 € de nominal chacune.

### DROITS DE VOTE

Aux termes de l'article 34 des statuts de la société, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation, sauf dans le cas où la loi et les statuts en disposent autrement.

### ACTIONNARIAT

Aucune modification significative de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice 2012. Le capital de CPCU est détenu au 31 décembre 2012 par GDF SUEZ Energie Services, la Ville de Paris et le public à hauteur respectivement de 64,39%, 33,50% et 2,11% du capital et des droits de vote.

## **DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Pour l'exercice 2009 le dividende distribué a été de 3,00 €.

Pour l'exercice 2010 le dividende distribué a été de 3,15 €.

Pour l'exercice 2011 le dividende distribué a été de 3,50 €.

## **ACTIONNARIAT SALARIÉ**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice.

## **ÉCHÉANCE DE LA DETTE FOURNISSEURS**

Conformément aux dispositions de l'article D 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, les soldes fournisseurs créditeurs au 31/12/2012 s'élèvent à 21 439 K€ dont :

11 725 K€ à échéance au 31/12/2012 et 9 714 K€ à échéance au 31/01/2013.

## **DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)**

Néant.

## **CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes vous apportera toutes précisions utiles sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, lesquelles ont été autorisées préalablement par le Conseil d'Administration de la société.

## **LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

### **Frédéric MARTIN :**

Président du Conseil d'Administration de :

- CPCU, à compter du 14 juin 2012,
- CLIMESPACE à compter du 19 juin 2012,
- NE VARIETUR à compter d'avril 2012.

Administrateur de :

- SMEG (Monaco).

Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services pour :

- ALIZES VANUATU fin de mandat avril 2012,
- EEC fin de mandat avril 2012,
- EDT fin de mandat avril 2012,
- MARAMA NUI fin de mandat avril 2012,
- SMA fin de mandat mai 2012,
- UNELCO VANUATU fin de mandat avril 2012.

Gérant de :

- GREEN YELLOW PARTICIPATIONS fin de mandat juin 2012.

### **Frank DEMAILLE :**

Directeur Général de :

- CPCU à compter du 14 juin 2012.

Représentant Permanent de CPCU pour :

- CLIMESPACE,
- TIRU à compter d'octobre 2012.

Administrateur de TRS et de TSA.

Gérant des SNC :

- CVE,
- COGE VITRY.

### **Hervé BENESSIANO :**

Administrateur de :

- CPCU,
- SEMAVIP,
- SPLA « Paris Batignolles Aménagement ».

### **Yanick BIGAUD :**

Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services pour :

- CPCU à compter du 5 avril 2012.

Représentant permanent de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES FRANCE pour :

- FABRICOM SYSTEMES D'ASSEMBLAGE à compter d'avril 2012.

Président-Directeur Général de :

- GDF SUEZ ENERGIE SERVICES FRANCE à compter de juin 2012.

Administrateur de :

- CLIMESPACE à compter de juin 2012,
- AXIMA CONCEPT à compter de juin 2012,
- INEO à compter de mai 2012,
- GDF SUEZ TRADING fin de mandat février 2012,
- COFELY AXIMA (Belgique) à compter de mai 2012,
- COFELY FABRICOM (Belgique) à compter de mai 2012,
- COFELY ITALIA (Italie) à compter de mai 2012,
- COFELY NEDERLAND (Pays-Bas) à compter de mai 2012,
- COFELY SERVICES (Belgique) à compter de mai 2012,
- EEI (Belgique) fin de mandat mars 2012,
- GDF SUEZ ENERGY SERVICES INTERNATIONAL (Belgique) à compter de mai 2012,
- GDF SUEZ CC (Belgique),
- SYNATOM (Belgique) fin de mandat mars 2012,
- TRACTEBEL ENGINEERING (Belgique) à compter de mai 2012.

Gérant de :

- TRACTEBEL INGENIEUR (Allemagne).

### **François DAGNAUD :**

Administrateur de :

- CPCU,
- SEMAVIP.

Président de :

- SYCTOM.

### **François DUPOUX :**

Administrateur de :

- CPCU fin de mandat le 15 mars 2012,
- CLIMESPACE.

Représentant Permanent de CLIMESPACE pour :

- CLIMAESPACO (Portugal).

Président de la FEDENE.

### **Thierry FRANCK de PRÉAUMONT :**

Président Directeur Général de :

- CPCU, fin de mandat le 14 juin 2012,
- CLIMESPACE fin de mandat le 19 juin 2012.

Représentant permanent CPCU pour :

- TIRU fin de mandat le 14 juin 2012.

## Joël GRÉGOIRE :

Administrateur de :

- CPCU,
- GEPSA,
- SEMINOC,
- SEMORLY.

## Jean-Pierre NEGRE :

Administrateur de :

- CPCU,
- CSL Charbonnière de Saône et Loire.

Président de :

- COFELY Finance et Investissement SAS,
- COFELY ENERGIES SERVICES SAS,

Représentant permanent de COFELY Finance et Investissement pour :

- CLIMESPACE.

Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services pour :

- TIRU.

Représentant permanent de THION pour :

- SICAR.

## Wilfrid PETRIE :

Administrateur de :

- CPCU à compter du 14 juin 2012,
- FABRICOM (Hongrie) fin de mandat le 30 juin 2012,
- PANNON ENERGIA Kft (Hongrie),
- COFELY MALAYSIA (Malaisie) à compter du 16 août 2012,
- PENDINGINAN MEGAJANA (Malaisie) à compter du 17 décembre 2012,
- COFELY Philippines (Philippines) à compter du 3 juillet 2012,
- COFELY DE HOLDING (Royaume-Uni),
- COFELY EAST LONDON ENERGY (Royaume-Uni),
- COFELY LIMITED (Royaume-Uni),
- GDF SES Ltd (Royaume-Uni),
- ECOSERVICES (fédération de Russie),
- COFELY SOUTH EAST ASIA PTE (Singapour) à compter du 3 juillet 2012.

Président du Conseil d'administration :

- MINERG APPELSA (Suisse),
- COFELY AG (Suisse),
- COFELY SCHWEIZ (Suisse).

Président du Conseil de surveillance de :

- COFELY Deutschland (Allemagne) fin de mandat le 25 avril 2012,
- TIANJIN XINHUAN (Chine) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012,
- COFELY A.S. (République Tchèque),
- COFELY SERVICES (Pologne),
- RACIANSKA TEPLARENSKA (Slovaquie).

Membre du Conseil de Surveillance de :

- PRE ELEKROMONTA (Pologne),
- COFELY A.S. (Slovaquie),
- COMERON SPS à compter du 6 février 2012 (Slovaquie),
- JML PARTNERS A.S. à compter du 17 janvier 2012 et fin de mandat le 1<sup>er</sup> août 2012 (Slovaquie),
- KPT A.S. à compter du 17 janvier 2012 (Slovaquie),
- PRVA RUZINOVSKA (Slovaquie),
- SKAL & Co SPOL S.R.O. à compter du 16 janvier 2012 (Slovaquie),
- SLUZBYT, SPOL. SRO à compter du 4 janvier 2012 (Slovaquie),
- TERMMING AS à compter du 17 janvier 2012 (Slovaquie).

### **Olivia POLSKI :**

Administratrice de :

- CPCU,
- SYCTOM,
- PAX PROGRES,
- SIAAP,
- EAU de PARIS.

### **Gilbert REGLIER :**

Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services pour :

- CPCU fin de mandat 5 avril 2012,
- CLIMESPACE,
- GEPSA.

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de :

- NE VARIETUR SA fin de mandat avril 2012.

Président du Conseil d'Administration et Administrateur de :

- FINERGAZ, fin de mandat mai 2012.

Directeur Général Adjoint de :

- GDF SUEZ Energie Services fin de mandat avril 2012.

Administrateur de :

- COFELY Services à compter d'avril 2012,
- COFELY ITALIA (Italie) à compter de mai 2012,
- SMEG (Monaco) à compter de juin 2012.

### **Jérôme TOLOT :**

Représentant Permanent de GDF SUEZ pour :

- CPCU.

Administrateur et Directeur Général de :

- GDF SUEZ Energie Services.

Membre du Conseil de surveillance de :

- SAVELYS.

Administrateur de :

- AXIMA CONCEPT,
- GDF SUEZ University,
- INEO,
- FONDATION D'ENTREPRISE GDF SUEZ,
- SUEZ ENVIRONNEMENT Company,
- COFELY ITALIA (Italie),
- COFELY NEDERLAND (Pays-Bas),
- GDF SUEZ Energy Services España (Espagne).

Président du Conseil d'administration de :

- COFELY FABRICOM (Belgique),
- GDF SUEZ Energy Services International (Belgique),
- SMEG (Monaco),
- TRACTEBEL ENGINEERING (Belgique).

### **Jean VUILLERMOZ :**

Administrateur de :

- CPCU.

## 14.ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

Au cours de l'exercice 2012, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 juin 2012, Monsieur Thierry FRANCK de PREAUMONT, Président-Directeur Général de CPCU a informé le Conseil de sa démission de ses fonctions d'administrateur.

Lors de sa réunion du 14 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et a en conséquence confié :

- la Présidence du Conseil d'Administration à Monsieur Frédéric MARTIN, administrateur de CPCU, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014, et,
- la Direction Générale à Monsieur Frank DEMAILLE, pour une durée de trois ans.

Compte tenu de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Conseil s'est prononcé sur les pouvoirs du Directeur Général :

- conformément à la loi et aux statuts, il représentera la société dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, dans la limite de l'objet social et sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales, ainsi que de ceux qu'elle réserve de façon spéciale aux conseils d'administration.
- les pouvoirs en matière de cautionnements, d'avals et de garanties, sont soumis aux principes suivants :
  - en application des dispositions de l'article 225-35 du Code de commerce, le Conseil a autorisé, pour une durée d'un an, le Directeur Général à accorder au nom de la société, dans la limite d'un montant total de 4,5 millions d'euros, toutes les cautions, avals et garanties dont le montant n'excéderait pas 1,5 millions d'euros par engagement. Par exception, les cautions, avals ou garanties à consentir aux administrations fiscales ou douanières ne sont assorties d'aucune limite,
  - le Directeur Général pourra déléguer partie de ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avisera.

Le Conseil a coopté aux lieux et place de Monsieur Thierry FRANCK de PREAUMONT et pour la durée du mandat de ce dernier, Monsieur Wilfrid PETRIE, actuellement Directeur Général Adjoint au Pôle international de GDF SUEZ Energie Services, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014. La cooptation de Monsieur Wilfrid PETRIE est soumise à la ratification de la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

Les mandats des Administrateurs de GDF SUEZ, Monsieur Joël GREGOIRE et Monsieur Jean-Pierre NEGRE, arrivent à expiration à l'occasion de la présente Assemblée.

Aucun autre mandat d'Administrateur en fonction n'arrive à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

## 15.REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération du Directeur Général, Monsieur Frank DEMAILLE, est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Cette part variable est fonction d'indicateurs financiers, à savoir :

- le résultat avant amortissement, provisions, résultat financier et impôts ("EBITDA"),
- le résultat opérationnel courant,
- le résultat net récurrent part du Groupe,
- les investissements bruts (hors subventions),
- le free cash flow.

La part variable varie entre 0 et 50% de la rémunération brute et est de 25% si les objectifs ci-avant sont atteints.

En 2012, la rémunération nette du Directeur Général s'est élevée à 129 K€ dont 19 K€ au titre de la part variable.

## 16. RISQUES DE CPCU

Les risques font l'objet d'une analyse, d'une quantification et d'actions de suivi afin d'en maîtriser les conséquences.

CPCU est soumise aux risques relatifs à l'exploitation normale de ses installations, risques inhérents à la climatologie et donc liés à la demande, risques sur les approvisionnements et les cours des énergies fossiles, risques sur les taux de change et risques sur les accidents du travail.

Par ailleurs, les risques économiques et techniques suivants qui ont été identifiés font l'objet d'un pilotage par la Direction Générale.

### 16.1 RISQUES AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

#### a) Risque au niveau de l'allocation des quotas de Gaz à Effet de Serre (GES)

CPCU et sa filiale Cogé Vitry ont bénéficié d'allocations de quotas dans le dispositif mis en place pour la 1<sup>ère</sup> période (2005-2007) ainsi que pour la 2<sup>ème</sup> (2008-2012). Les allocations de cette dernière période sont en baisse de 21% par rapport à celles de la 1<sup>ère</sup> période.

Le 3<sup>ème</sup> Plan National d'Allocations des Quotas de gaz à effets de serre (période 2013 à 2020) a été rendu public par l'Etat. Ce plan est le dernier à allouer des quotas gratuits de CO<sub>2</sub>, en baisse croissante de 44% en 2013 à 76% en 2020 par rapport au plan précédent.

Les quotas seront une charge d'exploitation croissante pour CPCU à compter de 2013, laquelle devra être répercutée au client final.

L'avenant n°10 au traité de concession avec la Ville de Paris précise les conditions économiques de cette répercussion pour les clients situés sur le territoire de la Ville de Paris, réalisant 88% des ventes de chaleur de CPCU.

#### b) Risque concurrentiel

CPCU fait face à une augmentation de la pression concurrentielle.

Les risques économiques mentionnés ci-dessus, ainsi que les variations du prix des énergies (fossiles et fossiles), peuvent être répercutés au niveau des tarifs avec deux limites :

- pour les ventes à l'intérieur du territoire concédé, les tarifs de CPCU sont limités par le mécanisme du Tarif Maximum Autorisé (TMA) figurant à l'article 13 du traité de concession,
- CPCU ne peut ajuster ses tarifs sans prendre en compte ceux de ses concurrents, essentiellement les énergies fossiles et l'électricité. Les mécanismes de régulation sur les tarifs électriques et d'aide aux moyens de chauffage individuels présentent un risque de perte de marché pour CPCU.

### 16.2 RISQUES AU NIVEAU TECHNIQUE

#### a) Risque industriel

Les domaines d'activités dans lesquels CPCU opère comportent des risques industriels susceptibles de générer des dommages aux personnes (salariés, prestataires, riverains, consommateurs, tiers) et aux biens mettant en jeu sa responsabilité civile, pénale et environnementale.

La sécurité industrielle des installations est une de nos préoccupations majeures. Le traitement de ces risques fait l'objet d'une attention soutenue et d'investissements spécifiques.

CPCU déploie un Plan de Continuité d'Activité (PCA) reprenant l'ensemble des risques et conséquences associées avec comme objectif de recenser et d'organiser, en amont, toutes les structures nécessaires pour revenir, dans un délai le plus court possible, à une situation acceptable.

Pour assurer la gestion opérationnelle des événements, les différentes situations à risques ont fait l'objet de fiches réflexes référencées au niveau des Plan d'Opération Interne (POI) et Plan Interne de Sécurité (PIS) pour les sites de production (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et également pour le réseau de distribution et les sous-stations.

Ces documents servent de base pour la réalisation d'exercices de mise en situation avec la collaboration périodique de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et des représentants de la DRIEE. Ces exercices donnent également l'occasion de déployer l'organisation de gestion de crise une à deux fois par an.

L'ensemble de ces exercices offrent l'opportunité de faire évoluer les procédures après analyse des éléments lors des réunions de restitution.

## **b) Risque d'inondation**

Une forte crue de Seine aurait des conséquences sur le fonctionnement et l'intégrité des installations de CPCU et donc sur la qualité du service, conséquences d'autant plus importantes que le niveau de la crue serait élevé.

Les sites de production, y compris les usines Syctom, situés en bord de Seine sont vulnérables au niveau de leur approvisionnement en combustibles et de leur accessibilité, puis éventuellement par le risque d'envahissement par l'eau.

Pour le réseau vapeur, le risque principal réside dans son inondation par des venues d'eau via les accès et ventilations d'ouvrages, en cas de submersion des voies empruntées par les canalisations.

Un recueil de procédures définit les dispositions à mettre en œuvre, selon l'évolution de la crue, allant de la simple surveillance jusqu'à la mise hors service de sites de production ou de tronçons du réseau vapeur.

Une crue de grande ampleur se traduirait par des coûts de remise en état des installations inondées ainsi que par des pertes d'exploitation liées à la réduction de la fourniture de chaleur et à la dégradation du mix énergétique.

A Paris, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé le 15 juillet 2003 et révisé le 19 avril 2007 par arrêté du préfet de la région d'Île-de-France. Parmi les dispositions particulières du PPRI liées à l'exercice d'une mission de service public, les établissements et réseaux situés en zone inondable sont visés par un Plan de Protection Contre les Inondations de Paris (PPCI) qui définit les méthodes à employer et les ressources à mobiliser afin :

- de réaliser une analyse détaillée de la vulnérabilité d'un bâtiment face à l'inondation ;
- d'élaborer un plan d'actions permettant de réduire au maximum cette vulnérabilité (aux personnes, bâti, biens et équipements) et de planifier des mesures et procédures (avant, pendant et après la crise).

Aussi conformément aux dispositions réglementaires du PPRI, CPCU a déposé un PPCI de ses installations au 31 octobre 2012 afin de rendre compte au Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris ainsi qu'au Préfet de police de la validité des plans d'action envisagés (en attente de validation).

## **c) Risque de dégradation du réseau de retour d'eau**

Le non-retour de condensats aux sites de production a pour conséquences :

- un risque de défaillance de fourniture de chaleur par grand froid si les capacités de production d'eau d'appoint devenaient insuffisantes,
- un surcoût lié à la production de cette eau d'appoint à partir d'eau de Seine et à l'énergie complémentaire à fournir compte tenu de la température des condensats,
- en cas de fuites sur la tuyauterie de retour de condensats du réseau, un risque de dommages collatéraux avec des risques sanitaires et environnementaux.

Pour améliorer la restitution des condensats, un programme de modernisation du réseau est engagé, avec la mise en œuvre de technologies limitant les risques de corrosion des tuyauteries de condensats.

Les grandes difficultés à obtenir les autorisations de voirie sont un obstacle majeur pour la réalisation de ces travaux.

## **d) Risque de non-conformité des installations de production**

Nos installations de production sont régies par les réglementations sur les Grandes Installations de Combustion et les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'évolution du contexte réglementaire, tant au niveau européen que national et local, implique à moyen terme une transformation profonde de nos installations d'appoint/secours fonctionnant au fioul lourd, en particulier pour respecter les seuils de rejets atmosphériques.

Un plan global d'adaptation des chaufferies à ces évolutions réglementaires a été mis en place et est soumis pour approbation par l'autorité administrative (DRIEE). Sa mise en œuvre nécessitera de lourds investissements, tels que la conversion des centrales au gaz et les infrastructures gazières pour permettre l'approvisionnement en gaz.

## 17. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 41 295 827,76 € :

- Distribution de dividendes aux Actionnaires ..... 6 038 620,00 €
  - Report à nouveau du solde..... 35 257 207,76 €
- Soit un dividende de 3,50 € par action.

## 18. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET SOCIETALES

Selon l'article L225-102-1 du Code de commerce

### 18.1 INFORMATIONS SOCIALES

#### a) Emploi

1) L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par zone géographique et par âge

Effectif total au 31/12/12	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Total 2011
Agents statutaires	141	325	63	529	527
Agents non statutaires	18	13	18	49	47
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>338</b>	<b>81</b>	<b>578</b>	<b>574</b>

Effectif total au 31/12/12 PAR SEXE	Femme	Homme	Total
Agents statutaires	91	438	529
Agents non statutaires	12	37	49
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>475</b>	<b>578</b>

Effectif total au 31/12/12 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	Paris	St Ouen	Ivry	Vitry	Total
Agents statutaires	396	94	22	17	529
Agents non statutaires	37	5	0	7	49
<b>Total</b>	<b>433</b>	<b>99</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>578</b>

<b>Effectif total au 31/12/12</b>	<b>Cadre</b>	<b>Maîtrise</b>	<b>Exécution</b>	<b>Total</b>
<b>PAR AGE</b>				
<b>Agents statutaires</b>				
Moins de 25 ans	3	2	15	<b>20</b>
De 25 à 35 ans	34	72	36	<b>142</b>
De 36 à 45 ans	20	79	10	<b>109</b>
De 46 à 55 ans	67	160	1	<b>228</b>
Plus de 55 ans	17	12	1	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>325</b>	<b>63</b>	<b>529</b>
<b>Agents non statutaires</b>				
Moins de 25 ans	13	7	10	<b>30</b>
De 25 à 35 ans	2	2	8	<b>12</b>
De 36 à 45 ans	1	1	0	<b>2</b>
De 46 à 55 ans	0	0	0	<b>0</b>
Plus de 55 ans	2	3	0	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>49</b>
<b>Effectif total</b>				
Moins de 25 ans	16	9	25	<b>50</b>
De 25 à 35 ans	36	74	44	<b>154</b>
De 36 à 45 ans	21	80	10	<b>111</b>
De 46 à 55 ans	67	160	1	<b>228</b>
Plus de 55 ans	19	15	1	<b>35</b>
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>338</b>	<b>81</b>	<b>578</b>

2) Les embauches et les licenciements

<b>2012</b>	<b>Nombre d'embauches</b>	<b>Nombre de licenciements</b>
CDI	30	0
CDD	27	1
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>1</b>

3) Les rémunérations et leur évolution

<b>Rémunération - Brut moyen mensuel* en €</b>	<b>2011</b>		<b>2012</b>	
	<b>Nbre</b>	<b>Montant</b>	<b>Nbre</b>	<b>Montant</b>
Salariés CDI	484	4 117	505	4 219
Femmes	78	3 669	89	3 961
Maîtrise	54	3 311	57	3 377
Cadre	24	4 475	32	5 001
Hommes	406	4 203	416	4 275
Exécution	48	2 685	48	2 838
Maîtrise	262	3 952	265	4 033
Cadre	96	5 649	103	5 564

\*montant moyen mensuel calculé sur la base de l'effectif permanent

## b) Organisation du travail

### 1) L'organisation du temps de travail

2012 – Durée et conditions	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total
Nombre d'heures travaillées*	293 936	625 366	120 741	<b>1 040 043</b>
Heures supplémentaires	0	16 272	3 753	<b>20 025</b>
Heures récupérées sur HS	31	4 277	1 013	<b>5 321</b>
Heures récupérées sur astreinte	296	1 405	21	<b>1 722</b>
Heures récupérées sur jours fériés	210	2 878	613	<b>3 701</b>
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur (récupération)	31	189	52	<b>272</b>
Nombre de salariés à temps partiel	2	7	0	<b>9</b>
Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs	Tout le personnel, soit l'effectif moyen mensuel :			<b>574</b>
Nombre de jours de congés annuels				<b>26+1</b>
Nombre de jours fériés et de jours de pont payés				<b>10</b>

\*Nbre d'heures théoriques

### 2) L'absentéisme

2012- Nombre jours d'absences*	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total 2012	Total 2011
<b>Maladie</b>	851	3 209	214	<b>4 274</b>	<b>5 083</b>
<b>Taux d'absence (y compris longue maladie)</b>	<b>2,03%</b>	<b>3,59%</b>	<b>1,24%</b>	<b>2,88%</b>	<b>3,54%</b>
<b>Accident de travail et de trajet</b>	1	673	22	<b>696</b>	<b>441</b>
<b>Taux d'absence</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,75%</b>	<b>0,13%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,31%</b>
<b>Maternité</b>	283	313	0	<b>596</b>	<b>328</b>
<b>Congés autorisés</b>	570	1 230	83	<b>1 882</b>	<b>1495</b>
<b>Congés autres causes</b>	271	1 304	281	<b>1 856</b>	<b>1 752</b>

\*salariés CDI et CDD

## c) Relations sociales

Ce sujet est traité au paragraphe 3 du présent rapport.

## d) Santé et sécurité

### 1) Les conditions de santé et de sécurité au travail sont une priorité pour CPCU compte tenu de son activité. Elles sont suivies et animées par le biais d'une organisation dédiée qui se décline comme suit :

- un Service de Santé au Travail constitué d'un médecin travaillant 3 jours par semaine pour l'entreprise assisté d'une infirmière diplômée d'Etat à temps plein. Ce service dispose de locaux dédiés au siège social de l'entreprise ainsi que sur le site de Saint-Ouen ;
- une direction QSE dont des préventeurs conseils sont affectés aux différents sites de production et structures opérationnelles ;
- une assistante sociale ;
- 2 Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail intervenant sur des périmètres bien définis :
  - CHSCT Exploitation dédié à la production,
  - CHSCT Tour de Lyon Réseau Ingénierie Développement dédié à l'ensemble des autres services.

L'ensemble de ces acteurs participe régulièrement aux différentes réunions :

- réunion de CHSCT,
- Comité « Equipements de Protection Individuelle » (EPI) qui examine les situations de travail et définit les EPI,
- Comité Fiche de Santé Sécurité qui examine les évolutions des produits chimiques et valide les nouveaux produits utilisés chez CPCU.

### 2) Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail :

Des groupes de travail sur la thématique de la prévention de la pénibilité ont été créés fin 2012 pour construire un plan d'actions en faveur de la prévention de la pénibilité :

- un diagnostic des situations de pénibilité,
- un plan d'actions pour réduire et faire disparaître la pénibilité.

### 3) Les statistiques relatives aux accidents du travail ne sont pas satisfaisantes et sont une préoccupation du Management.

Ce point est explicité au paragraphe 3 du présent rapport.

## e) Formation

### 1) Les politiques mises en œuvre en matière de formation :

CPCU a mis en place des formations obligatoires au plan de formation 2012-2014 sur les thèmes suivants :

- management : accompagnement de l'ensemble de la ligne managériale dans son rôle au quotidien et en cohérence avec les orientations définies dans le projet d'entreprise Odyssée 2020 ;
- responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) ;  
Dans le cadre de la promotion de la Diversité, des actions de sensibilisation sur le thème de l'intégration (principes de non discrimination liée à l'âge, au sexe, au handicap) et reprise des journées seniors ;
- maître d'apprentissage pour faciliter la mission de maître d'apprentissage ;
- commerce : techniques du froid et de la climatisation en vue du nombre croissant de dossiers communs entre CPCU et CLIMESPACE ;
- juridique : principalement pour les opérationnels encadrants ou chefs de projets ou commerciaux, avec pour objectif l'acquisition de réflexes en matière d'analyse de risques juridiques et de gestion des contrats ;
- techniques Métiers : dans l'ensemble des Directions, des formations liées aux métiers sont prévues (Réseau : école du réseau ou formation à la vapeur ; Chaufferies : formations aux

- process techniques utilisés ; Ingénierie : formations sur la maîtrise d'ouvrage et la conduite de projets) ;
- gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) : formation sur la nouvelle GMAO concernant 300 salariés.

## 2) Le nombre total d'heures de formation et montant consacré à la formation continue :

Ce point est traité au paragraphe 3 du présent rapport.

### f) **Egalité de traitement**

CPCU poursuit son engagement comme entreprise citoyenne et socialement responsable, acteur du développement territorial et de soutien au monde associatif.

#### 1) Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Dans l'objectif d'impulser une dynamique de changement des mentalités et de progression en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, l'ensemble des organisations syndicales et la Direction Générale, ont convenu, par accord, de bâtir un plan d'actions sur 3 années en privilégiant les domaines suivants :

- l'évolution des mentalités,
- la mixité des emplois et des recrutements,
- les parcours professionnels notamment à travers l'accès à la formation,
- l'égalité salariale,
- l'articulation entre vie personnelle / vie professionnelle.

#### 2) Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

Les actions de CPCU visent notamment à sensibiliser afin de mieux faire comprendre et accepter le handicap, soutenir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, aménager les postes de travail.

En 2012, CPCU a participé à des salons de l'emploi dédiés à la diversité et au handicap. Cette démarche a permis l'embauche de 2 salariés en situation de handicap.

L'engagement de l'entreprise dans l'insertion des travailleurs handicapés a été renforcé par le recours aux Etablissements de Services d'Aide par le Travail et par la signature d'un accord d'entreprise à durée déterminée (2013 à 2015) qui définit un plan d'actions notamment en matière de recrutement, de gestion de carrière, de maintien dans l'emploi et de collaboration avec le secteur protégé et adapté, etc. D'autre part, des actions obligatoires de sensibilisation sur le thème de l'intégration ont été inscrites au plan de formation 2012-2014, afin de faire évoluer le regard de chacun face au l'handicap.

#### 3) La politique de lutte contre les discriminations :

Par l'obtention du label diversité, CPCU confirme son engagement formel de garantir l'absence de discrimination.

Un référent diversité a été nommé et un numéro d'écoute confidentiel, anonyme et gratuit mis en place. Ce service est assuré par un cabinet spécialisé et indépendant constitué de professionnels dans l'écoute et le conseil des collaborateurs et dans la gestion de situations qu'ils considèrent comme discriminantes.

La politique de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances de CPCU s'applique sur les thèmes suivants :

- Procédure de recrutement :  
CPCU s'engage à suivre très étroitement toutes les candidatures. Une vigilance toute particulière est portée afin que les candidats soient recrutés sur leurs seules compétences. Des supports d'entretien sont systématiquement complétés par les managers pour justifier de leur refus ou leur accord sur une candidature.
- Responsabilité Sociale d'Entreprise :

Des actions de sensibilisation sur le thème de l'intégration (principes de non discrimination liée à l'âge, au sexe, au handicap, senior) sont inscrites au plan de formation.

- Lutte contre l'exclusion :  
CPCU s'investit aux cotés de FACE Paris (Fondation Agir Contre l'Exclusion), dont GDF SUEZ est le fondateur, par des actions concrètes notamment :
  - aide à la reprise d'emploi pour deux chômeurs de longue durée : CPCU a offert conseils et soutien dans la recherche d'emploi en retravaillant, avec les personnes concernées, leur CV et leur lettre de motivation, et en simulant des entretiens de recrutement. A ce jour, l'un d'eux a trouvé un CDI,
  - dans le cadre du Tour de France de la Charte de la Diversité, CPCU a participé à deux étapes organisées par FACE Paris sur la thématique des seniors et de l'égalité H/F, deux journées clôturées par la signature de la Charte de la Diversité par CPCU.
- Présence à des salons :
  - Salon de la Diversité,
  - Forum et Fête de l'Alternance,
  - Salon des Jeunes Diplômés,
  - Forum des Seniors,
  - Forum Paris Pour l'Emploi avec un stand dans la partie ordinaire et un stand dans la partie Handicap,
  - Journée Portes Ouvertes de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) au cours de laquelle CPCU a proposé aux étudiants des stages au sein de la Direction de l'Ingénierie.
- Seniors :  
Les journées « Seconde Partie de Carrière » à l'attention des salariés concernés se sont terminées fin octobre 2012. Au total, 120 salariés ont pu être rencontrés. Ces entretiens ont donné lieu à deux changements de postes et à des actions type « bilan de compétences ».

#### **g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :**

##### **1) Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :**

CPCU développe, en concertation avec les organisations syndicales représentatives, un agenda social pour l'année, prévoyant des concertations, des négociations, des groupes de travail sur diverses thématiques.

Deux accords signés en juin 2011, l'un sur les moyens syndicaux et l'autre sur les moyens de fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel (IRP), permettent aux représentants du personnel de disposer de moyens conventionnels supérieurs aux moyens légaux (Ex : heures de délégations et moyens financiers attribués annuellement aux sections syndicales représentatives).

En outre, les salariés bénéficient d'un crédit de 12h par an pour participer aux réunions organisées par les représentants du personnel.

##### **2) A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession :**

Les mesures prises par CPCU sont indiquées dans le paragraphe f) ci-dessus.

## 18.2 INFORMATIONS SOCIETALES

### a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

#### 1) En matière d'emploi et de développement régional :

CPCU a un impact important en matière d'emplois directs et indirects compte tenu du volume de l'entretien et des investissements réalisés sur l'outil de production, respectivement 50 et 70 M€ en année normative.

CPCU estime le nombre d'emplois existants chez les prestataires, fournisseurs et sous-traitants à environ 500 et 280 pour ces deux activités, avec comme hypothèse l'équivalent d'un emploi généré par un chiffre d'affaires de 100 K€ pour l'activité d'entretien et de 250 K€ pour la production d'immobilisations.

#### 2) Sur les populations riveraines ou locales :

CPCU estime que 70% à 90% des emplois mentionnés ci-dessus sont locaux.

### b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

#### **Actions de partenariat dans le domaine social**

Le Département Emploi Formation travaille étroitement avec FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) sur différents sujets : la non-discrimination, la diversité, etc. En lien avec FACE, CPCU a parrainé deux personnes en difficulté dans leurs recherches d'emplois. Une de ces deux personnes a trouvé un CDI dans son domaine d'activité.

Par ailleurs, deux actions ont été lancées avec l'ESAT Regain :

- l'accueil d'un travailleur handicapé durant 4 mois au sein de CPCU,
- un partenariat pour un service de coursiers, plateaux repas, etc.

Dans le cadre de son engagement auprès de la Ville de Saint-Ouen, CPCU a participé, le 16 octobre 2012, au Handicafé organisé par la commune et, du 13 au 15 mars 2012, à la semaine dédiée aux jeunes de la Ville.

CPCU accueille régulièrement des stagiaires de l'Ecole Ingénieurs de la Ville de Paris.

CPCU participe aux activités de l'association « Elles bougent », association agissant pour la promotion de la place des femmes dans le milieu industriel.

Chaque année, un don est effectué à une vingtaine d'associations caritatives.

#### **Actions de partenariat avec des associations**

CPCU a des engagements avec :

- l'Union Sportive d'Ivry,
- l'association Amarrage à Saint-Ouen, association culturelle d'artistes audoniens dans un but de lien social,
- le Samu social de Paris,
- le Festival de Saint-Denis,
- Spectaculaire, en partenariat avec la Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris,
- le Forum de Saint-Ouen, dans le cadre de l'éco-quartier de la Zac des Docks.

## Participation à des institutions

CPCU est :

- membre fondateur de l'Agence Parisienne du Climat créée par la Ville de Paris,
- membre d'AirParif,
- membre de FACE.

### c) Prestataires, sous-traitants et fournisseurs

- 1) La prise en compte, dans la politique d'achat, des enjeux sociaux et environnementaux est faite via la sélection des candidats répondant aux appels d'offres

Les documents demandés aux candidats sont notamment :

- la page dûment complétée et signée du «Cahier des prescriptions Santé / Sécurité et Environnement» ;
- une note portant sur l'organisation et les moyens de l'entreprise en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- une note portant sur l'organisation et les moyens de l'entreprise en matière de sécurité ainsi que les indicateurs accidents de travail (Taux de Fréquence et Taux de Gravité) de l'entreprise ;
- les certificats de qualité attestant de la capacité du candidat à appliquer des mesures de gestion environnementale pour l'exécution des marchés de travaux ou de services qui le justifient.

Ces documents sont étudiés et pris en compte dans l'acceptation des candidats.

Dans les critères de notation de l'appel d'offres, est noté un critère QSE qui peut prendre en compte la partie sociale et environnementale selon le dossier.

- 2) L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les prestataires, les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale :

Le montant de la sous-traitance chez CPCU est 4 746 148 € au sens de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Dans une démarche d'amélioration continue, CPCU évalue la bonne application par l'entreprise du Manuel de Prescriptions santé sécurité et environnement par la mise en place d'audits. CPCU communique les résultats de ces évaluations à l'entreprise qui doit le cas échéant mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Enfin, la Ville de Paris réalise des audits dans le cadre du 6<sup>ème</sup> protocole de bonne tenue des chantiers, qui donne lieu à des évaluations envoyées aux fournisseurs, prestataires et sous-traitants, ainsi qu'à CPCU.

### d) Loyauté des pratiques

CPCU applique les recommandations du Groupe GDF SUEZ en la matière, contenues dans les chartes d'éthique accessibles à tous via Internet.

## 18.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

CPCU est confrontée aux principaux enjeux environnementaux suivants : la climatologie, la qualité et la disponibilité des ressources naturelles. Si le métier de CPCU génère des améliorations sur la qualité de vie de ses clients et usagers, il a un impact sur les milieux et ressources naturelles que CPCU s'attache à mesurer et à réduire.

La législation liée à l'environnement évolue en permanence imposant à l'ensemble des acteurs économiques et aux entreprises en particulier, des exigences croissantes. L'évolution de ces réglementations impacte CPCU sur l'ensemble de ses activités.

CPCU met en œuvre une politique environnementale et un système de management qui constituent des indicateurs pertinents pour juger la performance environnementale.

#### a) Politique générale en matière environnementale

- 1) Les questions environnementales sont gérées de manière intégrée avec celles relatives à la sécurité et la santé dans une Direction rattachée à la Direction Générale.

Cette Direction Qualité, Santé Sécurité, Environnement (QSE), avec les Préventeurs Conseils dédiés aux différents sites, a pour mission d'assurer la gestion du Système de Management Intégré de CPCU. Afin d'assurer un contrôle tout au long de l'année, elle organise des audits internes sur les différents sites et secteurs d'activité.

CPCU a inscrit sa démarche environnementale dans une approche plus globale qui a fait l'objet, en décembre 2009, d'une certification intégrée ISO 14001 Version 2004 (Environnement), ISO 9001 Version 2008 (Qualité) et OHSAS 18001 Version 2007 (Sécurité) pour ses activités de production d'énergies thermique et électrique et de transport, distribution et livraison de chaleur par réseaux urbains.

Des audits annuels s'assurent du bon respect des procédures. Celui de 2012, comme ceux des années précédentes, s'est conclu positivement.

- 2) Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La Direction Générale édite au début de chaque année la « Stratégie et Politique QSE de CPCU ». Ce document reprend les grands thèmes et objectifs de CPCU en termes de qualité, santé, sécurité et environnement qui sont déclinés par chaque Direction auprès des salariés. Ces objectifs sont ensuite rappelés tout au long de l'année par les managers et les Préventeurs Conseils lors de réunions ponctuelles (quarts d'heures sécurité et causeries).

La communication sur le thème de l'environnement est également abordée par le biais de journaux internes et de Flash d'informations.

Les Préventeurs Conseils affectés aux différents sites contribuent en continu à la sensibilisation du personnel sur le thème de l'environnement.

Le Service formation gère les formations spécifiques à l'environnement pour l'ensemble des salariés. En 2012, l'accent a été mis sur les formations liées à l'utilisation des produits chimiques et au Transport des Matières Dangereuses (TMD).

- 3) Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont de deux ordres :

Le personnel CPCU est formé à la prévention de ces risques de manière théorique, cette formation étant testée régulièrement par des exercices.

Un Protocole de partenariat entre la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et CPCU traite de l'information réciproque et de la formation et définit un programme d'exercices annuels communs.

Deux fois par an, CPCU réalise, à l'occasion de ces tests et en complément, des exercices de gestion de crise qui permettent de renforcer l'organisation de CPCU et de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris en lien avec le Groupe GDF SUEZ.

Chaque site de production dispose d'un Plan d'Opération Interne (POI) ou Plan d'Intervention et de Sécurité (PIS), définissant l'organisation et les moyens de secours pour différents scénarii d'accidents. Pour compléter ces dispositifs, CPCU a rédigé une fiche réflexe pour chaque risque identifié.

En exploitation courante, CPCU surveille en continu les émissions atmosphériques de ses sites de production par l'intermédiaire de dispositifs référencés (VALERI) et corrige, le cas échéant, toute dérive constatée.

Afin d'éviter tout risque de pollution de Seine, le fioul lourd TTBTs est acheminé jusqu'aux centrales de production CPCU par des barges double coques.

- 4) Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'apparaît nécessaire dans les comptes du Groupe CPCU

## b) Pollution et gestion des déchets

### 1) Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

Deux chaudières de la centrale fioul de Grenelle modernisées en 2007, la centrale gaz de Saint-Ouen ainsi que les deux cogénérations répondent aux normes européennes qui rentreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La centrale charbon de Saint-Ouen a fait l'objet d'investissements considérables depuis 2007 afin de réduire les émissions d'oxydes d'azote de soufre et de poussières et d'être conforme à ces normes.

Les procédés mis en œuvre sont :

- la réduction du SO<sub>2</sub> par injection de chaux dans le foyer,
- la réduction des NOx par la mise en place d'éco-tube pour injection d'urée dans le foyer,
- un procédé de réduction des poussières émises dans les fumées par injection de SO<sub>3</sub>.

Compte tenu de ces investissements et du retour d'expérience, la centrale charbon sera en mesure de satisfaire aux normes environnementales au 01/01/2016.

Les centrales fioul sont en cours d'adaptation pour répondre aux normes 2016, en concertation avec les services de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie). Ce projet d'une grande ampleur permettra de diminuer significativement l'usage du fioul et de réduire les émissions de NOx, SO<sub>2</sub> et poussières (application de la directive IED de novembre 2010).

Les résultats attendus sont les suivants :

- o NOx : Réduction de 85% (100 mg/Nm<sup>3</sup> vs 650 mg/Nm<sup>3</sup>),
- o SO<sub>2</sub> : Réduction de 98% (15 mg/Nm<sup>3</sup> vs 900 mg/Nm<sup>3</sup>),
- o Poussières : Réduction de 90% (5 mg/Nm<sup>3</sup> vs 50 mg/Nm<sup>3</sup>).

La qualité des rejets aqueux en réseau d'assainissement ou en Seine a fait l'objet d'améliorations significatives, notamment avec le remplacement de systèmes de traitement d'eau à décarbonatation par des dispositifs à ultrafiltration et osmose inverse, et par le traitement des effluents avant rejet.

CPCU s'est associée, début 2011, avec le bureau d'études LLT (Leroux et Lotz Technologies), les laboratoires du CNRS, LRGP (Laboratoire Réactions et Génie des Procédés) et ICARE (Institut de Combustion Aérothermique Réactivité et Environnement), ainsi qu'avec le constructeur de membranes Polymem dans le projet CO<sub>2</sub> EnergieCapt. Sélectionné par l'Agence Nationale de la recherche et subventionné à hauteur de 1,26 million d'euros, ce projet vise à tester sur une chaudière existante un procédé de captage du CO<sub>2</sub> en sortie de cheminée. La construction du pilote a débuté sur le site de Saint-Ouen et s'achèvera en mars 2013. Les essais dureront alors un an, avant de se poursuivre sur une chaudière biomasse sur le site de LLT à Nantes.

### 2) Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'ensemble des déchets générés par site sont tracés sur un registre des déchets. Les Bordereaux de Suivi des Déchets assurent la traçabilité des déchets dangereux et des déchets issus des process.

En ce qui concerne le site au charbon de Saint-Ouen, 100% des cendres et 90% des mâchefers issus de la combustion du charbon sont valorisés.

Les déchets issus de chantiers sont tracés avec comme exemple le chantier de déconstruction de la chaufferie de La Villette (construite en 1964) qui a généré 9 738 tonnes de déchets divers dont 3 574 tonnes de terres polluées à des degrés différents. Ces déchets ont été transférés en Centres de Stockage de Déchets Ultimes (CDSU) de classes appropriées (I, II, III) et en bio centres.

### 3) La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité est un souci majeur pour CPCU

Les sites de production sont implantés en milieu urbain, hormis la chaufferie de Vitry qui est en milieu industriel. Par conséquent, CPCU est très sensibilisée à la problématique des nuisances sonores.

Les études réalisées sur ces sites n'ont pas mis en évidence d'anomalies hormis la chaufferie de Saint-Ouen pour laquelle CPCU a décidé d'intégrer un plan d'actions correctives dans les travaux d'aménagement du site liés à la co-combustion.

Conformément au Règlement de voirie de la Ville de Paris du 12 Décembre 2006 et au 6<sup>ème</sup> protocole de bonne tenue des chantiers, les chantiers réalisés sur le réseau de distribution sont organisés et équipés de manière à réduire au minimum les bruits susceptibles de troubler la tranquillité des riverains et des usagers du domaine public.

### c) Utilisation durable des ressources

#### 1) La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'utilisation principale de l'eau chez CPCU sert à l'alimentation des chaudières pour la production de vapeur. Des installations de production d'eau d'appoint alimentées en eau de Seine sont nécessaires pour compléter les retours des condensats. Un programme d'actions transversales a pour objectif d'améliorer le taux de restitution des retours des condensats en centrales de production afin de limiter le pompage d'eau de surface, et ainsi les rejets associés.

CPCU s'efforce, depuis 2000, de moderniser ses installations de production d'eau d'appoint des chaudières en remplaçant les installations de production d'eau décarbonatée adoucie. Désormais, près de 53% de la production d'eau est issue de chaînes de production d'eau déminéralisée par échange d'ions, et 25% depuis 2008 à partir d'unités d'osmose inverse. L'utilisation de ces deux types d'eau limite le rejet des matières en suspension vers le réseau d'assainissement et permet de réduire d'au moins 8% les purges des chaudières.

Une centrifugation des boues de décarbonatation est mise en œuvre depuis 2003, réduisant ainsi les rejets de matières en suspension vers le réseau d'assainissement.

#### 2) La consommation en matière première et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

Des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique sont menées aussi bien au niveau des installations de production et de distribution qu'au niveau de la consommation des immeubles raccordés :

- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)  
En application de la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, CPCU est soumise à obligation d'économies d'énergie en tant que vendeur de chaleur à des consommateurs finals pour plus de 400 GWh par an.  
Afin de répondre à cet objectif, des actions d'économies d'énergie sont menées par des travaux sur le réseau de distribution (les sites de production sont exclus du dispositif car soumis au système d'échange de quotas de CO<sub>2</sub>) et par l'accompagnement de nos clients à des travaux d'économies d'énergie sur leurs propres installations.

Pour la 2<sup>nde</sup> période du dispositif, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013, le volume de kWh cumac attribué à CPCU est basé sur les ventes réelles d'énergie aux secteurs résidentiel et tertiaire (sur les années 2010, 2011 et 2012) par application d'un coefficient de 0,103 kWh cumac/kWh vendu, soit un total de 1 500 GWh cumac. Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) validés et en attente de validation par la DRIEE pour la 2<sup>nde</sup> période 2011-2013 s'élèvent à respectivement 872 GWh et 308 GWh cumac. Ces CEE ont été obtenus majoritairement sur les opérations standardisées suivantes :

- le raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau alimenté ENR (BAR-TH-37),
  - le raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau alimenté ENR (BAR-TH-27),
  - la réhabilitation d'un poste résidentiel (RES-CH-04).
- La modernisation du réseau vapeur/condensats  
Pour garantir la longévité du réseau structurant, certains de ses éléments font l'objet de travaux de modernisation, à raison de plusieurs km par an, essentiellement sur le calorifugeage de la tuyauterie vapeur et sur la tuyauterie de retour des condensats. Ces actions se traduisent par une réduction des déperditions thermiques et des fuites de condensats.  
Des campagnes d'inspection par thermographie infra rouge permettent d'identifier les désordres et d'en faciliter la localisation. L'ensemble du réseau est contrôlé chaque année.
  - Le développement des boucles d'eau chaude

Désormais, les grands secteurs en développement sont desservis en chaleur par des boucles d'eau chaude à moins de 110°C, depuis une station d'échange principale vapeur/eau. Ce mode de distribution locale de chaleur se caractérise par une meilleure efficacité énergétique globale et se révèle parfaitement adapté à la valorisation de la ressource géothermique.

L'inertie thermique d'un réseau d'eau chaude permet de lisser les pointes de consommation et ainsi de limiter le recours aux moyens de production de pointe.

Son association avec le réseau vapeur structurant permet de bénéficier de leurs avantages respectifs. C'est pourquoi est envisagé un programme à long terme de substitution des éléments non structurants du réseau vapeur par des boucles d'eau chaude.

CPCU gère, à fin 2012, 17 boucles d'eau chaude pour une puissance souscrite de 282 MW.

- Les améliorations techniques
  - ◆ Les nouveaux réseaux de gros diamètre destinés au transport de vapeur sont désormais réalisés en canalisations en double enveloppe étanche sous vide, dont les déperditions sont de 30% inférieures à celles d'un caniveau classique.
  - ◆ Le nouveau Feeder de 9 km dans l'Est Parisien qui chemine en parallèle du tramway T3 a bénéficié d'une innovation technologique avec, en complément des canalisations vapeur et eau classiques, la mise en œuvre d'un troisième tube dédié à la récupération des purges de la canalisation vapeur pour valorisation dans les stations d'échanges des Boucles d'Eau Chaudes.
- La maîtrise de la demande de chaleur

CPCU accompagne ses clients dans la rénovation de leurs installations afin qu'ils réduisent leur consommation d'énergie. Pour cela, le plan HARMONIZ de maîtrise de la demande de chaleur se décline en 3 phases :

  - ◆ diagnostic énergétique,
  - ◆ estimation des coûts et aide au financement et à la réalisation des travaux,
  - ◆ validation des performances.

La rénovation des postes de livraison et l'optimisation énergétique des installations secondaires engendrent, selon la situation initiale du site, une réduction de consommation qui peut atteindre 10%.

En 2012, le nombre global d'opérations s'est maintenu avec 176 opérations réalisées sur le périmètre de la concession.

En tant que prescripteur, CPCU s'est engagée avec ses partenaires, les sociétés labellisées « Vapeur Maîtrisée » pour l'installation et les services en efficacité énergétique, à promouvoir des améliorations sur les équipements de chauffage et la mise en place de contrats de gestion d'énergie avec engagement de résultats d'économies d'énergie sur la durée du contrat.

Pour les accompagner dans cette démarche, CPCU met à la disposition des professionnels, sur son site de Saint-Ouen, une plateforme de formation équipée de différents types de postes de raccordement.

### 3) La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

❖ CPCU a pris les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :

- Recours prioritaire à la vapeur produite par les usines SYCTOM de valorisation des déchets urbains. En année normale, cette énergie locale et fatale évite la consommation de 260 000 TEP et l'émission de 800 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Sur l'année 2012, la part de vapeur issue de l'incinération des ordures ménagères livrée sur le réseau a représenté 42% de la quantité totale.

- Implantées au cœur des lieux de consommation d'électricité, les installations de cogénération évitent des pertes sur les réseaux de transport électrique tout en sécurisant leur fonctionnement. Le rendement des installations de cogénération de Vitry et de Saint-Ouen est supérieur de 20% à celui des procédés classiques de production de chaleur et d'électricité, se traduisant par une économie annuelle de 80 000 TEP et des émissions évitées de 75 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Les contrats d'obligation d'achat d'électricité (dits "97.01") des deux cogénérations de CPCU et de Cogé Vitry arriveront à échéance en 2013 : le 08/03/13 pour Saint-Ouen et le 31/03/13 pour Vitry. Pour continuer à fonctionner avec les turbines, CPCU et Cogé Vitry devront se positionner sur le marché libre de l'électricité.

❖ Pour atteindre ses objectifs d'augmentation du taux d'ENR&R dans son mix énergétique, CPCU a lancé différents projets :

- Projet Paris Nord-Est

Une opération de géothermie profonde associée à la création d'un réseau d'eau chaude desservira le nouveau secteur de Paris Nord-Est. Le forage jusqu'au Dogger (- 1800 m) a été réalisé en 2009. La construction de la centrale de production est en cours avec une date de mise en service début 2013. Le procédé de revalorisation de la ressource du Dogger est original puisqu'il associe une production de chaud et de froid au travers de thermo-frigopompes. L'énergie thermique sera distribuée au moyen de réseaux caloporteurs en acier pré-isolé. Le réseau d'eau chaude sera une boucle constituée de 3 tubes pour alimenter des consommateurs en moyenne et haute températures permettant une récupération optimale de la ressource géothermale. Le réseau d'eau glacée sera une boucle classique constituée de 2 tubes.

- Chaufferie de Saint-Ouen

Le projet de co-combustion à la chaufferie de Saint-Ouen, consistera à diviser par deux l'usage du charbon actuellement utilisé comme combustible en le substituant partiellement par des granulés de bois. Ce projet majeur pour CPCU a pour but de transférer 10% d'énergies fossiles (charbon) en énergies renouvelables (bois) (ENR) à compter de 2015, afin d'atteindre 50% d'ENR dans le mix énergétique.

- Biofioul

CPCU examine la possibilité d'alimenter certaines de ses chaudières fioul par du biocarburant afin de :

- s'assurer du franchissement des 50% d'énergies renouvelables et de récupération en toutes circonstances (grand froid, problèmes techniques à Saint-Ouen ou sur une UIOM du SYCTOM etc.),
- se donner éventuellement plus de « souplesse » s'agissant du calendrier relatif au passage au gaz des chaufferies fioul. En effet, la combustion de ce type de combustible aboutit à des émissions de polluants locaux très limitées. La combustion de biocarburant au niveau de la centrale de Vaugirard est alors envisagée.

#### 4) L'utilisation des sols

De par son activité CPCU n'utilise pas de ressource du sol hormis l'implantation des sites géothermiques. Pour ces installations, la technique du « doublet », qui consiste à forer deux puits est retenue : l'un sert à prélever l'eau, l'autre est destiné à la réinjecter dans la nappe après utilisation afin de préserver la ressource. A cette volonté légitime de ne pas gaspiller l'eau, s'ajoute un impératif technique dans le cas du Bassin Parisien : l'eau des nappes, chargée en sels minéraux, ne peut être rejetée dans le milieu naturel ni dans le réseau d'assainissement, en raison également de débits de pompage trop importants.

#### **d) Changement climatique**

##### 1) Les rejets de gaz à effet de serre doivent diminuer avec deux projets

La co-combustion sur le site de Saint-Ouen permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 240 000 tonnes.

Le passage au gaz des centrales fioul doit réduire les rejets en CO<sub>2</sub> de 50 000 tonnes par an.

##### 2) L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Les réseaux de chaleur constituent une bonne réponse aux conséquences du changement climatique qui, avec un bouquet énergétique vertueux, composé d'énergies renouvelables et de récupération, contribuent à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le Préfet de la Région Île-de-France a arrêté le 14 décembre 2012 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (SRCAE) dont une des trois grandes priorités est le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020.

Face à l'urgence, CPCU ne relâche pas ses efforts. Engagée depuis longtemps dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des énergies fossiles, elle a placé l'efficacité énergétique au cœur de sa mission de service public. Avec le soutien de l'ADEME et de la Ville de Paris, des partenaires avec lesquels elle partage la même ambition en faveur du développement durable, CPCU poursuit sa politique d'investissements pour moderniser son réseau et faire évoluer son bouquet énergétique.

#### **e) Protection de la biodiversité**

Les mesures prises pour développer la biodiversité sont limitées.

Néanmoins, certaines actions très ponctuelles concourent à la préservation de certaines espèces, comme par exemple les faucons pèlerins qui nichent au sommet des cheminées des sites de production de Grenelle à ce jour, et d'Ivry après la rénovation de cette centrale.

## Données chiffrées année 2012

Energies primaires			
Nature	Consommations		Unité
Vapeur UIOM	Usines SYCTOM	3 539 431	tonnes
	Total IUOM	3 539 431	
Gaz	Cogé Vitry	1 846 504	MWh PCS
	Saint Ouen III	1 664 511	
	Saint Ouen I	212 221	
	Total Gaz	3 723 236	
Charbon	Saint Ouen II	217 659	tonnes
	Total Charbon	217 659	
Fioul lourd	Vaugirard	23 724	tonnes
	Grenelle	18 076	
	Bercy	17 118	
	Ivry	6 217	
	KB	119	
	Total Fioul	65 254	

Energies livrées	Vapeur livrée		Electricité produite
	tonnes	MWh	MWh
Cogé Vitry	1 267 412	994 918	469 487
St. Ouen III	980 456	774 560	460 227
St. Ouen I	231 001	182 491	-
St. Ouen II	1 664 868	1 315 246	8 352
Vaugirard	329 062	259 959	-
Grenelle	225 909	178 468	-
Bercy	221 359	174 874	-
Ivry	79 214	62 579	-
KB	934	738	-
<b>total</b>	<b>5 000 215</b>	<b>3 943 833</b>	<b>938 066</b>

Electricité	Electricité achetée	Electricité produite	Electricité vendue	Electricité consommée
	MWh	MWh	MWh	MWh
Cogé Vitry	3 032	460 227	453 974	9 286
St. Ouen III	1 224	469 487	464 809	5 902
St. Ouen I	-	-	-	-
St. Ouen II	11 451	8 352	445	19 358
Vaugirard	1 673	-	-	1 673
Grenelle	6 156	-	-	6 156
Bercy	1 368	-	-	1 368
Ivry	1 089	-	-	1 089
KB	192	-	-	192
<b>total</b>	<b>26 186</b>	<b>938 066</b>	<b>919 228</b>	<b>45 024</b>

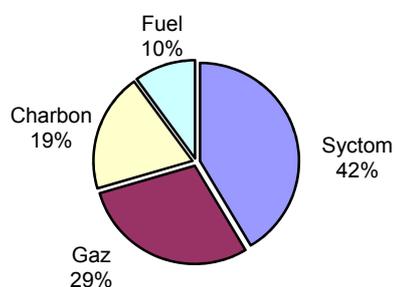
Rejets atmosphériques	CO <sub>2</sub> tonnes	SO <sub>2</sub> tonnes	NOx tonnes	Poussières tonnes
Cogé Vitry	334 383	3	174	-
St. Ouen III	300 267	3	129	-
St. Ouen I	38 283	0	9	-
St. Ouen II	497 010	456	252	7
Vaugirard	78 242	254	145	5
Grenelle	57 819	110	66	5
Bercy	55 229	144	92	1
Ivry	18 551	44	28	1
KB	371	1	1	0
<b>total</b>	<b>1 380 155</b>	<b>1 014</b>	<b>894</b>	<b>19</b>

Eau consommée	Prélèvements sur réseaux de distribution (eaux potable et industrielle)	Prélèvements dans les eaux de surface	Total
Cogé Vitry	1 093	1 516 691	1 517 784
St. Ouen	4 031	2 903 123	2 907 154
Vaugirard	28 281		28 281
Grenelle	39 677	1 101 478	1 141 155
Bercy	5 484	83 182	88 666
Ivry	632	1 468	2 100
La Villette	-		-
KB	39		39
<b>total</b>	<b>79 237</b>	<b>5 605 942</b>	<b>5 685 179</b>

Déchets produits	tonnes
DIB *	27 785
DIS **	459

Résidus de combustion valorisés	tonnes
Cendres	12 608
Mâchefers	11 948

**REPARTITION DE LA VAPEUR LIVREE AU RESEAU CPCU PAR TYPE D'ENERGIE**



## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.225-37 ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE

Le présent rapport, établi par le Président du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, comprend pour l'année 2012 les informations relatives à la composition du Conseil d'Administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, au fonctionnement de la Direction Générale, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs de la Direction Générale. Ce rapport rappelle les dispositions applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

### 1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article 15 des statuts de la société, le Conseil d'Administration est composé de neuf à douze membres. Les Administrateurs appelés à représenter la Ville de Paris, dont le nombre ne peut être inférieur à quatre et peut être modifié en proportion de la participation de la Ville dans le montant du capital social, sont désignés par Monsieur le Maire de Paris conformément à l'article L 1524 du Code général des collectivités territoriales sans que cette désignation doive être soumise à la ratification de l'Assemblée Générale.

Les autres Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale.

Les mandats des Administrateurs, autres que ceux désignés par la Ville de Paris, sont de trois ans.

Les mandats des Administrateurs élus par l'Assemblée Générale viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale réunie, dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Entre deux Assemblées, en cas de vacance par décès ou par démission, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. Toutefois, en cas de décès ou de démission d'un Administrateur représentant la Ville de Paris, il est pourvu à son remplacement par Monsieur le Maire de Paris.

En application de l'article 19 des statuts, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale peut nommer un ou plusieurs Censeurs. Ils sont nommés pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Les Censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'Administration. Il désigne également le Directeur Général qui peut être choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Au 31 décembre 2012, la société était administrée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres dont 10 avec voix délibérative :

- 4 Administrateurs représentants de la Ville de Paris :
  - Monsieur François DAGNAUD, Maire Adjoint de Paris,
  - Monsieur Jean VUILLERMOZ, Maire Adjoint de Paris,
  - Madame Olivia POLSKI, Conseillère de Paris,
  - Monsieur Hervé BENESSIONO, Conseiller de Paris.
  
- 6 Administrateurs désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires :
  - Monsieur Thierry FRANCK de PRÉAUMONT (démission lors du Conseil d'Administration du 14 juin 2012, puis cooptation de Monsieur Wilfrid PETRIE),
  - Monsieur Joël GRÉGOIRE,
  - Monsieur Frédéric MARTIN,
  - Monsieur Jean-Pierre NÈGRE,
  - Monsieur Wilfrid PETRIE (coopté lors du Conseil d'Administration du 14 juin 2012),
  - la société GDF SUEZ, représentée par Monsieur Jérôme TOLOT,
  
  - la société GDF SUEZ Energie Services, représentée par Monsieur Gilbert REGLIER (jusqu'au 5 avril) puis par Monsieur Yanick BIGAUD.

- 1 Censeur représentant de la Ville de Paris :
  - Monsieur Vincent BERJOT, Directeur des Finances de la Ville de Paris.
- 4 Représentants du Personnel
  - Monsieur Marc BONTEMPS,
  - Monsieur Jonathan BUSSY,
  - Monsieur Régis CARTON,
  - Monsieur Éric TRONCHON.

Conformément à l'article L 2323-62 du Code du travail, des Représentants du Personnel assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration.

#### Représentation équilibrée des hommes et des femmes

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 a instauré un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration.

Pour l'appréciation de la proportion de femmes et d'hommes au sein des Conseils d'Administration, la loi prévoit que les Administrateurs représentant les salariés – qui ne sont pas élus par l'Assemblée Générale – ne sont pas pris en compte.

Ainsi, le Conseil d'Administration de CPCU comprenant 10 Administrateurs dont 1 femme, la représentation des femmes est de 10%.

#### Absence de condamnation ou d'incrimination des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux n'ont pas, à la connaissance de la société, fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination par un tribunal et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### Conflits d'intérêts

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, chacun des Administrateurs doit s'efforcer d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la société, informer le Conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel il pourrait être, directement ou indirectement impliqué et, dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

## **2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **2.1. Attributions du Conseil d'Administration**

En vertu des dispositions légales et de l'article 25 des statuts de la société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

### **2.2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le fonctionnement du Conseil est défini par les statuts de la société.

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation soit du Président, soit de l'Administrateur spécialement désigné pour le remplacer en cas d'impossibilité pour le Président d'exercer ses fonctions, soit d'un Vice-Président, soit du tiers des membres du Conseil.

Les réunions du Conseil se tiennent soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné dans l'avis de convocation, conformément à l'article 21 des statuts.

Toute convocation à un Conseil d'Administration doit mentionner l'ensemble des points à l'ordre du jour et être adressée, sauf cas d'urgence, aux Administrateurs, aux Censeurs et aux Représentants du Personnel 15 jours avant la date de la réunion.

Le Président préside les réunions du Conseil et dirige les délibérations. Il veille à la qualité des échanges et

à la collégialité des décisions du Conseil. Il s'assure que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats, et s'attache à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée.

En cas d'empêchement, le Président est remplacé conformément à l'article 19 des statuts par l'un des Vice-Présidents ou, à défaut, par un Administrateur choisi par le Conseil en début de séance.

Le Secrétaire du Conseil assure le secrétariat du Conseil et l'établissement des procès-verbaux. Il est choisi parmi ses membres ou en dehors des Administrateurs.

Conformément à l'article 16 des statuts, chaque Administrateur, autre que ceux désignés par la Ville de Paris, doit être propriétaire d'au moins cinq actions.

### 2.3. Activités du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises :

- 15 mars 2012,
- 14 juin 2012,
- 30 août 2012,
- 20 décembre 2012.

Les Administrateurs empêchés d'assister à une réunion du Conseil ont usé de la faculté prévue par l'article 22 des statuts, en donnant mandat à un autre Administrateur afin de les représenter.

Les Administrateurs, le Censeur, les Représentants du Personnel ont été convoqués par lettres simples, adressées quinze jours au moins avant la date de la réunion et comportant en annexe l'ordre du jour de la réunion. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués dans les cas et conditions fixés par la loi.

Dans un second temps, et environ 10 jours avant la date de la réunion, un dossier a été transmis aux personnes convoquées comprenant le procès-verbal de la séance précédente et tous les documents utiles à la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

Ces dossiers ont été établis par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différentes directions de la société.

Un exemplaire de ces dossiers a également été adressé à l'Adjoint au Maire de Paris chargé des sociétés d'économie mixte, au Secrétaire Général de la Ville de Paris, et à la Direction des Finances de la Ville de Paris, selon les directives de la Ville de Paris pour les sociétés d'économie mixte dont elle est Actionnaire.

À chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président a informé les Administrateurs des faits marquants survenus depuis la précédente réunion du Conseil d'Administration et a répondu à toutes les questions et demandes d'éclaircissement.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2011 ont été examinés et arrêtés au cours de la réunion du 15 mars 2012 ; les comptes semestriels au 30 juin 2012 ont été examinés au cours de la réunion du 30 août 2012 et le budget 2013 au cours de la réunion du 20 décembre 2012.

Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2012 qui vous sont soumis au cours de la présente Assemblée ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 28 mars 2013. Les Commissaires aux Comptes ont assisté aux réunions consacrées à l'examen des comptes sociaux et consolidés et des comptes semestriels et ont rendu compte de la synthèse de leurs travaux et de leurs conclusions.

Le Censeur, représentant de la Direction des Finances de la Ville de Paris, a assisté à toutes les réunions du Conseil avec voix consultative, ainsi que le Directeur Général, le Directeur financier et le Secrétaire du Conseil d'Administration.

A l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration, un procès-verbal est établi par le Secrétaire du Conseil sous le contrôle du Président et est soumis à l'approbation des Administrateurs lors de la réunion suivante.

Après approbation, le procès-verbal est reproduit sur le registre côté et paraphé, puis signé par le Président et l'un des Administrateurs ayant assisté à la séance. Conformément aux dispositions du Code des collectivités territoriales applicable aux sociétés d'économie mixte, une copie du procès-verbal est adressée à la Préfecture de Paris.

Dans l'intervalle de deux réunions du Conseil d'Administration, des contacts réguliers ont eu lieu entre le

Président, le Directeur Général et les Administrateurs afin de leur donner toutes informations utiles sur la marche de la société.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012, ont été répartis en parts égales entre les Administrateurs.

Le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF n'a pas été soumis au Conseil d'Administration.

Lors de sa séance du 20 décembre 2012, le Conseil d'Administration a échangé sur ses conditions de fonctionnement sur la base d'une évaluation formalisée conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé auquel la majorité des Administrateurs a répondu. Il est ressorti de cette évaluation une appréciation globale très positive du fonctionnement du Conseil.

#### **2.4. Modalités d'exercice de la Direction Générale**

La Direction Générale a été exercée par Monsieur le Président, avec l'assistance d'un Directeur Général Adjoint, jusqu'à la réunion du 14 juin 2012.

Lors de sa réunion du 14 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général :

- la Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Frédéric MARTIN,
- la Direction Générale étant confiée à Monsieur Frank DEMAILLE, ce dernier disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société sous les seules limites fixées par la loi et les statuts. À titre de mesure d'organisation interne, et sans que cette limitation soit opposable aux tiers, certains actes sont subordonnés à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

### **3. MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES**

Les statuts de la société prévoient que tout Actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et à toutes décisions des Assemblées Générales des Actionnaires de la société.

Sauf dans le cas où la loi et les statuts (art. 31) en disposent autrement, chaque Actionnaire a autant de droits de vote et exprime en Assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

### **4. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ**

Il est précisé que CPCU étant une filiale de GDF SUEZ Energie Services (64,39%), l'organisation du contrôle interne s'inscrit dans le cadre général des procédures de GDF SUEZ Energie Services, et d'une façon plus générale, du Groupe GDF SUEZ.

#### **4.1. Référentiel**

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, CPCU a retenu une organisation et des procédures de contrôle interne fondées sur le modèle promu par le "*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*" (COSO), conformément au référentiel du Groupe GDF SUEZ.

Le référentiel développé par GDF SUEZ à partir du modèle « COSO » est conforme aux principes décrits dans le cadre de référence et prennent en compte le guide d'application publié en janvier 2007 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

#### **4.2. Objectifs du contrôle interne**

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale de CPCU et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,

- la fiabilité de l'information comptable et financière,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

La mise en place du système de contrôle interne s'appuie sur une évaluation préalable des risques identifiés dans les activités du Groupe et sur un système de gestion de ces risques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable que les risques d'erreurs ou de fraudes sont convenablement maîtrisés ou éliminés.

Au travers de l'amélioration de son système de contrôle interne, CPCU contribue au renforcement de la fiabilité et de l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à la maîtrise de ses processus.

### 4.3. Pilotage du contrôle interne

CPCU, comme le Groupe GDF SUEZ, s'est doté d'un programme de contrôle interne "*Internal Control Management and Efficiency*" (INCOME).

L'organisation chez CPCU, en matière de pilotage du contrôle interne, repose sur les principes ci-dessous exposés.

#### Orientations générales du contrôle interne

Les orientations générales du Groupe GDF SUEZ, et donc de CPCU, en matière de contrôle interne portent sur :

- le développement et le suivi d'un programme de pilotage efficace et rigoureux, sous la responsabilité des dirigeants ;
- la formalisation d'un engagement des dirigeants sur la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité ainsi que d'actions d'améliorations identifiées notamment par les résultats de l'évaluation de l'environnement général de contrôle, des contrôles du programme INCOME et les missions d'Audit ;
- le déploiement d'une filière « contrôle interne » en appui aux dirigeants et au management.

#### Mise en œuvre des orientations générales du contrôle interne

Le contrôle interne est mis en œuvre de la manière suivante :

- le Comité Exécutif, composé de 6 membres : le Directeur Général, le Directeur de l'Exploitation, le Directeur de l'Ingénierie et du Développement, le Directeur Commercial, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Financier. Il se réunit toutes les deux semaines pour piloter et contrôler les activités de CPCU ;
- les Directions Opérationnelles (Exploitation, Ingénierie, Développement, Commerce) et Fonctionnelles (Achats et Moyens Généraux, Communication, Juridique, Finances, Qualité Sécurité Environnement, Ressources Humaines, Technique). Chaque Direction définit ses propres procédures de contrôle en fonction des référentiels et des politiques du Groupe et de manière adaptée à chacun de leurs métiers.

L'Audit interne de GDF SUEZ Energie Services assure la mise en œuvre des standards professionnels, ainsi que des procédures et instructions définies par l'Audit interne Groupe.

En parallèle, le service d'Audit interne du Groupe, constitué d'Auditeurs disposant des connaissances techniques requises et mettant leurs compétences particulières au service de l'ensemble des entités :

- traite de manière transversale des sujets d'intérêt commun pour la société,
- mène les Audits,
- émet un avis sur la qualité du dispositif de contrôle interne mis en place dans chaque entité, dont CPCU, en se fondant notamment sur des travaux visant à évaluer la conception adéquate et le bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne au sein de la société, en particulier par le biais de tests des contrôles clés.

### 4.4. Application des règles «Ethique» du Groupe GDF SUEZ

Les principes fondamentaux en matière d'éthique « *d'agir partout et en toutes circonstances conformément aux valeurs et aux engagements du Groupe, dans le respect des lois et réglementations* » qui doivent guider les comportements et les actions des dirigeants et de chaque collaborateur de CPCU sont définis dans la Charte Éthique GDF SUEZ et le Guide « les pratiques de l'éthique », le Référentiel Intégrité ainsi que dans les codes et déontologies métiers (le Guide de la Relation Commerciale, la Charte de l'Environnement, le Code de Conduite à l'usage des Financiers du Groupe, les Règles de Conduite en matière de Gestion des Informations Confidentialité/Informations Privilégiées, le guide de l'Éthique des Relations avec les Fournisseurs, la Charte de Mécénat et Partenariats).

La Charte éthique définit les quatre principes d'éthique de GDF SUEZ : agir en conformité avec les lois et les réglementations, ancrer une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté et d'honnêteté et respecter les autres. Elle fixe également le cadre général de la gouvernance de l'éthique qui repose sur l'implication et la responsabilité managériale et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue des pratiques et conçoit la conformité éthique comme une contribution à la performance globale du Groupe.

La Charte de l'Administrateur prévoit notamment les règles afférentes à l'exercice du mandat de l'Administrateur, relativement au respect de l'intérêt social, des lois et des statuts, de l'indépendance de l'Administrateur et son devoir d'expression, au conflit d'intérêt, au professionnalisme de l'Administrateur, à son implication et son efficacité.

#### 4.5. Prévention et maîtrise des risques

Les principaux risques encourus par la société et les dispositifs destinés à assurer leur évaluation et leur gestion sont mentionnés dans le rapport de gestion.

Un travail d'agrégation par nature de classification, par probabilité d'occurrence et niveau d'impacts potentiels, permet de réaliser annuellement une cartographie des principaux risques de CPCU qui est discutée en Comité Exécutif.

Cette analyse est partagée avec le Risk Officer de GDF SUEZ Energie Services qui reporte au Chief Risk Officer du Groupe GDF SUEZ. Il est chargé au niveau de la branche GDF SUEZ Energie Services de déployer de manière homogène et cohérente les méthodes d'évaluation et de gestion des risques, adaptée aux activités spécifiques de GDF SUEZ Energie Services, dont celles de CPCU.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques et des plans d'action demeurent, dans leur domaine de compétence respectif, de la responsabilité des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Certains risques transversaux sont directement gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Juridique analyse et gère les principaux risques juridiques découlant du cadre légal et réglementaire, des activités opérationnelles, des partenariats mis en place et des contrats conclus avec les clients et les prestataires,
- la Direction Financière analyse et gère les principaux risques financiers (taux, devises, matières premières),
- la Direction Qualité Sécurité Environnement étudie les risques environnementaux et coordonne les actions requises pour renforcer la maîtrise de ces risques et le respect des prescriptions,
- la Direction des Systèmes d'Information analyse et gère les risques liés aux systèmes d'information afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données.

#### 4.6. Mise en œuvre du contrôle interne

##### Conformité aux lois et règlements

La Direction Juridique contribue à sécuriser juridiquement le fonctionnement de CPCU et les décisions de ses dirigeants. Elle est chargée d'apporter l'appui nécessaire aux directions de la société. Cet appui est notamment effectué par les contributions opérationnelles aux contractualisations, litiges et arbitrages, par les analyses juridiques effectuées à l'occasion des comités d'engagement. Elle bénéficie de l'appui des centres d'expertises de la Direction Juridique de GDF SUEZ Energie Services et de GDF SUEZ, notamment à titre d'exemple en droit de la concurrence.

Le respect des lois et des règlements demeure de la responsabilité de chaque Direction Opérationnelle ou Fonctionnelle dans son domaine de compétences. La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée par les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Par exemple, certains objectifs de conformité transversaux sont gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Financière veille à la conformité de CPCU en matière comptable, financière et fiscale. Elle réalise le reporting financier réglementaire,
- la Déontologue veille au respect des principes éthiques dans les stratégies de développement et les activités de CPCU. Elle apporte aide et conseils à tout collaborateur en matière d'éthique.
- la Direction des Ressources Humaines assure le respect des lois et des règlements sociaux en vigueur et réalise le reporting social réglementaire. Elle met en œuvre les politiques de CPCU en matière sociale, notamment celles relatives à la santé et la sécurité,

- la Direction Qualité Sécurité Environnement veille à la conformité de CPCU en matière environnementale, et réalise le reporting environnemental réglementaire.

### **Fiabilité de l'information comptable et financière**

La Direction Financière s'assure que les opérations concourant à l'établissement de l'information comptable et financière s'effectue en conformité avec la méthodologie de contrôle interne définie par la Direction Audit et Risques du Groupe GDF SUEZ et diffusée dans le cadre du programme INCOME.

Les procédures de contrôle interne chez CPCU peuvent être décrites de la façon suivante :

#### a) Procédure d'autorisations et de délégations

Les procédures d'autorisations des différentes transactions ayant des conséquences financières pour l'entreprise : Achats (énergies, prestations, achats stockés), Ressources Humaines (paie) et Ventes (vapeur, électricité) sont définies par la Direction Générale, documentées et appliquées.

Toute dépense significative doit être budgétée, puis autorisée lors de son engagement effectif.

#### b) Procédures comptables et financières

Les procédures comptables et financières permettent d'enregistrer avec exactitude et exhaustivité les transactions autorisées dans les comptes.

CPCU a accès au Centre d'Expertise Normes Comptable de GDF SUEZ pour répondre à tout approfondissement nécessaire.

Le contrôle interne vise en particulier le cycle des paiements : les décaissements se font par chèques sécurisés ou virements sécurisés transmis aux banques par fichiers.

#### c) Contrôle de gestion

CPCU est dotée d'un contrôle de gestion placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Un budget est établi chaque année. Le contrôle budgétaire analyse les performances et les résultats chaque mois. Les comptes sont analysés en comparaison du budget et des comptes de l'année passée.

Chaque mois, le contrôle de gestion identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre aux Directions concernées de les expliquer et de prendre des mesures correctives.

Les processus budgétaires et de clôture comptable sont effectués régulièrement, dans le cadre de procédures du Groupe GDF SUEZ.

#### d) Contrôle des engagements des contrats et risques juridiques

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée principalement par la Direction Juridique.

Ses missions sont conduites en étroite collaboration avec les Directions concernées et consistent notamment à identifier, analyser et encadrer les risques juridiques de la société, à préparer la documentation juridique, à émettre des avis juridiques et à participer à l'analyse des projets d'investissements.

La gestion de la fiscalité et des risques associés est assurée par la Direction Financière. CPCU a recours aux compétences du Centre d'Expertise Fiscale de GDF SUEZ.

#### e) Procédure d'investissement

La procédure d'investissement a comme objectifs :

- de renforcer le contrôle des investissements sur le plan de l'autorisation et du suivi,
- d'étendre cette procédure aux charges de gros entretien, d'un montant significatif,
- de sensibiliser l'ensemble des décideurs de la société à l'importance stratégique de bien sélectionner les investissements et à bien les anticiper par le processus budgétaire.

### **4.7. Démarche d'amélioration dans le domaine du contrôle interne**

CPCU est engagée dans un processus pluriannuel d'amélioration de son système de contrôle interne qui respecte les orientations générales et les priorités fixées par GDF SUEZ.

Les actions entreprises sont placées sous la responsabilité des Directions Fonctionnelles et Opérationnelles, et sont pilotées par le réseau du contrôle interne au niveau adéquat de l'organisation.

## Travaux réalisés en 2012

Les travaux entrepris au cours de l'année 2012 ont abouti à :

- la réalisation de l'inventaire physique des immobilisations du site de production de Saint-Ouen,
- l'élaboration d'un tableau de bord par Direction et au niveau du Comex afin de mieux suivre la progression des objectifs.

## Travaux prévus en 2013

Les travaux prévus en 2013 sont :

- une vérification sur le respect de la procédure achats,
- l'application de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui sera implémentée après le choix du logiciel intervenu en 2012.

## 5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 5.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ont été rémunérés pour l'exercice 2012 suivant les règles en vigueur pour les filiales du Groupe GDF SUEZ et les principes arrêtés pour l'ensemble des mandataires sociaux des filiales de GDF SUEZ Energie Services.

Ces éléments figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

### 5.2. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du 14 juin 2012 a fixé le montant des jetons de présence à la somme de 47 480 € en conformité avec les règles de gouvernance de la Ville de Paris.

\*\*\*\*\*

Le système de contrôle interne, partie intégrante des processus de CPCU, évolue et s'adapte en fonction des changements de l'environnement.

Il continue de s'améliorer, en particulier, pour répondre aux exigences croissantes de la Direction Générale ainsi qu'aux attentes de ses partenaires et des autorités de régulation.

Le présent rapport, préparé avec l'aide des Directions concernées de la société a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 mars 2013.

**Frédéric MARTIN**

Président du Conseil d'Administration

**COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN**

**Comptes annuels**

**I – Bilan au 31 décembre 2012**  
(En euros)

Actif	2012			2011
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels.....	2 835 708	2 811 196	24 512	29 160
Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....	23 832 796		23 832 796	24 325 373
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098		6 098	6 098
Immobilisations corporelles :				
Terrains.....	4 511 629		4 511 629	4 716 942
Constructions.....	63 444 717	41 163 520	22 281 197	23 435 834
Installations techniques, matériel et outillage industriels.....	424 805 565	219 755 876	205 049 689	209 274 284
Autres immobilisations corporelles.....	12 457 874	11 195 498	1 262 376	1 104 739
Immobilisations mises en concession.....	470 875 727	37 185 891	433 689 836	293 005 945
Immobilisations corporelles en cours.....	83 556 966		83 556 966	178 544 232
Avances et acomptes (sur commandes d'immobilisations en cours).....	26 487		26 487	455 964
Immobilisations financières (1) :				
Participations.....	7 489 195		7 489 195	7 489 195
Créances rattachées à des participations.....				
Autres titres immobilisés.....	136 752		136 752	136 752
Prêts.....	1 486 172		1 486 172	1 571 969
Autres.....	935 597		935 597	925 260
Sous-total.....	1 096 401 283	312 111 981	784 289 302	745 021 748
Actif circulant :				
Stocks et encours :				
Matières premières (combustibles).....	24 036 069		24 036 069	22 539 294
Matières et fournitures consommables.....	6 639 687	1 302 966	5 336 721	5 168 699
Avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation.....	776 914		776 914	33 932
Créances d'exploitation (2) :				
Créances clients et comptes rattachés.....	107 753 024	522 756	107 230 268	95 180 473
Autres créances d'exploitation.....	53 761 529	23 477	53 738 052	34 289 561
Créances diverses (2).....	19 684 700	6 164	19 678 536	19 095 184
Valeurs mobilières de placement.....				
Disponibilités.....	1 593 025		1 593 025	3 323 849
Charges constatées d'avance (2).....	872 788		872 788	977 644
Sous-total.....	215 117 736	1 855 363	213 262 373	180 608 636
<b>Total bilan actif.....</b>	<b>1 311 519 019</b>	<b>313 967 344</b>	<b>997 551 675</b>	<b>925 630 384</b>
(1) Dont à moins d'un an.....			10 905	5 822
(2) Dont à plus d'un an.....			1 472 130	1 561 480

Passif	2012	2011
Capitaux propres :		
Capital.....	27 605 120	27 605 120
Primes d'émission.....	4 568 188	4 568 188
Réserve légale.....	2 760 512	2 760 512
Réserve réglementée (plus-value à long terme).....		
Réserve générale.....	67 312 210	67 312 210
Report à nouveau.....	64 849 679	52 533 820
Résultat de l'exercice.....	41 295 828	18 354 480
Situation nette.....	208 391 537	173 134 330
Subventions d'investissement (montant net).....	2 673 267	323 711
Provisions réglementées.....	54 136 204	56 321 312
Sous-total.....	56 809 471	56 645 023
Amortissement de caducité.....	144 802 145	141 155 070
Sous-total.....	144 802 145	141 155 070
Capitaux propres	410 003 153	370 934 423
Autres fonds propres :		
Avances conditionnées.....	13 329 888	13 593 122
Autres.....	2 711 558	2 298 624
Sous-total.....	16 041 446	15 891 746
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques.....	105 105 869	100 655 287
Provisions pour charges.....	74 202 938	84 347 767
Sous-total.....	179 308 807	185 003 054
Dettes :		
Dettes financières (1) :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2).....	82 410 397	78 434 569
Emprunts et dettes financières diverses.....	64 036 009	66 704 941
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	7 673 723	7 547 917
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	105 161 450	109 636 475
Dettes fiscales et sociales.....	71 293 615	44 348 438
Autres dettes d'exploitation.....	16 326 649	16 847 494
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	21 653 534	19 217 599
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices).....	12 751 794	276 380
Produits constatés d'avance.....	10 891 098	10 787 348
Sous-total.....	392 198 269	353 801 161
Total bilan passif.....	997 551 675	925 630 384
(1) Dont à plus d'un an.....	72 373 117	55 995 270
Dont à moins d'un an.....	74 073 289	89 144 240
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.....	379 414	9 441 416

**II – Compte de résultat au 31 décembre 2012**  
(En euros)

	2012	2011
Produits d'exploitation :		
Production vendue : vente de chaleur et d'électricité.....	410 902 140	350 391 375
Production vendue : services.....	11 681 482	7 187 111
Montant net du chiffre d'affaires.....	422 583 622	357 578 486
Production immobilisée.....	1 668 000	
Subventions d'exploitation.....	29 032	18 109
Reprises sur provisions et amortissements.....	30 677 384	16 107 097
Autres produits.....	19 655 911	18 053 061
Transferts de charges.....	2 777 560	2 497 889
Total des produits d'exploitation.....	477 391 509	394 254 642
Charges d'exploitation :		
Achats stockés d'approvisionnement :		
Matières premières et approvisionnements.....	71 400 935	57 817 545
Variations des stocks d'approvisionnements.....	-1 891 520	-8 966 053
Variation de la vapeur non facturée :		
Achats non stockés de matières et fournitures.....	145 764 418	120 756 310
Services extérieurs :		
Personnel extérieur.....	3 013 364	2 848 655
Loyers en crédit-bail.....	640 286	548 814
Autres services extérieurs.....	70 776 073	64 255 846
Impôts, taxes et versements assimilés.....	10 021 162	8 311 763
Charges de personnel :		
Salaires et traitements.....	30 216 645	28 841 919
Charges sociales.....	13 322 324	11 926 678
Autres frais de personnel.....	-1 550 578	2 895 325
Redevances sur ventes et autres.....	6 010 561	6 338 973
Dotations aux amortissements et provisions :		
Sur le domaine concédé : dotations aux amortissements de caducité.....	3 647 075	3 115 307
Sur immobilisations : dotations aux amortissements industriels.....	35 044 029	25 771 711
Sur immobilisations : dotations aux provisions.....		
Sur actif circulant : dotations aux provisions.....	599 225	461 871
Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	24 985 988	21 429 197
Autres charges.....	14 592 469	14 530 719
Total des charges d'exploitation.....	426 592 455	360 884 580
Résultat d'exploitation.....	50 799 053	33 370 061
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun - perte.....	213 342	
Produits financiers :		
Produits financiers de participations.....	5 249 307	3 679 917
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé.....	13 440	6 606
Autres intérêts et produits assimilés.....	57 510	101 698
Reprises sur provisions et transferts charges.....	906 368	3 060 755
Total des produits financiers.....	6 226 625	6 848 976
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées.....	2 792 508	2 635 640
Total des charges financières.....	2 792 508	2 635 640
Résultat financier.....	3 434 117	4 213 336
Résultat courant avant impôt.....	54 019 828	37 583 397

	2012	2011
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....		
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif.....	11 857 045	
Subventions d'investissements virées au résultat.....	66 735	90 340
Autres.....	396 864	12 071
Reprises sur provisions et amortissements :		
Reprises sur amortissements dérogatoires.....	5 369 152	5 124 615
Reprises sur provision de réévaluation.....		
Reprises sur provision pour hausse des prix.....		3 112 835
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnels.....	8 044 627	33 548
Total des produits exceptionnels.....	25 734 423	8 373 409
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	459 979	183 447
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		
Valeur comptable des éléments cédés.....	3 482 287	646 032
Autres éléments.....	3 604 904	139 422
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :		
Dotations aux provisions réglementées.....	3 184 043	7 489 084
Dotations aux provisions pour dépréciation, risques et charges.....		8 011 079
Dotations aux amortissements exceptionnels.....		
Total des charges exceptionnelles.....	10 731 213	16 469 064
Résultat exceptionnel.....	15 003 210	-8 095 655
Participation des salariés aux résultats.....	3 224 528	952 989
Impôt sur les bénéfices.....	24 502 682	10 180 273
Total des produits.....	509 352 557	409 477 027
Total des charges.....	468 056 729	391 122 546
Bénéfice.....	41 295 828	18 354 481

**III – Annexe au bilan et compte de résultat**  
(Article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983)

**Note liminaire – activité de la société**

**CPCU est concessionnaire de la Ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la Ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1er janvier 1987 au 31 décembre 2017 et par un avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.**

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire). Cette redevance est identifiée en charges d'exploitation avec la ligne « redevances sur ventes et autres » ;
- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la ville et en dehors.
  - En conséquence, CPCU constitue des provisions conformes à la réglementation applicable aux sociétés concessionnaires :
    - provision de grosses réparations destinée à faire face à des charges prévisibles importantes ne présentant pas un caractère annuel, qui ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées ;
    - provision pour renouvellement des biens renouvelables. Elle représente la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat de ces biens ;
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées :
  - les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1er janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
  - les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale,
  - pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, acquis avant le 1er janvier 2001, font l'objet d'un amortissement de caducité. Les biens de retour acquis après le 1er janvier 2001, et les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel.

**Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation**

**1.1 - Principes généraux**

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

**1.2 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur applicables en France (Plan Comptable Général issu du règlement 99.03 du CRC) et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

**1.3 - Changement de méthode**

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

**1.4 - Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des engagements de retraites et assimilés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est ainsi possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

**1.5 - Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an ;
- les quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE transposée en droit français dans le code de l'environnement par l'ordonnance N° 2004-330 du 15 avril 2004, le système d'échange du GES est établi.

L'Etat alloue à titre gratuit des quotas d'émission de GES aux sites industriels. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas de GES égal au total des émissions de GES constatées lors de l'année écoulée. Les allocations de quotas de GES sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et évaluées à leur valeur vénale à la date d'attribution conformément au règlement CRC 2004-08 du 23 novembre 2004. Les sommes comptabilisées à ce titre à l'actif du bilan trouvent leur contrepartie exacte au passif du bilan.

Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, l'entreprise peut être amenée à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer. Les droits acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Dans le cas inverse, les quotas excédentaires pourront être cédés sur le marché.

Les quotas acquis sur la période 2008-2012 sont transférables sur la troisième période 2013-2020.

**1.6 - Immobilisations corporelles**

On distingue :

- les immobilisations du domaine privé, appartenant en propre à la Société ;
- les immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris y compris les stations d'échange.

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement aux moyens de production et au réseau de distribution hors Paris qui constituent des biens de reprise.

En règle générale, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Matériel de transports.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Sous-stations clients .....	15 ans linéaire
- Stations d'échange.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- Cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

Les amortissements dérogatoires résultant des dispositions légales en vigueur correspondent à l'écart entre la dépréciation économique et la dépréciation fiscale. L'amortissement de caducité est destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire dans les biens devant être restitués gratuitement au concédant en fin de contrat. Il est calculé sur la valeur des biens de retour acquis avant le 1er janvier 2001 et pour la durée du contrat de concession. Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2024.

### 1.7 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires compte tenu de la quote-part de situation nette et des perspectives d'avenir de chaque société.

### 1.8 - Actifs circulant

#### 1.8.1 – Stocks

Les stocks combustibles sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.  
 Les stocks de fournitures sont évalués au coût unitaire moyen pondéré d'achat.  
 Les références (hors compensateurs) non movimentées depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 100% de leur valeur.  
 Les références (hors compensateurs) non movimentées entre 1 et 2 ans sont dépréciés à 50% de leur valeur.

#### 1.8.2 – Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.  
 Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est incertain.  
 Une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de 50% lorsqu'une créance est échue depuis plus de 120 jours.

#### 1.8.3 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.  
 Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur prix d'achat.

### 1.9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.  
 Les provisions pour charges couvrent le gros entretien et renouvellement, afin de faire face aux engagements de maintien en état des matériels et de leur remplacement dans le cadre normal de leur exploitation.

### 1.10 - Chiffre d'affaires

Les ventes sont de trois natures :  
 - ventes de chaleur à Paris et en première couronne,  
 - ventes d'électricité produite par la cogénération de Saint-Ouen,  
 - ventes de prestations de service.

### 1.11 Principales opérations de la période

Dans le cadre de l'avenant n°9 au traité de concession, la cession du terrain de La Villette a été effectuée sur l'exercice 2012 et a généré un produit de cession enregistré en résultat exceptionnel pour 11,8 M€.

Note 2 – Notes sur le bilan

2.1 Actif immobilisé

2.1.1 Variation sur l'exercice

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles :</b>					
Logiciels.....	2 695 926			139 782	2 835 708
Quotas d'émission de gaz à effet de serre....	24 325 373	15 091 947	15 584 524		23 832 796
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098				6 098
Immobilisations incorporelles en-cours.....	0	139 782		-139 782	0
<b>Total.....</b>	<b>27 027 397</b>	<b>15 231 729</b>	<b>15 584 524</b>	<b>0</b>	<b>26 674 602</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>					
Terrains.....	4 716 942		205 313		4 511 629
<b>Constructions :</b>					
Sur sol propre.....	49 998 934			98 479	50 097 413
Sur sol d'autrui.....	1 402 392		9 937	327 432	1 719 887
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	10 907 554		116 194	836 057	11 627 417
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	410 037 013		1 754 627	16 523 179	424 805 565
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 617 407				1 617 407
Matériel de transport.....	561 100		346	69 508	630 262
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	9 530 174		23 371	693 493	10 200 296
Autres.....	9 909				9 909
Immobilisations mises en concession.....	326 957 089		931 892	144 850 530	470 875 727
Immobilisations corporelles en cours.....	178 544 233	70 606 976	2 195 564	-163 398 678	83 556 967
Avances et acomptes.....	455 964		429 477		26 487
<b>Total.....</b>	<b>994 738 711</b>	<b>70 606 976</b>	<b>5 666 721</b>	<b>0</b>	<b>1 059 678 966</b>
<b>Immobilisations financières :</b>					
Participations.....	7 489 195				7 489 195
Autres titres immobilisés.....	136 752				136 752
Prêts.....	1 571 969	12 278	98 075		1 486 172
Autres immobilisations financières.....	925 260	10 337			935 597
<b>Total.....</b>	<b>10 123 175</b>	<b>22 615</b>	<b>98 075</b>	<b>0</b>	<b>10 047 715</b>
<b>Total général.....</b>	<b>1 031 889 283</b>	<b>85 861 320</b>	<b>21 349 320</b>	<b>0</b>	<b>1 096 401 283</b>

Les **immobilisations incorporelles** baissent de 0,3 M€ en lien avec les opérations relatives aux quotas d'émission de GES (gaz à effet de serre – Co2) d'une double nature :

- allocations et restitutions de quotas :
  - la restitution des quotas 2011 (844 Ktonnes) a diminué ce poste de 12 M€ (cours de 14,34 €/quota),
  - l'inscription des allocations 2012 de la 2nde période (2008 – 2012), soit 1 230 Ktonnes, a augmenté ce poste de 12 M€, (cours de 9,8 €/quota le jour de l'inscription en mars 2012),
- achats et ventes à terme de quotas réalisés dans le cadre de la convention avec GDF SUEZ ENERGIE SERVICES :
  - achat de 306 Ktonnes quotas CER pour 3 M€,
  - vente de 306 Ktonnes quotas EUA pour 3,4 M€.

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 70 M€.

Les **immobilisations mises en service** en 2012 s'élèvent à 163 M€ et concernent essentiellement :

- **les biens de retour** (145 M€), dont :
  - **canalisations dans Paris** (134 M€), dont :
    - la canalisation structurante T3 (116 M€)
    - la boucle d'eau chaude du projet Paris Nord-Est (5 M€)
    - boucle d'eau chaude sur le projet Pré Saint-Gervais (4 M€)
    - modernisation de canalisations du réseau structurant (5 M€) et de collecte (2 M€)
- **les biens de reprise – production** (14 M€), dont :
  - la modernisation des réservoirs d'eau de la centrale de Vaugirard (2 M€)
  - aménagement des quais de Seine à la demande du Port Autonome (2 M€)

- doublement des lignes extraction cendres du site de Saint-Ouen (0,9 M€)
- **les biens de reprise – distribution** (2 M€)
- **les biens propres** (2 M€) :
  - postes de livraison.

Les **immobilisations en cours** s'élèvent à 83 M€, dont :

- biens de retour 46 M€, composés en partie de :
  - l'achèvement de la canalisation structurante T3 (14 M€)
  - la modernisation de canalisations de réseau condensats structurantes (14 M€)
  - la boucle d'eau chaude Pré Saint-Gervais (4 M€)
  - branchements suite à l'Avenant 10 (2 M€)
- biens de reprise 35 M€, dont :
  - **Distribution** :
    - la boucle d'eau chaude île Saint-Denis (1 M€)
  - **Production** :
    - centrale de production géothermie Paris Nord-Est (17 M€)
    - mise en conformité environnementale de la centrale charbon de Saint-Ouen (4 M€)
    - unité de stockage des granulés de bois pour essais co-combustion bois-charbon (2 M€)
- biens propres (2 M€) :
  - postes de livraison.

Les **désinvestissements** s'élèvent à 5 M€ et concernent :

- les études de la liaison entre le projet de centrale Biomasse à Gennevilliers et le réseau CPCU (1 M€)
- le départ de la canalisation structurante « T3 » prévu pour Bagnolet (1 M€)
- les sorties d'immobilisations constatées lors de l'inventaire physique de la centrale de Saint-Ouen (1 M€)
- les canalisations modernisées du réseau structurant et de collecte (1 M€)
- la chaudière 5 de la centrale de Bercy, démantelée dans le cadre du projet de mise en conformité de cette centrale (0,6 M€)
- le terrain de l'ancienne centrale de La Villette (0,2 M€).

La somme des amortissements et dépréciations des immobilisations en service s'élève à 1,8 M€.

## 2.1.2 Etat des amortissements sur l'exercice

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels.....	2 666 766	144 430		2 811 196
Constructions :				
Sur sol propre.....	31 378 710	1 395 220		32 773 930
Sur sol d'autrui.....	1 305 004	24 798	9 937	1 319 865
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	6 189 332	967 299	86 906	7 069 725
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels (1).....	197 930 798	23 189 945	1 605 585	219 515 158
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 567 227	22 305		1 589 532
Matériel de transport.....	481 608	31 789	346	513 051
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	8 565 015	548 859	20 959	9 092 915
Autres.....	0			0
Immobilisations mises en concession .....	28 497 730	8 719 384	31 223	37 185 891
<b>Total.....</b>	<b>278 582 190</b>	<b>35 044 029</b>	<b>1 754 956</b>	<b>311 871 263</b>

(1) Dont un amortissement accéléré de 8 M€ sur la mousse Condufill installée dans les caniveaux (cf note 3.2).

#### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvements nets amortissements fin d'exercice
	Mode dégressif	Amort. exceptionnel	Mode dégressif	Amort. exceptionnel	
Logiciels.....					
Constructions :					
Sur sol propre.....					
Sur sol d'autrui.....					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....					
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....		3 055 091		5 369 152	-2 314 061
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....					
Matériel de transport.....					
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....					
Autres.....					
Immobilisations mises en concession.....					
<b>Total.....</b>	<b>0</b>	<b>3 055 091</b>	<b>0</b>	<b>5 369 152</b>	<b>-2 314 061</b>

## 2.2 Actif circulant

### 2.2.1 Eléments fongibles

Les montants inscrits au bilan pour chaque catégorie de stock fongible, soit 11 789 K€ pour le charbon et 12 247 K€ pour le fioul, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de matières et fournitures soit 6 640 K€ correspondent à des pièces de rechange dépréciées à hauteur de 1 303 K€.

### 2.2.2 Charges constatées d'avance

(En euros)	2012	2011
Locations diverses.....	293 391	404 602
Assurances.....	191 947	218 027
Redevances d'occupation des sols.....	345 378	321 324
Divers.....	42 072	33 691
<b>Total.....</b>	<b>872 788</b>	<b>977 644</b>

### 2.2.3 Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir et factures à établir s'élèvent à 27 681 K€.

Ils concernent essentiellement la TVA sur les factures non parvenues pour 15 419 K€, et les ventes d'électricité à EDF à facturer au titre de décembre 2012 pour 11 587 K€.

## 2.3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations (1).....				
Prêts (1).....	1 486 172	3 137	10 905	1 472 130
Autres immobilisations financières.....	935 597	935 597		
De l'actif circulant :				
Client douteux ou litigieux.....	245 792	245 792		
Autres créances clients.....	107 507 232	107 507 232		
Personnel et comptes rattachés.....	90 828	90 828		
Etat et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée.....	51 811 814	51 811 814		
Taxe professionnelle.....				
Impôt sur les sociétés.....				
Divers.....	169 850	169 850		
Groupe et associés.....	167 584	167 584		
Débiteurs divers.....	19 684 700	19 684 700		
Autres créances.....	1 521 453	1 521 453		
Charges constatées d'avance.....	872 788	872 788		
<b>Totaux.....</b>	<b>184 493 810</b>	<b>183 010 775</b>	<b>10 905</b>	<b>1 472 130</b>
(1) Montant des :				
Prêts et créances accordés en cours d'exercice.....	7 530			
Remboursements obtenus en cours d'exercice.....	131 674			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine.....	380 828	380 828		
A plus d'1 an à l'origine.....	82 029 569	9 656 452	25 648 911	46 724 206
Total emprunts et dettes.....	82 410 397	10 037 280	25 648 911	46 724 206
Emprunts et dettes financières divers.....	64 036 009	64 036 009		
Autres.....	12 474 631	12 474 631		
Avances et acomptes reçus.....	7 673 723	7 673 723		
Fournisseurs et comptes rattachés.....	105 161 450	105 161 450		
Personnel et comptes rattachés.....	10 174 632	10 174 632		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	5 174 853	5 174 853		
Impôts et autres collectivités publiques :				
Impôt sur les bénéfices.....	12 751 794	12 751 794		
Taxe sur la valeur ajoutée.....	42 525 265	42 525 265		
Autres impôts, taxes et assimilés.....	944 234	944 234		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	21 653 534	21 653 534		
Autres dettes.....	16 326 649	16 326 649		
Produits constatés d'avance.....	10 891 098	10 891 098		
Totaux.....	392 198 269	319 825 152	25 648 911	46 724 206

Tous les emprunts sont à taux variable sauf les prêts souscrits en juillet 2010 et mai 2012 pour un montant initial de 88,7 M€.

## 2.4 Etat des provisions

Commentaires sur les provisions :

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
<b>Provisions réglementées :</b>					
Provision pour hausse des prix.....	11 003 322	128 952			11 132 274
Amortissements dérogatoires.....	45 317 990	3 055 091	5 369 151		43 003 930
<b>Total.....</b>	<b>56 321 312</b>	<b>3 184 043</b>	<b>5 369 151</b>		<b>54 136 204</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>					
Provisions pour risques .....	100 655 287	20 933 312	11 782 216	4 700 514	105 105 869
Provisions pour charges.....	84 347 767	4 052 676	4 427 447	9 770 057	74 202 938
<b>Total.....</b>	<b>185 003 054</b>	<b>24 985 988</b>	<b>16 209 663</b>	<b>14 470 571</b>	<b>179 308 807</b>
<b>Provisions pour dépréciation :</b>					
Sur immobilisations incorporelles : quotas CO2...					
Sur immobilisations corporelles...(1).....	8 285 344		8 044 627		240 717
Sur immobilisations financières.....					
Sur immobilisations en cours.....					
Sur stocks matières consommables.....	1 076 243	226 723			1 302 966
Sur comptes clients.....	560 338	372 502	410 084		522 756
Sur compte courant associé.....					
Autres provisions pour dépréciation.....	29 641				29 641
<b>Total.....</b>	<b>9 951 566</b>	<b>599 225</b>	<b>8 454 711</b>	<b>0</b>	<b>2 096 081</b>
<b>Total général.....</b>	<b>251 275 932</b>	<b>28 769 256</b>	<b>30 033 525</b>	<b>14 470 571</b>	<b>235 541 092</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation.....		25 585 213	24 664 374	14 470 571	
Dont dotations et reprises exceptionnelles.....		3 184 043	5 369 151		

(1) reprise de 8 M€ portant sur la mousse Condufill installée dans les caniveaux (cf note 3.2).

### 2.4.1. Provisions réglementées

- Provision pour hausse des prix :

Détail de la provision	Charbon	Fioul	Total
2007 .....		615 043	615 043
2008 .....	6 117 500		6 117 500
2009 .....			0
2010 .....	1 409 461	319 794	1 729 255
2011 .....	414 767	2 126 757	2 541 524
2012 .....		128 952	128 952
<b>Total.....</b>	<b>7 941 728</b>	<b>3 190 546</b>	<b>11 132 274</b>

- Amortissements dérogatoires :

La dotation des amortissements dérogatoires concerne principalement la chaufferie de Saint-Ouen pour 0,6 M€ et la chaufferie de Grenelle pour 1 M€.

## 2.4.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour risques :					
Provision amiante réseau	5 593 490	1 705 751	511 528	747 427	6 040 286
Provision amiante chaufferies	970 200	600 000	583 675	236 525	750 000
Provision retours d'eau Paris	77 324 134	7 473 126	4 371 083	2 666 921	77 759 256
Provision retours d'eau Hors Paris	3 702 091	812 995	738 828	181 365	3 594 892
Provision ouvrages spéciaux	2 123 313	45 000	207 151	101 890	1 859 272
Provision dessus-dessous	1 192 461				1 192 461
Provision désamiantage retours d'eau structurants	0	10 295 626	1 652 435		8 643 191
Autres	9 749 599	815	3 717 517	766 386	5 266 511
Total.....	100 655 288	20 933 312	11 782 217	4 700 514	105 105 869
Provisions pour charges :					
Provision pour renouvellement compensateurs	20 379 632		638 897		19 740 735
Provision pour renouvellement retours d'eau structurants	39 752 784	796 246	1 330 967	9 770 057	29 448 006
Provision pour décennale chaudière et économiseurs	20 028 403	3 170 679	2 100 000		21 099 082
Autres	4 186 949	85 750	357 583		3 915 116
Total.....	84 347 767	4 052 676	4 427 447	9 770 057	74 202 938
Total général.....	185 003 055	24 985 988	16 209 664	14 470 571	179 308 807

### 2.4.2.1 Provisions pour risques

Les dotations aux provisions pour risques s'élèvent à 20,9 M€ en 2012 contre 3,4 M€ en 2011 et concernent essentiellement :

- la provision de remise en état des retours d'eau, 8,3 M€ dont :
  - 7,5 M€ pour le réseau Paris,
  - 0,8 M€ pour le réseau hors Paris.

Cette dotation de 8,3 M€ (2,7 M€ en 2011) s'explique par :

- 3,2 M€ au titre de l'augmentation du devis de l'amiante,
- 4,2 M€ de dotations correspondant à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé) mais susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de la Distribution,
- 0,9 M€ du fait de la hausse des devis de remplacement et de la réévaluation du coût de l'inspection passant de 113,40 € à 114,64 €.

La provision pour retours d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons,
  - un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon,
  - la provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2004 et 2012,
  - le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.
- La provision pour désamiantage du retour d'eau structurant (10,3 M€)
- La provision pour désamiantage du retour d'eau structurant a été reclassée de provision pour charges à provision pour risques.

Les reprises aux provisions pour risques s'élèvent à 16,5 M€ en 2012 contre 12,4 M€ en 2011 et concernent essentiellement :

- la provision sur les retours d'eau, 8 M€ dont :
  - 7,1 M€ de reprise sur le réseau Paris,
  - 0,9 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond :

- à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections (5,1 M€),
  - 1,2 M€ lié aux tronçons de collecte capitalisés,
  - 1,7 M€ dû à la baisse du taux de remplacement passant de 24,26% en 2011 à 23,89% en 2012.
- Ce taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2011 et 2012 :
- en 2011, la moyenne était fondée sur les taux des 8 dernières années (2004-2011),
  - en 2012, la moyenne a pris en compte les taux des 9 dernières années (2004-2012).
- Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2012 similaire à celui de 2011. La provision calculée sur les 9 dernières années est minorée de 9,4 M€ par rapport à un calcul sur les 8 dernières années.
- la provision pour désamiantage du réseau (1,2 M€) et des chaufferies (0,8 M€).
  - la provision pour désamiantage des retours d'eau structurants (1,7 M€)
  - la provision pour litige TST (2,9 M€) à l'issue de l'arbitrage rendu par le tribunal courant décembre 2012 (cf note 7)

#### 2.4.2.2 Provisions pour charges

Les dotations aux provisions pour charges s'élevaient à 4 M€ en 2012 contre 18 M€ en 2011 et concernent essentiellement :

- la provision pour renouvellement des tronçons de retours d'eau structurants, 0,8 M€.

Cette provision porte sur le programme 2010-2012, rééchelonné jusqu'en 2014 compte tenu des difficultés à réaliser les travaux. Cette provision a été limitée au solde des renouvellements prévus en 2012.

- la provision pour décennales chaudières et économiseurs de 3,2 M€.

Les reprises aux provisions pour charges s'élevaient à 14,1 M€ en 2012 contre 3 M€ en 2011 et concernent essentiellement :

- la provision pour renouvellement des tronçons de retours d'eau structurants, 11 M€.

La provision pour désamiantage du retour d'eau structurant a été reclassée de provision pour charges à provision pour risques pour 7,9 M€ ;

- la provision pour travaux de décennales chaudières et économiseurs, 2,1 M€ en 2012 (1,1 M€ en 2011), correspondant aux travaux réalisés et portant sur :
  - révision décennale de la chaudière n°5 de Grenelle (0,7 M€)
  - révision décennale de la chaudière n°1 d'Ivry (0,7 M€)
  - révision décennale de la chaudière n°3 de Vaugirard (0,7 M€)

## 2.5 Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 €. La réserve légale s'élève à 10% du capital.

### 2.6 Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	2012
Capitaux propres au 31 décembre 2011.....	370 934
Distribution de dividendes.....	-6 039
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement...	164
Autres variations : amortissement caducité.....	3 648
Résultat de l'exercice 2012.....	41 296
Capitaux propres au 31 décembre 2012.....	410 003

### 2.7 Charges à payer

Elles s'élèvent à 118 080 K€.

La nature des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

- Emprunts et dettes assimilées – intérêts courus.....	1 K€
- Fournisseurs – factures non parvenues.....	103 818 K€
- Personnel – dette provisionnée pour congés à payer et autres charges...	10 174 K€
- Organismes sociaux, charges à payer.....	3 177 K€
- Etat, charges à payer.....	910 K€

### Note 3 – Notes sur le résultat

#### 3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, soit 422 584 K€, correspond à des ventes de chaleur réalisées à Paris ou dans la proche banlieue pour 351 649 K€, à des ventes d'électricité pour 59 253 K€ et à des prestations de services pour 11 681 K€.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF appelé « 97-01 », dont l'échéance est prévue fin mars 2013.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51%, disponibilité de 95%) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45% de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55% de la facture et dont le tarif est indicé sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

#### 3.2 Charges de personnel

La « différence tarifaire » soit l'avantage en nature des retraités CPCU qui bénéficient d'un tarif réduit du gaz et de l'électricité a été une charge de 0,5 M€ en 2011 et est un produit en 2012 de 3,3 M€, les charges à payer des années 2003 à 2007 ayant été soldées en 2012. Cette variation entre en compte dans la baisse des charges de personnel.

#### 3.3 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2012	2011
Plus et moins-valeur sur cession d'actifs (1).....	8 375	-646
Dotations et reprises de provision pour :		
Risques.....		
Charges .....		
Dotations et reprises de provisions réglementées (2).....	2 185	748
Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation exceptionnelle (3)...	8 045	-7 978
Autres produits et charges exceptionnels.....	-3 602	-220
<b>Total .....</b>	<b>15 003</b>	<b>-8 096</b>

(1) Les plus ou moins values de cession se décomposent comme suit :

- le produit de la vente du terrain de La Villette conformément à l'avenant 9 au traité de concession, pour une valeur de 11,8 M€,
- la charge représentant la dépréciation des investissements :
  - de la liaison entre le projet de centrale biomasse de Gennevilliers retenue dans l'appel à projet « CRE4 » et le réseau CPCU (1 M€) : ce projet est abandonné au profit du projet de conversion de la centrale charbon de Saint-Ouen en co-combustion bois-charbon,
  - des départs vapeur de la canalisation structurante « T3 » prévus pour l'alimentation du chauffage urbain de Bagnolet, dans la mesure où ce réseau a opté pour rester en production autonome non reliée au réseau CPCU (1,1 M€),
  - de canalisations renouvelées dans le cadre du programme de modernisation des canalisations structurantes et de collecte (0,8 M€).

Pour rappel, la charge de 2011 était afférente à des cessions d'actifs consécutifs aux inventaires physiques de centrales de production.

(2) Les dotations et reprises de provisions réglementées comprennent :

- 3,055 M€ de dotations aux amortissements dérogatoires et 5,369 M€ de reprises aux amortissements dérogatoires,
- 0,129 M€ de dotations aux amortissements stocks.

(3) Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation exceptionnelle s'expliquent principalement par la reprise de 8 M€ correspondant à la dépréciation exceptionnelle égale à la valeur nette de la mousse Condufill installée dans ses caniveaux comptabilisée en immobilisation incorporelle. Cette dépréciation a été reclassée sur l'exercice de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles à un amortissement accéléré.

CPCU a en conséquence comptabilisé une provision pour dépréciation exceptionnelle de 8 M€ en 2011 se décomposant en :

- 2,5 M€ sur les canalisations dans Paris,
- 5,5 M€ sur les canalisations hors Paris.

### 3.4 Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt théorique (1)	Résultat net	
			Théorique	Comptable
Courant.....	54 020	-16 205	37 815	26 293
Exceptionnel.....	15 003	-5 416	9 587	15 003
Total.....	69 023	-21 621	47 402	41 296

(1) La ventilation de l'impôt entre les résultats courant et exceptionnel est réalisée après affectation des déductions et réintégrations fiscales aux divers éléments du résultat comptable avant impôt.

L'écart entre l'impôt présenté dans le tableau ci-dessus (21,621 M€) et l'impôt présenté au compte de résultat (24,503 M€) correspond d'une part à l'impôt payé suite au redressement fiscal

(3,7 M€) et d'autres part à des régularisations sur l'exercice antérieur (0,818 M€).

L'impôt 2012 est calculé avec la majoration de 5% appliquée au taux normal de 33,33%, ce qui porte le taux d'IS à 36,10%.

CPCU n'a pas de report déficitaire (cf partie sur la situation fiscale latente § 4.8).

### Note 4 – Autres informations

#### 4.1 Effectif

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Total
Cadres (et assimilés).....	156	3	159
Agents de maîtrise (et assimilés).....	338		338
Agents d'exécution (et assimilés).....	81		81
Total.....	575	3	578

#### 4.2 Engagements financiers particuliers

L'intégralité des éléments financiers figure ci-dessous :

- engagements réciproques :
  - redevances de crédit-bail restant à courir ..... 961 K€
  - commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat..... 28 940 K€
- achat de combustibles :
  - fioul 87 500 tonnes ..... 50 109 K€
  - charbon 75 000 tonnes..... 6 885 K€
  - gaz 1 555 000 MWH ..... 51 581 K€
- opération de swap sur achats de combustibles fossiles..... 70 K€
  
- Engagements reçus : cautions bancaires des fournisseurs..... 7 812 K€
- Engagement retraite (cf annexe au bilan § 4.4)..... 134 448 K€
- Engagement donné : la SNC CVD a sollicité un prêt bancaire. La banque a subordonné ce prêt à la signature par chaque associé d'un engagement de maintenir la forme juridique de la Société et de conserver sa participation dans la SNC jusqu'à extinction de la dette. 6 976 K€

#### 4.3 Crédit-bail

Opérations de crédit-bail au 31 décembre 2012 :

Postes concernés au bilan	Valeurs des biens à la signature du contrat	Redevances		Equivalent des dotations aux amortissements		Redevances restant à verser				Valeur résiduelle
		Exercice	Exercices antérieurs	Exercice	Exercices antérieurs	A 1 an	A + d'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans	Total	
Crédit-bail immobilier (crédit-bail du siège).....	18 294	640	20 430	915	15 931	640	321	0	961	5 488
Total.....	18 294	640	20 430	915	15 931	640	321	0	961	5 488

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.  
L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.  
Le montant des engagements pour retraites est évalué à 134 M€, avec un taux d'actualisation retenu par GDF SUEZ SA et CPCU de 3,3% fin 2012 versus 4,10% fin 2011.  
Cet engagement fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés IFRS.  
La Société ne possède pas d'actif finançant son régime de retraite.

#### **4.5 Droits individuels à la formation**

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre un droit individuel de formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Le volume d'heures acquis dans le cadre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande est de 52 372 heures.

#### **4.6 Consolidation**

La Société entre dans le périmètre de consolidation des Sociétés GDF SUEZ ENERGIE SERVICES et GDF SUEZ qui détiennent 64,3% des actions de CPCU.  
Par ailleurs, la Société étant cotée au SRD à Paris, elle établit des comptes consolidés.

#### 4.7 Entreprises liées

CPCU est détenue à 64% par le Groupe GDF SUEZ.

Les transactions avec les filiales de ce groupe sont les suivantes :

- produits.....	22,631 M€ (ventes à SDC Clichy, SNC CVE, SNC COGE-VITRY)
- charges.....	111,890 M€
- dont achat de combustibles .....	76,881 M€ (fioul et charbon auprès de SOVEN et ELECTRABEL)
- dont achat de chaleur .....	26,855 M€ (auprès de la SNC COGE-VITRY)
- dont frais divers sur combustibles .....	2,576 M€ (auprès de la SA TRS)
- créances.....	6,049 M€
- dettes.....	28,613 M€

CPCU est détenue à 34% par la Ville de Paris.

Les ventes de chaleur à la Ville de Paris se sont élevées à 20 M€ en 2012.

#### 4.8 Situation fiscale différée et latente

La situation différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice. Elle tient compte de la contribution additionnelle et de la contribution sociale sur les bénéfices.

Impôt dû :

- provisions réglementées.....	19 519 K€
- subventions d'investissements.....	964 K€
	<u>20 483 K€</u>

Impôt payé d'avance :

- charges non déductibles temporairement.....	20 597 K€
---	-----------

#### 4.9 Liste des filiales et participations (En milliers d'euros)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Prime d'émission réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou pertes (-) du dernier exercice clos	Dividendes versés au cours de l'exercice	Observations clôture de l'exercice
				Brute	Nette						
<b>A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société) :</b>											
SNC Cogé Vitry 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 440 258 366.....	40		50	20	20			80 024	5 449	6 910	
SNC Choisy-Vitry-Energie 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 452 249 832.....	100		55	55	55			12 282	361	257	
<b>B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la société) :</b>											
S.A. Tiru Tour Franklin La Défense 8 92042 Paris la Défense cedex N° SIREN 334 303 823.....	10 000		19	724	724			77 489	4 376	0	
S.A. Climespace 185 rue de Bercy 75588 Paris cedex 12 N° SIREN 378 993 455.....	14 410	60 158	22	6 278	6 278			77 306	15 004	7 502	
S.A. Transports réunis services 79 rue Julian Grimau BP 36 93701 Drancy N° SIREN 377 508 858.....	550	383	26	366	366			3 694	117	0	30 sept.
SNC Choisy-Vitry-Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry sur Seine N° SIREN 480 627 199.....	100		45	45	45			15 694	-337	0	

Note 5 – Tableau de financement 2012

Emplois et ressources (en milliers d'euros)	2012	2011
Capacité d'autofinancement :		
Résultat net.....	41 296	18 354
+ Dotations aux amortissements.....	41 746	33 835
- Reprises.....	-5 369	-5 125
+ Dotations aux provisions.....	25 714	29 956
- Reprises.....	-38 722	-16 766
- Subventions d'investissement virées au résultat.....	-67	-90
- Plus-values de cession.....	-8 375	
+ Moins-values de cession.....	0	646
Total capacité d'autofinancement.....	56 224	60 810
Ressources durables :		
Capacité d'autofinancement.....	56 224	60 810
Cessions d'immobilisations incorporelles.....	493	
Cessions d'immobilisations corporelles.....	11 857	
Cessions ou réductions d'immobilisations financières.....	98	59
Augmentation des autres capitaux propres.....	2 416	13 088
Augmentation des dettes financières.....	28 151	237
Total des ressources.....	99 239	74 195
Emplois stables :		
Distributions mises en paiement.....	6 038	5 435
Acquisitions d'immobilisations incorporelles.....	140	2 119
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	70 177	71 855
Acquisitions d'immobilisations financières.....	23	63
Remboursement de dettes financières.....	15 800	13 677
Total des emplois.....	92 178	93 149
<b>Variation du fonds de roulement net global .....</b>	<b>7 061</b>	<b>-18 954</b>
Variations d'exploitation :		
Stocks et encours.....	-1 892	-9 307
Avances et acomptes versés sur commandes.....	-743	340
Créances clients et comptes rattachés .....	-31 258	26 369
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	126	82
Dettes fournisseurs et autres.....	36 378	3 330
Besoin ou dégagement de fonds de roulement d'exploitation.....	2 611	20 814
Variations hors exploitation :		
Autres débiteurs.....	678	-2 677
Autres créditeurs.....	-3 019	8 403
Besoin ou dégagement de fonds de roulement hors exploitation...	-2 341	5 726
Variations de trésorerie :		
Placement compte courant associés.....		
Valeur mobilière de placement.....		
Disponibilités.....	-7 331	-7 586
Concours bancaires courants.....		
Variation nette de trésorerie.....	-7 331	-7 586
<b>Utilisation de la variation du fonds de roulement net global.....</b>	<b>-7 061</b>	<b>18 954</b>

#### **Note 6 – Rémunérations des dirigeants**

Les 10 plus fortes rémunérations versées sur l'année 2012 s'élèvent à 1 321 879 €.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les mandataires sociaux ni d'accord prévoyant un avantage spécifique en cas de cessation de fonctions. Aucune avance et aucun prêt n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations de l'exercice allouées aux membres des organes d'administration, au titre des jetons de présence, s'élèvent à 47 480 €.

#### **Note 7 – Litiges en cours**

La Société Thermal Science Technologies LLC (« TST »), domiciliée dans le Maryland (Etats-Unis), a engagé une procédure d'arbitrage contre CPCU le 1er juin 2007. Le différend porte sur un contrat conclu le 25 avril 2003 entre les deux Sociétés, et dont l'objet est la fourniture de mousse isolante introduite dans les caniveaux CPCU afin d'éviter toute intrusion d'eau à l'intérieur des dits caniveaux. Le montant réclamé par TST s'élève à 6 933 K USD. Suite à un arbitrage courant décembre 2012, CPCU a été dans l'obligation de régler la somme de 2,9 M€ soldant ainsi l'affaire. Par conséquent, la provision constituée dans les comptes pour 2,9 M€ a été reprise au 31 décembre 2012.

#### **Note 8 – Certificats d'Economies d'Energie**

La provision a été ajustée sur l'exercice 2012 passant de 1,3 M€ à 1,2 M€ (représentant un déficit de 241 GWh cumac valorisé à 5 €/MWh cumac) pour tenir compte des éléments suivants :

- CPCU a obtenu la validation auprès de la DRIEE de 872 GWh cumac au titre des fiches (i) de raccordement de bâtiments existants au réseau CPCU, et (ii) de rénovation des sous-stations,
- CPCU est en attente de validation de 308 GWh cumac auprès de la DRIEE.

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé à la note 1.4 de l'annexe des comptes annuels, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre société révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions réseau et les engagements de retraite et assimilés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note 2.4.2 relative aux provisions pour risques et charges ainsi que la note 4.4 relative aux engagements de retraite et assimilés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur, autres que celles perçues par le directeur général de votre société, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Paris et Paris-La Défense, le 16 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT  
Brigitte Vaira Bettencourt

ERNST & YOUNG et Autres  
Charles-Emmanuel Chosson

## **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CPCU**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris La Défense et, le 16 avril 2013,

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT  
Brigitte Vaira Bettencourt

ERNST & YOUNG et Autres  
Charles-Emmanuel Chosson

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

#### **A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

**Avec la société SOVEN,**

#### ***Contrat de prestation de services, d'achat et de ventes, d'électricité, de gaz et de quotas CO<sub>2</sub> :***

La société SOVEN et votre société ont conclu en date du 21 septembre 2012, un contrat aux termes duquel la société SOVEN s'engage à mettre en œuvre une stratégie de valorisation afin de maximiser la marge énergie de la turbine à gaz de la cogénération de Saint-Ouen. Ce contrat avait été préalablement autorisé par votre conseil d'administration du 30 août 2012.

Dans le cadre de cette convention, la société SOVEN vous fournit des prestations de conseil afin de :

- valoriser la vente d'électricité sur les marchés tout en réalisant la fourniture et/ou la couverture financière des quotas de Co2 et du gaz nécessaires à cette production d'électricité,
- réduire les risques issus de la volatilité des prix des marchés de l'électricité et du gaz naturel tout en optimisant la marge sur énergies.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Au titre de ce contrat, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 40.

Personne intéressée à cette convention :

La société GDF SUEZ Energie Services est actionnaire unique de SOVEN et actionnaire majoritaire de CPCU.

Monsieur Jérôme TOLOT, administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services est également administrateur de CPCU.

**Avec la société GDF SUEZ, actionnaire indirect à 64,39%,**

***Convention d'assistance :***

Votre société a conclu avec son actionnaire majoritaire indirect, la société GDF SUEZ, un contrat en date du 11 octobre 2012 par lequel GDF SUEZ propose d'assurer à CPCU une assistance dans le domaine juridique et réglementaire, tout particulièrement en lien avec les spécificités du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières (IEG). Ce contrat a été autorisé par votre conseil d'administration du 20 décembre 2012.

L'assistance est apportée par la Branche Infrastructure de GDF SUEZ, et notamment par son Service Relation du Travail (SRT-IEG) et a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une période de trois années, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Aucun impact comptable n'est par conséquent reconnu sur l'exercice 2012.

**Avec la société GDF SUEZ Energie Services, actionnaire à 64,39%,**

***Convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique :***

Lors de sa séance du 20 décembre 2012, votre conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour une durée d'un an de la convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique conclue entre votre société et GDF Suez Energie Services le 24 mars 1999.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.1.b. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

**Avec la société CLIMESPACE, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 20%,**

***Convention d'assistance et de mise à disposition de personnel :***

Lors de sa séance du 20 décembre 2012, votre conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour une durée d'un an de la convention d'assistance et de mise à disposition de personnel conclue entre votre société et CLIMESPACE le 20 janvier 2000.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.5.b. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

**Personnes intéressées à cette convention :**

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du conseil d'administration de CPCU, est également Président du conseil d'administration de CLIMESPACE.

Yanick BIGAUD, administrateur de CPCU, est également administrateur de CLIMESPACE.

**Avec la société S.N.C. COGE VITRY, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 50%,**

***Convention d'assistance :***

Lors de sa séance du 20 décembre 2012, votre conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour une durée d'un an de la convention d'assistance conclue entre votre société et COGE VITRY le 14 décembre 2001.

***Contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations :***

Lors de sa séance du 20 décembre 2012, votre conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour une durée de dix ans du contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations conclu entre votre société et COGE VITRY le 31 mai 2002.

***Convention de fourniture de vapeur :***

Lors de sa séance du 20 décembre 2012, votre conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour une durée d'un an du contrat de fourniture de vapeur par COGE VITRY à CPCU conclu le 18 décembre 2002.

Personne intéressée à ces conventions :

Monsieur Frank DEMAILLE, Directeur Général de CPCU, est également Gérant de la S.N.C COGE VITRY.

Ces conventions, ainsi que leurs impacts sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.4.  
« Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seuls leurs renouvellements ayant été autorisés au cours de l'exercice.

**Avec la S.N.C. CHOISY VITRY ENERGIE (CVE), dont vous êtes actionnaire à hauteur de 55%,**

***Convention d'assistance :***

Lors de sa séance du 20 décembre 2012, votre conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour une durée d'un an de la convention d'assistance conclue entre votre société et CVE le 4 juillet 2005.

Personne intéressée à cette convention :

Monsieur Frank DEMAILLE, Directeur Général de CPCU, est également Gérant de la S.N.C CVE.  
Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.3.c.  
« Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

**B. Conventions et engagements autorisés depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec les sociétés TIRU (dont vous êtes actionnaire à hauteur de 19%), TSI, Ivry Paris XII et le SYTCOM,

La convention détaillée ci-après en partie II.2. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » autorisée lors de votre conseil d'administration du 8 décembre 2004 et ayant pour objet la fourniture à CPCU par TIRU, TSI, Ivry Paris XII et le SYTCOM de la vapeur issue des centres de valorisation énergétiques du SYTCOM a fait l'objet d'un avenant n°6 ayant pour objet de redéfinir la formule de révision suite à un changement intervenu sur un indice.

Par omission, cet avenant n°6 n'a pas été autorisé par le conseil d'administration de votre société préalablement à sa conclusion le 28 février 2013. Le conseil d'administration de votre société en date du 28 mars 2013 a finalement autorisé cet avenant a posteriori.

Avec la société GDF SUEZ actionnaire indirect à hauteur de 64,39% et la Ville de Paris, actionnaire de CPCU à hauteur de 33,50%,

### **Convention de garantie / contre-garantie sur l'emprunt B.E.I. :**

Lors de sa séance du 28 mars 2013, votre conseil d'administration a autorisé un projet de convention tripartite ayant pour objet de compléter le mécanisme de garantie et de contre-garantie mis en place dans le cadre du contrat de prêt en date du 20 mai 2010 souscrit par CPCU auprès de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) d'un montant de 145 000 000 € ayant pour objet de contribuer au financement de l'extension du réseau de chauffage urbain dans l'est de Paris, à la rénovation d'installations existantes et à la construction de nouvelles unités de production énergétique.

Cette convention tripartite a pour objet, en cas d'appel par la B.E.I. de la garantie autonome à première demande et/ou du cautionnement, en vue du paiement des sommes qui lui seraient dues au titre du Contrat de Financement si la CPCU était défaillante, de déterminer le rang conventionnel de règlement des créances potentielles de GDF SUEZ et de la Ville de Paris à l'encontre de la CPCU et d'organiser le recours entre les garants.

La convention n'est, à ce jour, pas encore conclue.

## **II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société GDF Suez Energie Services (« GDF Suez ES »), actionnaire à 64,39%,

a. **Convention d'assistance en ressources humaines, sécurité et maintenance des installations de cogénération :**

Lors de sa séance du 8 décembre 2004, votre conseil d'administration avait autorisé une convention par laquelle GDF Suez ES s'engageait à fournir à votre société :

- une assistance dans le domaine des ressources humaines, en particulier pour les négociations et la prise en compte de l'évolution du système des retraites IEG, l'étude des textes législatifs et réglementaires applicables, la mise en place de la nouvelle caisse de retraite de la branche (CNIEG) et les relations avec cet organisme, la gestion administrative des personnes mises à disposition,

- une assistance dans le domaine de la sécurité et de la maintenance des installations de cogénération.
- Cette convention a été conclue le 8 décembre 2004 et avait pris effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour une durée de un an. Son renouvellement était assuré par tacite reconduction, sauf résiliation anticipée. Cette résiliation a été décidée et autorisée par votre conseil d'administration du 20 décembre 2012.

La rémunération de cette assistance était de K€ 75 hors taxes par an.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur ce dernier exercice d'application une charge d'exploitation de K€ 75.

**b. Convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 24 mars 1999, a autorisé une convention par laquelle GDF Suez ES assure à votre société, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, juridique, informatique et technique ainsi qu'une assistance à la direction générale.

La rémunération de cette assistance a été fixée à 0,11% du chiffre d'affaires social hors taxes de votre société.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 421.

**c. Convention d'assistance et expertise spécifique aux IEG en matière de ressources humaines**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 31 août 2010, a autorisé une convention par laquelle GDF Suez ES assure à votre société, depuis le 31 août 2010, l'expertise spécifique aux IEG en matière de réglementation du travail, le conseil juridique en droit social ainsi que la gestion des dossiers contentieux du domaine.

La contribution de CPCU définie au contrat est facturée sur la base d'un montant estimé en début d'année par GDF Suez ES. Ce montant est ajusté en fin d'exercice en fonction du niveau de charges réel.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 136.

**d. Convention relative à la gestion des quotas d'émission des gaz à effet de serre**

Pour des raisons de simplicité et d'efficacité de gestion, votre société et la société GDF Suez ES ont convenu d'utiliser le même mandataire, en l'occurrence un service de la société GDF Suez ES pour gérer les allocations, chaque partie conservant la propriété de ses allocations.

Une convention entre le mandataire commun et votre société, signée le 15 juillet 2009 et autorisée a posteriori par votre conseil d'administration du 28 août 2009, a été mise au point afin de définir en particulier les modalités de gestion des éventuels excédents de quotas.

La rémunération de cette assistance a été fixée de la manière suivante :

- une partie fixe annuelle de K€ 150 répartie entre votre société et la S.N.C. Cogé Vitry au prorata de la quantité de quotas allouée,
- une partie variable qui correspond à 3% du montant de chaque opération de vente ou d'achat.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 173.

2. Avec les sociétés Tiru (dont vous êtes actionnaire à hauteur de 19%), TSI, Ivry Paris XII et le Syctom,

**Nature et objet**

Convention de fourniture de la vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Syctom.

**Modalités**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004, a autorisé votre société à signer un contrat de fourniture de vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Syctom avec la société Tiru et le Syctom. Un avenant (« avenant n° 1 ») a été signé le 6 mai 2006 portant sur la modification du prix indiqué au contrat.

Le 28 février 2008, votre société a signé un second avenant (« avenant n° 2 ») dont l'objet est de fixer le prix de base d'une tonne de vapeur hors taxes pour les années 2008, 2009 et 2010. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 5 décembre 2007.

En date du 1<sup>er</sup> août 2008, votre société a conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 ») avec la société Tiru et le Syctom dont l'objet est d'acter la maîtrise-d'œuvre et la réalisation de travaux d'aménagements des processus de traitement des eaux alimentaires des UIOM Syctom d'Ivry et de Saint-Ouen par votre société. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2009.

Le 10 août 2009, votre société a signé un quatrième avenant (« avenant n° 4 ») avec les sociétés Tiru, TSI et le Syctom visant à :

- acter le transfert de propriété des installations réalisées par votre société pour le traitement des eaux alimentaires des UIOM Syctom d'Ivry et de Saint-Ouen en complément des dispositions prises dans l'avenant n° 3 ;
- autoriser votre société à réaliser les études et travaux d'aménagement in situ relatifs aux installations précitées ;
- introduire la société exploitante de l'UVE Isséane, la société TSI, en tant que partie prenante à la présente convention de fourniture de vapeur.

Par omission, l'avenant n° 4 n'a pas été autorisé par le conseil d'administration de votre société préalablement à sa mise en œuvre. Le conseil d'administration de votre société en date du 28 août 2009 a finalement autorisé cet avenant a posteriori.

Lors du conseil d'administration en date du 16 décembre 2010, un cinquième avenant a été autorisé, visant à :

- réaliser le transfert de propriété de l'installation réalisée par votre société pour le traitement de l'eau alimentaire de l'UVE d'Isséane, en complément des dispositions prises dans le cadre de l'avenant n° 4,
- introduire la société Ivry Paris XII, nouvel exploitant de l'UIOM d'Ivry Paris XII à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, en tant que partie prenante du contrat de fourniture de vapeur.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 16 décembre 2010.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 43 407.

3. Avec la S.N.C. CHOISY VITRY ENERGIE (CVE), dont vous êtes actionnaire à hauteur de 55%,

**a. Convention de prêt**

Lors de sa séance du 16 mars 2006, votre conseil d'administration a autorisé votre société à signer une convention de prêt par laquelle elle s'engage à fournir à CVE un financement de M€ 12 dans le cadre de la réalisation des ouvrages suivants :

- alimentation en énergie calorifique sous forme de vapeur par réseau de tuyauteries depuis le réseau CPCU jusqu'à la sous-station de production d'eau surchauffée,
- sous-station d'échange vapeur/eau surchauffée située sur le terrain sis 172, rue Léon Geoffroy à Vitry-sur-Seine.

Ce prêt, assorti d'un intérêt de 5,5 %, est remboursable sur 19 ans et 9 mois par annuité constante.

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la loi n° 2005-1719 introduisant de nouvelles règles limitant la déductibilité des intérêts payés par CVE, CVE étant sous-capitalisée aux termes de l'article 212 du Code général des impôts, un avenant à la convention de prêt a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2008 aux termes duquel il a été décidé de :

- suspendre le prêt entre votre société et CVE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 jusqu'au 31 décembre 2013,
- refinancer pendant cette période la société CVE auprès d'un établissement externe : un contrat de prêt d'un montant de M€ 11 et d'une durée de cinq ans et demi a été signé à cet effet le 16 août 2008 entre CVE et la BNP au taux (TEG) de 4,99 %. Ce prêt a fait l'objet d'un avenant au 30.06.2012 dont les termes essentiels sont :
- le taux d'intérêt est fixé à 3,50 %,
- une première tranche de 5,1 M € est remboursable en 5 versements annuels constants du 30.06.2013 au 30.06.2017
- une seconde tranche de 3,87 M€ est remboursable au plus tard le 30.06.2017

Votre société est solidairement engagée avec CVE vis-à-vis de la BNP dans une limite de M€ 8,97 concernant le prêt souscrit par ces derniers.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 août 2008.

Au titre de la rémunération de ce prêt, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit financier de K€ 8.

#### **b. Convention de fourniture de chaleur**

CVE construit et exploite depuis le 10 février 2004, dans le cadre d'un contrat de concession, le réseau de chaleur du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV). Votre société alimente en vapeur ce réseau de chaleur à partir de la canalisation assurant la liaison Vitry-Ivry. La vapeur est par la suite transformée par CVE en eau surchauffée.

Par convention en date du 4 juillet 2005, votre société et CVE ont défini les conditions techniques et commerciales régissant la fourniture de chaleur.

Cette convention est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de service attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

Votre société et CVE ont conclu en date du 22 décembre 2006 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel la valeur initiale de l'indice FUO du fioul lourd utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur est remplacée par la valeur du barème Total « Marchés publics » des fiouls lourds TTBT au départ de la raffinerie de Grandpuits en euros/tonne hors T.V.A. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Les dispositions de l'avenant n° 1 ont été applicables rétroactivement du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 31 décembre 2006. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'indice du FUO du fioul lourd précédemment utilisé dans le calcul de la redevance a été de nouveau appliqué.

Le 5 février 2007, votre société et CVE ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») portant modification de l'indice CHO des houilles et agglomérés pour l'industrie, utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Le 20 février 2008, votre société et CVE ont conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 »), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'objet de cet avenant est la prise en considération dans le prix de la chaleur facturé par CVE à votre société de la taxe intérieure sur la consommation de charbon. Cette taxe est en effet supportée par CVE sur les importations de charbon postérieures à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un quatrième avenant (« avenant n° 4 »), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2009. L'objet de cet avenant est la prise en compte dans le calcul du prix proportionnel à la consommation ou de la redevance forfaitaire annuelle de la modification des indices suivants :

- CH « Houilles importées pour autres industries que sidérurgie et électricité »,
- G « Gaz manufacturé hors ventes aux ménages »,
- ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ».

Cet avenant a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 9.560.

#### **c. Convention d'assistance**

Votre société a conclu le 4 juillet 2005 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à CVE une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, informatique, juridique, technique et une assistance spécifique à la gérance.

Cette convention prévoit une facturation forfaitaire annuelle de K€ 292 hors taxes, révisable selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 355.

Comme indiqué en 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an a été autorisé par votre conseil d'administration du 20 décembre 2012.

#### **d. Convention d'exploitation par votre société des canalisations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange**

Aux termes de la convention de concession de travaux et de services pour la fourniture d'énergie calorifique au chauffage urbain du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV) attribuée le 10 février 2004, la société CVE construit et exploite les ouvrages :

- de prélèvement de vapeur dans le réseau de votre société,

- d'échange permettant la transformation de la vapeur prélevée en eau surchauffée injectée dans le réseau du SICUCV.

Par convention en date du 4 juillet 2005, CVE a confié à votre société, moyennant différentes conditions, l'exploitation des installations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange. Cette convention, autorisée par votre conseil d'administration le 8 décembre 2004, est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de services attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

La rémunération de l'ensemble des prestations de votre société est fixée à K€ 192 hors taxes par an, valeur au 1<sup>er</sup> mars 2003. Cette rémunération est indexée trimestriellement selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 590.

#### 4. Avec la S.N.C. COGE VITRY, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 50%,

##### a. *Convention de fourniture de vapeur*

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu en date du 18 décembre 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry s'engageait à fournir à votre société moyennant différentes conditions, de la vapeur produite par son site de Vitry-sur-Seine. Votre société s'était alors engagée à payer à la S.N.C. Cogé Vitry la vapeur vendue moyennant un prix fixé à € 9,90 toutes taxes comprises pour une tonne de vapeur, valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2002 indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

Compte tenu de la modification des conditions économiques :

- un avenant n° 3 au contrat principal de vente de vapeur et aux précédents avenants, à effet au 1<sup>er</sup> novembre 2006, a été signé le 15 décembre 2006 et autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 7 décembre 2006 aux termes duquel une redevance sera désormais facturée à votre société dans le cadre du fonctionnement de la chaudière en post combustion et air ambiant. Cette redevance est calculée selon les dispositions suivantes :
  - une partie fixe annuelle de K€ 950 facturée mensuellement et non indexée,
  - le prix d'achat par la S.N.C. Cogé Vitry des quantités de gaz consommées en modes post combustion et air ambiant majoré de 5 % ;
- un avenant n° 4 au contrat principal de vente de vapeur a été signé le 15 mars 2008 et autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2008. Cet avenant fixe le prix de la tonne de vapeur à € 14,03 hors taxes et modifie donc la formule d'indexation.

Les dispositions résultant de cet avenant n° 4 ont été appliquées rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au titre de la convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 26.856.

Comme indiqué en 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an a été autorisé par votre conseil d'administration du 20 décembre 2012.

#### **b. Contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations**

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu en date du 31 mai 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry confiait à votre société moyennant différentes conditions, la conduite, l'entretien et la maintenance de ses installations de cogénération situées 10, rue des Fusillés à 94400 Vitry-sur-Seine. La S.N.C. Cogé Vitry s'était alors engagée à payer à votre société une rémunération forfaitaire annuelle égale à K€ 2.464, valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2000 et indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

A la suite de la suppression de l'indice des produits et services divers catégorie C, utilisé dans la formule d'indexation mensuelle de la rémunération du contrat principal, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu en date du 5 janvier 2005 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel :

- la rémunération forfaitaire mensuelle perçue par votre société en contrepartie de ses prestations est fixée à K€ 237 hors taxes, valeur au 30 septembre 2004 ;
- cette rémunération forfaitaire est indexée mensuellement selon une formule prévue à l'avenant n° 1.

L'avenant n° 1 au contrat initial a été autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 8 décembre 2004. Les dispositions résultant de cet avenant ont été appliquées rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Par ailleurs, en date du 20 décembre 2007, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») au contrat de conduite, d'entretien et de maintenance dont l'objet est le remplacement par votre société, à l'occasion des opérations de visite des parties chaudes de la turbine, de pièces complémentaires dans le but d'améliorer le rendement de la machine. La rémunération des travaux complémentaires prévus pour 2008 a été fixée contractuellement à K€ 1.326. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 3.610.

Comme indiqué en 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée de 10 ans a été autorisé par votre conseil d'administration du 20 décembre 2012.

#### **c. Convention d'assistance**

Votre société a conclu le 14 décembre 2001 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la S.N.C. Cogé Vitry une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier, fiscal, informatique, juridique et de la communication. Cette convention, qui prévoit une facturation de K€ 61 hors taxes l'an, a été approuvée par votre assemblée générale mixte lors de sa séance du 10 juin 2004.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 61.

Comme indiqué en 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an a été autorisé par votre conseil d'administration du 20 décembre 2012.

#### **5. Avec la société CLIMESPACE, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 20%,**

##### **a. Convention de sous-occupation des galeries Quai de la Râpée**

Votre société a signé le 14 mai 2002 une convention de sous-occupation des galeries techniques souterraines situées Quai de la Râpée (Paris 12<sup>e</sup>) avec la société Climespace.

Cette convention a été établie conformément à l'autorisation d'occupation du Port Autonome de Paris en date du 19 mars 2001.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 3.

**b. Convention d'assistance et de mise à disposition de personnel**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la société Climespace une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier et fiscal, informatique, juridique et de la communication.

A la suite de la liquidation du G.I.E. GTH, filiale de Climespace, et à l'intégration dans cette dernière de l'activité précédemment exercée par le G.I.E. GTH, le volume de l'assistance demandée par Climespace à votre société s'est accru.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2004, a donc autorisé votre société à signer un avenant de révision de sa rémunération. Cet avenant a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2005, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 428.

Comme indiqué en 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an a été autorisé par votre conseil d'administration du 20 décembre 2012.

**c. Bail à construction d'une centrale frigorifique**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juin 1992, a autorisé la mise à disposition par votre société, dans l'usine de Bercy, d'un volume destiné à l'édification d'une centrale de climatisation au prix forfaitaire annuel de € 45.735. Un contrat de location à construction a donc été conclu en date du 29 juin 1994 pour une durée de vingt-cinq ans, et ce rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1992. Le bail prévoit un loyer annuel de € 45.735 révisable en fonction de l'indice de la construction publié par l'INSEE.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 74.

**d. Convention de droit de passage de canalisations dans la chaufferie de votre société située à Bercy**

Votre conseil d'administration a autorisé votre société, lors de sa séance du 29 octobre 1995, à signer une convention avec la société Climespace pour le passage de deux canalisations dans la chaufferie de votre société à Bercy (Paris 12<sup>e</sup>).

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 8.

**e. Convention de sous-location**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention de sous-location de bureaux avec la société Climespace.

Votre société donnait en sous-location, à la société Climespace, depuis le 11 octobre 1999, 454 m<sup>2</sup> de locaux dans l'immeuble sis au 185, rue de Bercy (Paris 12<sup>e</sup>).

Les besoins de la société Climespace ayant évolué, votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de sous-location. Aux termes d'un avenant en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, la surface occupée par la société Climespace a été portée à 483 m<sup>2</sup> à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le loyer révisé.

Un avenant n°2 portant sur l'augmentation de la surface (et du loyer proportionnellement) a été autorisé en septembre 2007. La surface a été modifiée le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour être portée à 1.112 m<sup>2</sup>.

Au titre de la rémunération de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 647.

**6. Avec la S.N.C. CHOISY VITRY DISTRIBUTION (CVD),**

*Lettre d'engagement de maintien de participation et de forme juridique octroyée à CVD par votre société*

La S.N.C. Choisy Vitry Distribution (CVD) dont votre société est actionnaire à hauteur de 45 % (la société GDF Suez ES étant le second actionnaire à hauteur de 55 %) a sollicité un prêt bancaire pour un montant de K€ 7.933.

La banque a subordonné l'octroi de ce prêt à la signature par votre société et par GDF Suez ES d'une lettre d'engagement de maintenir la forme juridique de CVD et de conserver leur participation dans la S.N.C. jusqu'à extinction de la dette. Votre conseil d'administration, en date du 5 décembre 2007, a autorisé la signature de cette lettre d'engagement. Cette lettre a été signée le 6 décembre 2007 par le président-directeur général de votre société.

L'engagement de votre société porte sur le capital restant dû au 31 décembre 2012, soit K€ 6.977.

**7. Avec la société GDF Suez Finance,**

***Convention de compte courant***

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 19 septembre 2007, a autorisé une convention de compte courant entre votre société et la société GDF Suez Finance par laquelle :

- un compte courant en euros est ouvert pour une durée indéterminée en vue de permettre à votre société de recevoir un crédit intra-groupe ou d'effectuer des dépôts dans le cadre de ses activités habituelles ;
- la limite intra-day est fixée par la convention à M€ 30 et celle de solde négatif à M€ 100 ;
- les taux d'intérêts appliqués par GDF Suez Finance sur le compte courant sont basés sur le taux EONIA, majoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde débiteur, minoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde créditeur.

Au titre de la rémunération de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge financière nette de K€ 182.

Paris et Paris-La Défense, le 16 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT  
Brigitte Vaira Bettencourt

ERNST & YOUNG et Autres  
Charles-Emmanuel Chosson

**Résultats financiers et autres de la société au cours des cinq derniers exercices (en €)**

<b>Nature des indications</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
1. Capital en fin d'exercice :					
Capital social.....	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320
Nombre d'obligations convertibles en actions.....					
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
2. Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	347 371 254	365 708 286	396 423 965	357 578 486	422 583 622
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	48 615 676	58 225 829	86 998 834	71 387 896	92 392 235
Impôt sur les bénéfices.....	1 275 766	8 719 609	9 797 822	10 180 273	24 502 682
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	10 954 181	8 114 212	30 054 836	18 354 480	41 295 828
Résultat distribué.....	5 175 960	5 175 960	5 434 758	6 038 620	6 038 620
3. Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	27,45	28,18	44,22	34,92	37,48
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	6,35	4,70	17,42	10,64	23,94
Dividende attribué à chaque action.....	3,00	3,00	3,15	3,50	3,50
4. Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	529	529	545	574	578
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	22 148 837	24 022 763	25 347 705	26 815 122	30 216 645
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales....)	10 092 282	16 115 573	12 628 669	14 822 003	11 771 746

**COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN**

**Comptes consolidés**

**I – Etat de situation financière au 31 décembre 2012**

(En milliers d'euros)

<b>Actif</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Immobilisations incorporelles.....	3	305 559	290 059
Immobilisations corporelles.....	3	317 138	310 446
Titres disponibles à la vente .....	4.1.1	138	138
Prêts et créances au coût amorti .....	4.1.2	13 781	9 929
Instruments financiers actifs NC .....		0	772
Participation dans les entreprises associées.....	6	24 952	24 833
Impôts différés actif.....	14.3	9 794	0
Total actif non courant.....		671 360	636 176
Prêts et créances au coût amorti .....	4.1.2	939	915
Instruments financiers dérivés.....	4.1.3	92	2 918
Créances clients et autres débiteurs.....	4.1.4	156 391	144 944
Stocks.....	8	31 058	28 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4.2.5	2 201	3 456
Total actif courant.....		190 681	180 559
Total actif.....		862 040	816 735

<b>Passif</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Capitaux propres.....	V	225 534	219 924
Dont intérêts minoritaires.....		-641	-543
Provisions.....	9	231 205	210 655
Dettes financières.....	4.2.3	86 409	70 622
Instruments financiers dérivés NC.....		22	
Autres passifs.....		17 463	14 433
Impôts différés passif.....	14.3	0	7 701
Total passif non courant.....		335 099	303 411
Provisions.....	9	11 373	14 342
Dettes financières.....	4.2.3	85 655	93 887
Instruments financiers dérivés.....	4.2.1	0	0
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	4.2.1	141 263	142 677
Autres passifs.....	4.2.1	63 117	42 494
Total passif courant.....		301 408	293 400
Total passif et capitaux propres.....		862 040	816 735

**II – Compte de résultat au 31 décembre 2012**  
(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires.....	11	470 325	422 282
Autres produits opérationnels.....		0	0
Achats.....		-227 050	-181 493
Charges de personnel.....		-43 410	-43 433
Amortissements, dépréciations et provisions.....		-41 104	-35 740
Autres charges opérationnelles.....		-115 735	-122 667
Résultat opérationnel courant.....		43 027	38 949
Résultat sur cession d'actifs.....		-3 122	-613
Dépréciation d'actifs corporels, incorporels et financiers.....		-182	360
Résultat des activités opérationnelles.....		39 724	38 696
Coût de l'endettement financier net.....		-1 980	-61
Autres produits financiers.....		74	112
Autres charges financières.....		-6 938	-6 306
Résultat financier.....	12	-8 844	-6 256
Impôts sur les bénéfices.....	14	-11 787	-11 660
Quote-part de résultat dans les entreprises associées.....	6	3 435	3 010
Résultat net.....		22 528	23 791
Intérêts minoritaires.....		76	54
Résultat net part du groupe.....		22 452	23 737
Résultat net par action (1).....	1.16	13,01	13,76
Résultat net dilué par action (1).....		13,01	13,76

(1) le nombre d'actions est inchangé sur les exercices 2011 et 2012 et s'élève à 1 725 320 actions.

**III – Etat du résultat global au 31 décembre 2012**  
(En milliers d'euros)

	31/12/2012			31/12/2011		
	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle
Résultat net de la période.....	22 528	22 452	76	23 791	23 737	54
Variation de la juste valeur des instruments de couverture...	-3 438	-3 438		1 098	1 163	-65
Ecart de conversion.....	220	235	-15	-39	-30	-9
Impôt.....	1 184	1 184		-451	-451	
<b>TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES</b>	<b>-2 034</b>	<b>-2 019</b>	<b>-15</b>	<b>608</b>	<b>682</b>	<b>-74</b>
Pertes et gains actuariels.....	-13 136	-13 136		-6 955	-6 955	
Impôt.....	4 451	4 451		2 395	2 395	
<b>TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES</b>	<b>-8 685</b>	<b>-8 685</b>	<b>0</b>	<b>-4 560</b>	<b>-4 560</b>	<b>0</b>
Autres éléments du résultat global.....	-10 719	-10 704	-15	-3 952	-3 878	-74
Résultat global.....	11 809	11 748	61	19 839	19 859	-20

Ventilation de l'impôt différé sur les autres éléments du résultat global

	2012		2011	
	Base	Impôt différé	Base	Impôt différé
Pertes et gains actuariels.....	-13 136	4 451	-6 955	2 395
Variation de juste valeur des instruments financiers.....	-3 438	1 184	1 098	-451
Ecart de conversion.....	220		-39	
<b>Total</b>	<b>-16 354</b>	<b>5 635</b>	<b>-5 896</b>	<b>1 944</b>

**IV – Etat de flux de trésorerie**  
(En milliers d'euros)

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture.....	3 456	-3 623
Résultat net.....	22 528	23 791
Quote-part de résultat MEE.....	-3 435	-3 010
Dividendes reçus des MEE.....	1 650	1 327
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	39 112	34 851
Instruments financiers.....	182	-360
Résultat sur cessions d' actifs.....	3 156	646
Résultat financier.....	8 844	6 256
Impôt sur les bénéfices.....	11 787	11 660
Perte de valeur.....	-34	-33
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts.....	83 789	75 127
Impôt décaissé.....	-11 053	-11 085
Participation des salariés.....	-424	86
Variation du besoin en fonds de roulement (*).....	-10 210	15 386
Variation des dettes d'exploitation non courantes.....	3 454	
Flux issus des activités opérationnelles.....	65 556	79 514
Investissements.....	-63 977	-63 125
Cessions.....	-189	0
Acquisition immobilisations financières.....	-22	-65
Réduction des autres immobilisations financières.....	97	61
Intérêts reçus sur actifs financiers non courants.....	-2 141	-1 518
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants.....		0
Flux issus des activités d'investissement	-66 232	-64 647
Opérations de financement :		
Dividendes versés.....	-6 039	-5 435
Remboursement des dettes financières.....	-17 888	-16 556
Besoin de trésorerie (financement).....	-23 927	-21 991
Augmentation des dettes financières.....	28 001	13 097
Dégagement de trésorerie (financement).....	28 001	13 097
Intérêts financiers versés.....	-1 980	-62
Intérêts financiers reçus.....		1
Variation des découverts bancaires.....	-2 673	1 167
Flux issus des activités de financement.....	-579	-7 788
Variation de trésorerie.....	-1 255	7 079
Trésorerie de clôture.....	2 201	3 456

**V – Etat de variations des capitaux propres consolidés**  
(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Pertes et gains actuariels	Variations justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participati on ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010.....</b>	<b>1 725 320</b>	<b>27 605</b>	<b>4 568</b>	<b>193 733</b>	<b>-21 768</b>	<b>1 759</b>	<b>152</b>	<b>206 049</b>	<b>-382</b>	<b>205 667</b>
Résultat net.....				23 737				23 737	54	23 790
Autres éléments du résultat global.....					-4 560	712	-30	-3 878	-74	-3 952
Résultat global de l'exercice 2011.....				23 737	-4 560	712	-30	19 859	-20	19 838
Dividendes distribués.....				-5 435				-5 435	-141	-5 576
Variation de périmètre								0		0
Autres.....				-5				-5		-5
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011.....</b>	<b>1 725 320</b>	<b>27 605</b>	<b>4 568</b>	<b>212 030</b>	<b>-26 328</b>	<b>2 471</b>	<b>122</b>	<b>220 468</b>	<b>-543</b>	<b>219 924</b>
Résultat net.....				22 453				22 453	76	22 528
Autres éléments du résultat global.....					-8 686	-2 254	235	-10 705	-28	-10 733
Résultat global de l'exercice 2012.....				22 453	-8 686	-2 254	235	11 748	48	11 795
Dividendes distribués.....				-6 039				-6 039	-147	-6 186
Variation de périmètre								0		0
Autres.....				-1				-1	1	0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012.....</b>	<b>1 725 320</b>	<b>27 605</b>	<b>4 568</b>	<b>228 443</b>	<b>-35 014</b>	<b>217</b>	<b>357</b>	<b>226 175</b>	<b>-641</b>	<b>225 534</b>

**VI – Notes aux états financiers**

En date du 28 mars 2013 le Conseil d'Administration de CPCU a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 de la Société CPCU et de ses filiales. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 20 juin 2013.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

CPCU SA, Société mère du Groupe et de ses filiales, dont le siège social est situé au 185 rue de BERCY 75012 PARIS, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux Sociétés commerciales françaises.

CPCU est détenue majoritairement par le Groupe GDF SUEZ, lequel publie des comptes consolidés IFRS.

Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux Sociétés anonymes et par ses statuts.

La Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris.

**Activité de la Société**

**CPCU est concessionnaire de la Ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la Ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'une prolongation par avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.**

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire),

- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur sur le territoire de la ville et en dehors,
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées comme suit :

- les biens de retour seront remis gratuitement à la Ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1er janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la Ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,

- les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale.

- pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la Ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans.

Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. Cf note 1.7 « Immobilisations corporelles ».

## Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1.1 – Référentiel

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS), les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne (1).

(1) Référentiel disponible sur le site Internet de la Commission Européenne

### 1.2 – Principes comptables

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne, à l'exception des normes, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoires en 2012 et décrits dans le paragraphe suivant :

#### 1.2.1 - Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire en 2012

- Amendements IAS 12 – Impôts sur les résultats - Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents 2. Le Groupe n'est pas concerné par ces amendements;
- Amendement IFRS 7 – Informations à fournir – Transfert d'actifs financiers. L'impact de cet amendement n'est pas significatif pour le Groupe au 31/12/2012

#### 1.2.2 - Amendements IFRS applicables en 2013 et anticipés par le Groupe en 2011

- Amendements IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;

#### 1.2.3 - Normes IFRS, amendements et interprétations applicables en 2013

- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur ;
- Amendements IAS 19 – Avantages du personnel ;
- Amendement IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers;
- Améliorations annuelles – Cycle 2009 - 2011 ;
- IFRIC 20 – Frais de couverture engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert. Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

S'agissant de l'impact de la révision de la norme IAS 19, le Groupe ayant opté en 2006 pour une comptabilisation des écarts actuariels en autre élément du résultat global, celui-ci devrait être peu significatif ; les premiers travaux réalisés confirment le caractère mineur de cet impact.

#### 1.2.4 - Normes IFRS et amendements applicables après 2013

##### Amendements applicables en 2014

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariat
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- Amendement IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
- Amendements IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

Les analyses sur l'impact que ces normes et amendements pourraient avoir pour le Groupe sont en cours.

##### Norme applicable en 2015

- IFRS 9 – Instruments financiers – Classement et évaluation 2.

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et interprétations est en cours.

(2) Ces normes et interprétations n'étant pas encore adoptées par l'Union Européenne, il s'agit d'une traduction libre.

#### 1.2.5 - Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004,
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004.

### 1.3 – Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IAS 39.

## 1.4 – Jugement et utilisation d'estimations

### **Estimations**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les provisions (cf note 9), dont les engagements de retraite et assimilés (cf note 9.1) et les provisions sur le réseau (cf note 9.2) et sur les instruments financiers.

### **Jugement**

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

## 1.5 – Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration proportionnelle, la mise en équivalence et l'intégration globale :

- l'intégration globale s'applique aux filiales dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- les Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Toutes les transactions et positions entre entités du Groupe sont éliminées en consolidation.

La liste des principales Sociétés consolidées par intégration proportionnelle, mise en équivalence ou par l'intégration globale est présentée en note 4.

## 1.6 – Immobilisations incorporelles

Le traitement des concessions et en particulier des biens de retour (immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris) est décrit dans la note 1.11 « Concessions ».

Les autres immobilisations incorporelles hors concession sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

## 1.7 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les actifs de concession.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et diminuées des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

### **1.7.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure**

En application de l'IAS 16, le Groupe comptabilise ses immobilisations par composants en fonction de leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 pour comptabiliser le siège social à sa juste valeur dans l'état de situation financière d'ouverture au 1er janvier 2004.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues en application de l'IAS 20.

### **1.7.2 Amortissement**

En application de l'IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Ces durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations concernées.

Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes et durées suivantes :

- Matériel de transport.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Sous-stations clients.....	15 ans linéaire
- Stations d'échange.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

### 1.7.3 Tests de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

### 1.8 – Stocks

Les stocks de combustibles et de fournitures sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture en fonction des données de marché et de leur utilisation probable dans le cadre des activités du Groupe. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principe IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas de GES :

- les droits à polluer constituent des stocks,
- les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés dans l'état de situation financière pour une valeur nulle,
- les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice en cours, le Groupe constitue une provision correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Cette provision est constituée sur la base du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

### 1.9 – Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des Sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. S'agissant de Sociétés non cotées, la juste valeur est estimée principalement par référence à la quote part de situation nette ou le cas échéant au moyen d'autres techniques d'évaluation reconnues (actualisation de flux de trésorerie futurs...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des prêts au personnel, des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

S'agissant des instruments financiers dérivés, les principes comptables appliqués sont détaillés à la note 1.12.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

La trésorerie comprend les liquidités du Groupe placées sur des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par l'IAS 7. Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

### 1.10 – Provisions courantes et non courantes

#### **1.10.1 Provisions pour retraites et autres avantages du personnel**

Selon les lois et usages, les Sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des Sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations,
- la valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque Société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

En 2006, conformément à l'option offerte par l'amendement d'IAS 19 de décembre 2004, le Groupe a décidé d'abandonner la méthode « du corridor » et de constater la totalité de l'écart actuariel relatif aux engagements postérieurs à l'emploi dans le montant de la provision pour retraite et engagements assimilés, en contrepartie des capitaux propres. Les écarts actuariels sont donc désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global.

#### **1.10.2 Autres provisions**

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Les provisions sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

### 1.10.3 Classification courant / non courant

Les provisions dont la part est à moins d'un an sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passif non courant.

La part à plus d'un an des provisions pour engagement de retraite et assimilés est classée en non courant et la part à moins d'un an en courant. Cette part courante des engagements de retraite et assimilés correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

### 1.11 – Concessions

CPCU applique IFRIC 12 – Service Concession Arrangement depuis 2006. Cette interprétation traite de la comptabilisation des contrats de concession par le concessionnaire d'un service public dans lequel le concessionnaire ou « opérateur » assure le service public ainsi que la gestion et le renouvellement des infrastructures.

En effet, l'IFRIC 12 précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'offrir et d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères de l'IFRIC12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

Selon l'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle « actif incorporel » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur,
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

CPCU a retenu le modèle de « l'actif incorporel », dans la mesure où les usagers payent directement CPCU et qu'aucune garantie sur les montants qui seront versés n'est accordée par la Ville de Paris.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière,
- les investissements de premier établissement et d'extension effectués par CPCU sur le domaine concédé sont comptabilisés sous forme d'actifs incorporels pour la juste valeur des travaux réalisés, sous déduction des droits de raccordements perçus sur l'utilisateur au titre du branchement concerné ;

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats. Elles sont comptabilisées en tant qu'actif incorporel si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant) soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif de renouvellement, lorsqu'à une date donnée il existe un décalage entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les incidences sur l'état de situation financière et l'état du résultat global sont calculées en fonction des règles comptables suivantes :

- immobilisation des extensions et du renouvellement améliorant au moment de la réalisation des travaux en tant qu'actif incorporel par le crédit du chiffre d'affaires,
- charge de renouvellement pour le montant du coût des travaux de renouvellement à l'identique
- amortissement linéaire des actifs incorporels sur la durée résiduelle du contrat de concession.

### 1.12 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et autres créateurs, les dettes d'impôt courant, et les autres passifs.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ensuite ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

### 1.13 – Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
- couverture de flux de trésorerie.

**Couverture de juste valeur** : une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères, ou d'engagement ferme. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

**Couverture de flux de trésorerie** : il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers déjà traduits dans l'état de situation financière, ou de transactions futures non encore traduites dans l'état de situation financière, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

#### **Evaluation de la juste valeur**

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent ne sont pas observables.

#### 1.14 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés à la vente de chaleur et prestations de services dans le cadre de la concession ainsi que la vente d'électricité générée par les installations de production de vapeur.

Le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité de vente de chaleur est comptabilisé au fur et à mesure des consommations des clients. Un relevé des compteurs des clients est régulièrement effectué par la Société.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF et appelé « 97-01 », dont l'échéance est prévue fin mars 2013.

Ce contrat, créé spécifiquement pour promouvoir la cogénération, est réservé aux producteurs qui avaient demandé leur certificat de cogénérateur entre mars 1997 et fin 1998.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51%, disponibilité de 95%) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45% de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55% de la facture et dont le tarif est indicé sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

#### 1.15 – Impôts

Le Groupe calcule l'impôt sur le résultat de ses entités conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera généré.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque Société consolidée et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Dans le cadre d'arrêtés intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité fiscale.

La loi de finances française pour 2010 a introduit la CET (Contribution Economique Territoriale) dont l'une des composantes est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le Groupe a analysé les modalités de détermination de cette cotisation au regard des dispositions prises par l'IFRIC et le CNC (Conseil

National de la Comptabilité) et a considéré qu'au cas particulier, cette cotisation est une charge opérationnelle et ne répond donc pas à la définition d'impôt exigible selon IAS 12. En conséquence, le Groupe a décidé qu'en 2010 comme en 2009, cette charge serait présentée en "autres charges opérationnelles".

#### 1.16 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

#### Note 2 – Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation

CPCU malgré une détention inférieure à 20% détient une influence notable sur le Groupe Tiru. En conséquence, ce dernier est mis en équivalence dans les comptes de CPCU.

Le Groupe est composé des entités suivantes :

Nom et siège social	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2012	Méthode de consolidation au 31/12/2012	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2011	Méthode de consolidation au 31/12/2011
CPCU Compagnie parisienne de chauffage urbain 185, rue de Bercy 75012 Paris	100	Maison-mère	100	Maison-mère
Tiru Traitement industriel des résidus urbains Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris La Défense Cedex	19	Mise en équivalence	19	Mise en équivalence
Climespace 185, rue de Bercy, 75012 Paris	22	Mise en équivalence	22	Mise en équivalence
SNC Cogé Vitry 185, rue de Bercy, 75012 Paris	50	Intégration proportionnelle	50	Intégration proportionnelle
SNC Choisy Vitry Energie 185, rue de Bercy, 75012 Paris	55	Intégration globale	55	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry/Seine	45	Mise en équivalence	45	Mise en équivalence
Transports Réunis Services 79, rue Julian Grimau 93700 Drancy.	26	Mise en équivalence	26	Mise en équivalence

#### Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

##### Note 3.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles :	464 515	24 667	0	140	489 322
Concessions.....	461 812	24 667			486 479
Autres .....	2 703			140	2 843
Immobilisations corporelles :	665 748	38 123	8 151	-140	695 580
Terrains.....	4 717		205		4 512
Constructions.....	94 338		125	1 262	95 475
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	531 294	2 765	7 798	19 151	545 412
Autres immobilisations corporelles.....	11 719		23	764	12 460
Immobilisations corporelles en cours.....	23 680	35 358		-21 317	37 721
Total.....	1 130 263	62 790	8 151	0	1 184 902
Dont immobilisations en locations financement :					
Constructions.....	26 954				26 954
Installations techniques.....	14 983				14 983
	41 937	0	0	0	41 937

Au 31 décembre 2012, les commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat s'élèvent à 28,9 M€.

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les droits de concession du réseau de distribution de vapeur donné par la Ville de Paris (Cf note 1.11 « Concessions »).

Les acquisitions du poste « Concessions » comprennent les principaux investissements suivants :

- la canalisation structurante « T3 » à l'Est de Paris (9 M€)
- la boucle d'eau chaude Pré Saint-Gervais (2 M€)
- la boucle d'eau chaude sur le projet Paris Nord-Est (2 M€)
- les branchements dans Paris (capitalisation à compter de la signature de l'Avenant 10 du traité de concession le 10/07/12) (2 M€)

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les constructions, les usines de production (matériel et outillage industriels).

Les acquisitions du poste « Installations techniques » comprennent les principaux investissements suivants :

- aménagement et travaux sur chaufferies pour (14 M€) dont :
  - la modernisation des réservoirs d'eau de la centrale Vaugirard (2 M€)
  - l'aménagement des quais de Seine du site de Grenelle à la demande du Port Autonome de Paris (2 M€)
  - l'entretien décennale de Grenelle, Ivry et Vaugirard (2 M€)
  - le contrôle commande de la chaudière n°2 du site d'Ivry (1 M€)
  - le doublement des lignes extractions cendres du site de Saint-Ouen (1 M€)
  - la séparation des réseaux d'eaux pluviales du site de Saint-Ouen (1 M€)
- les postes de livraison (2 M€)
- la boucle d'eau chaude de l'île Saint-Denis (1 M€)

Les immobilisations corporelles en cours comprennent essentiellement :

- la centrale de géothermie Paris Nord-Est (17 M€)
- la mise en conformité environnementale de la centrale charbon de Saint-Ouen (4 M€)
- l'unité de stockage des granulés de bois pour essais de co-combustion bois-charbon (2 M€)

Les cessions concernent essentiellement les éléments suivants :

- perte des études du départ vapeur de la boucle d'eau chaude Bagnolet (1 M€)
- perte des études du projet Biomasse réseau hors Paris (1 M€)
- inventaire du site de Saint-Ouen (1 M€)
- sortie de la chaudière n°5 du site de Bercy (1 M€)

### Note 3.2 – Amortissements et pertes de valeurs cumulés

(En milliers d'euros)	Montant des amortissements au 31/12/2011	Dotations	Perte de valeur	Reprises	Reclassements	Montant des amortissements au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles :	174 456	9 307	0	0	0	183 763
Concessions.....	171 789	9 163				180 952
Autres.....	2 667	144				2 811
Immobilisations corporelles :	355 302	27 384	4 243	0	0	378 443
Constructions.....	50 706	2 944	96			53 554
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	293 707	23 838	4 093			313 452
Autres immobilisations corporelles.....	10 889	602	54			11 437
Total.....	529 758	36 691	4 243	0	0	562 206
Dont amortissement immobilisations en locations financement :						
Constructions.....	10 442	730				11 172
Installations techniques.....	12 078	1 965				14 043
	22 520	2 695	0	0	0	25 215

### Note 3.3 – Valeur nette comptable

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles :	305 559	290 059
Concessions.....	305 527	290 023
Autres.....	32	36
Immobilisations corporelles :	317 138	310 446
Terrains.....	4 512	4 717
Constructions .....	41 921	43 632
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	231 960	237 587
Autres immobilisations corporelles.....	1 023	830
Immobilisations mises en concession.....		
Immobilisations corporelles en cours.....	37 721	23 680
Total.....	622 697	600 505
Dont immobilisations en locations financement :		
Constructions.....	15 782	16 512
Installations techniques.....	940	2 905

### Note 3.4 – Locations financements et locations simples

#### Locations financements

Les contrats de locations financements conclus par le Groupe CPCU concernent :

- le siège social de CPCU (5 étages de l'immeuble situé au 185 rue de Bercy 75012 Paris), à échéance le 1er juillet 2014,
- la turbine de cogénération de la SNC Cogé Vitry (à hauteur de 50%), à échéance au 31 mars 2013.

Les paiements minimaux actualisés mentionnés ci-dessous ne concernent que le contrat de Cogé Vitry, les loyers relatifs au contrat de CPCU ne nécessitant pas de paiement, étant imputés sur un dépôt préalablement constitué.

(En milliers d'euros)	Paiements minimaux de location financement au 31 décembre 2012	Paiements minimaux de location financement au 31 décembre 2011
Au cours de la 1ère année	1 097	2 468
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	367	1 464
Au-delà de la 5ème année	0	0
<b>Total paiements futurs minimaux</b>	<b>1 464</b>	<b>3 932</b>

#### Locations simples.

Les locations simples ne représentent pas des montants significatifs.

### Note 4 – Instruments financiers

L'ensemble des instruments financiers du Groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur à l'exception des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

#### Note 4.1 - Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente.....	138		138	138		138
Prêts et créances au coût amorti.....	13 781	939	14 720	9 929	915	10 844
Instruments financiers dérivés .....		92	92	772	2 918	3 690
Créances clients et autres débiteurs .....		156 391	156 391		144 944	144 944
Trésorerie et équivalent de trésorerie .....		2 201	2 201		3 456	3 456
Total actifs financiers.....	13 919	159 623	173 542	10 839	152 233	163 072

#### Note 4.1.1 - Titres disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	% de détention au 31/12/2012	31/12/2012	31/12/2011
Institut de gestion déléguée.....	N/A	1	1
SDC Clichy.....	4	137	137
Total des titres disponibles à la vente.....		138	138

La valeur comptable des titres disponibles à la vente représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les titres disponibles à la vente représentent les participations minoritaires du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Au 31 décembre 2012 il n'y a pas de variation des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

#### Note 4.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts au personnel.....	1 483	3	1 486	1 582	0	1 582
Créances sur cession d'immobilisations.....	12 298	0	12 298	8 347	0	8 347
Dépôt et cautionnement.....	0	381	381	0	377	377
Créances immobilisées.....	0	555	555	0	538	538
Total prêts et créances au coût amorti .....	13 781	939	14 720	9 929	915	10 844

La valeur comptable des prêts et créances au coût amorti représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances sur cession d'immobilisation sont une créance sur le Concédant relative au renouvellement modernisant des canalisations de retours d'eau structurantes.

#### Note 4.1.3 - Instruments financiers dérivés

Les actifs correspondent à des achats à terme de combustibles fossiles (fioul et charbon), à échéance 2013 et 2014, et se décomposent comme suit :

Combustible	Quantités par échéance		Valorisation K€ 31/12/2012	Valorisation K€ 31/12/2011
	2013	2014		
Fioul (milliers de tonnes)	33	0	-329	2 623
Charbon (milliers de tonnes)	180	0	-354	-95
Gaz (GWh)	270	9	753	1 162
Total			70	3 690

Ces instruments remplissent les critères de qualification de couverture de flux de trésorerie selon la norm IAS 39. En conséquence, les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

#### Note 4.1.4 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes versés sur commande.....	2 029	1 377
Clients et autres débiteurs.....	113 730	93 707
Créances diverses.....	40 632	49 860
Créances clients et autres débiteurs.....	156 391	144 944

La valeur comptable des créances clients et comptes rattachés représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances clients sont en hausse en raison de la rigueur climatique favorable de décembre 2012 comparée à celle de décembre 2011.

#### Note 4.2 – Passifs financiers

L'ensemble des passifs financiers du Groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur.

La valeur comptable des passifs financiers représente une bonne évaluation de la juste valeur.

##### Note 4.2.1 – Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières.....	86 409	85 655	172 064	70 622	93 887	164 509
Autres passifs.....	17 463		17 463	14 433		14 433
Instruments financiers dérivés.....	22		22		0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes...		7 674	7 674		7 548	7 548
Fournisseurs.....		107 996	107 996		105 887	105 887
Autres dettes d'exploitation.....		24 694	24 694		25 881	25 881
Passif de renouvellement.....		900	900		3 361	3 361
Autres passifs d'exploitation.....		63 117	63 117		42 494	42 494
Total passifs financiers.....	103 894	290 035	393 929	85 055	279 058	364 113

##### Note 4.2.2 – Répartition par échéance

(En milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes à - d'un an.....		290 035	290 035		279 058	279 058
Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans.....	57 301		57 301	49 326		49 326
Dettes à + de cinq ans.....	46 593		46 593	35 729		35 729
Total.....	103 894	290 035	393 929	85 055	279 058	364 113

#### Note 4.2.3 – Dettes financières par nature

Toutes les dettes financières sont contractées en euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunts.....	80 553	10 847	64 126	14 618
Locations financement.....	5 856	1 093	6 496	2 880
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....		73 715		76 389
Total dettes financières.....	86 409	85 655	70 622	93 887

#### Note 4.2.4 – Dettes financières par types de taux (avec intérêts)

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
A taux variable.....	75 485	92 251
A taux fixe.....	94 378	72 258

L'augmentation de la dette à taux fixe vient de la levée de la Tranche 2 de 28 M€ du prêt finançant la canalisation structurante « T3 ». Ce prêt est remboursable sur une durée de 12 ans (échéance 30/06/2024).

#### Note 4.2.5 – Ratio d'endettement

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Total des emprunts .....	98 349	88 120
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	73 715	76 389
Endettement brut.....	172 064	164 509
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	-2 201	-3 456
Endettement net.....	169 863	161 053
Total des capitaux propres.....	225 534	219 924
Ratio d'endettement.....	0,76	0,75

#### Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

#### Note 5.1 - Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son état de situation financière. Le Groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles et financières.

#### Activités Opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Créances clients et autres débiteurs						Total	Total	Total
au 31 décembre 2012	14 907	0	111	0	15 018	553	140 820	156 391
au 31 décembre 2011	41 117	114	156	9	41 396	589	102 965	144 950

La hausse du poste clients provient de la hausse de la rigueur climatique au mois de décembre 2012 comparée à celle de décembre 2011. Les actifs non dépréciés avec une maturité inférieure à 3 mois sont en diminution de 15 M€.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs :

	(En milliers d'euros)
Au 1er janvier 2011.....	686
Dépréciation de créances.....	461
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice....	-558
Reprise de montants inutilisés.....	
Au 31 décembre 2011.....	589
Dépréciation de créances.....	374
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant la période....	-410
Reprise de montants inutilisés.....	
Acquisition de filiales.....	
Au 31 décembre 2012.....	553

Le risque de crédit des comptes clients est limité pour plusieurs raisons :

- le nombre important de clients (5 400),
- la diversification de la clientèle (public, habitat privé, entreprises privées),
- la solvabilité des clients, et l'importance des actifs détenus par ces clients (valeur des immeubles chauffés par CPCU).

Les pertes sur comptes clients sont de ce fait très limitées.

La méthode de dépréciation des créances sur comptes clients est analytique et statistique basée sur l'ancienneté des créances :

- les créances considérées comme litigieuses sont toujours dépréciées à 100%
- les créances échues depuis plus de 120 jours sont dépréciées à hauteur de 50%

#### Activités financières

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture	Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)				
au 31 décembre 2012	0	0	2 422	2 422
au 31 décembre 2011	0	0	2 497	2 497

Ces créances constituent des prêts au personnel et ne représentent aucun risque financier.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe est exposé de façon limitée au risque de crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts et créances au coût amorti). En effet, le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

En cours d'année, CPCU peut, par ailleurs, être amenée à placer de la trésorerie dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie auprès du véhicule GDF SUEZ Finance SA. S'agissant de l'une des filiales de sa maison mère, le risque de contre partie est limité.

#### Note 5.2 - Risque de liquidité

Une convention de trésorerie mise en place en octobre 2007 entre CPCU et GDF SUEZ Finance couvre les besoins de trésorerie depuis cette date.

La Société dispose de 100 M€ de ligne de crédit sur compte courant GDF-SUEZ Finance par convention de trésorerie.

Les financements externes mis en place (locations financement et emprunts) ont été accordés de manière irrévocable.

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 la répartition des dettes financières par échéance est la suivante :

(En milliers d'euros)	Total	2013	2014	2015	2016	2017	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	91 400	10 846	7 323	7 480	7 561	11 597	46 593
Locations financement.....	6 949	1 094	5 855				
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	73 516	73 516					
Fournisseurs.....	107 995	107 995					
Au 31 décembre 2012.....	279 860	193 451	13 178	7 480	7 561	11 597	46 593

(En milliers d'euros)	Total	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	78 744	14 619	7 694	12 402	4 127	4 173	35 729
Locations financement.....	9 376	2 428	1 093	5 855			
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	76 389	76 389					
Fournisseurs.....	105 887	105 887					
Au 31 décembre 2011.....	270 396	199 323	8 787	18 257	4 127	4 173	35 729

### Note 5.3 - Risque de Marché

#### Risque de change

De par son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de charbon et au contrat de maintenance des cogénérations, libellés en dollars US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

#### Risque de taux d'intérêt :

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps...) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Au 31 décembre 2012, CPCU n'a plus de swap de taux d'intérêt.

### Note 5.4 - Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt : néant.

En matière de change, l'exposition de CPCU :

- au niveau de l'état du résultat global, est fonction des achats de combustibles (charbon, fioul) libellés en dollars pour un montant de l'ordre de 67 M€ en 2012. Une variation de 10% du cours de l'euro/dollar conduirait à une variation du coût des combustibles de l'ordre de 6,7 M€, hors impact des achats à terme de devises,
- au niveau de l'état de situation financière, n'est pas significative, CPCU n'ayant pas d'actifs ni de passifs significatifs en devises.

**Note 6 – Participations dans les entreprises associées**

Sociétés mises en équivalence :

(En milliers d'euros)	Valeur d'équivalence		Quote-part de résultat		Chiffre d'affaires	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Groupe Tiru.....	12 337	12 441	1 519	1 117	230 277	205 012
Climespace.....	12 923	12 479	2 124	2 028	82 695	73 367
Transports réunis services (1)	260	243	30	32	3 694	3 851
SNC Choisy Vitry Distribution...	-568	-330	-238	-167	19 567	15 892
<b>Total.....</b>	<b>24 952</b>	<b>24 833</b>	<b>3 435</b>	<b>3 010</b>	<b>336 233</b>	<b>298 122</b>

(1) La Société Transports Réunis Services clôture au 30 septembre.

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>SNC Choisy Vitry Distribution</b>		
Total de l'actif.....	25 740	19 760
Total du passif hors capitaux propres.....	27 002	20 493
Total des produits de l'activité.....	19 567	15 982
Résultat de la période.....	-529	-371
<b>Climespace</b>		
Total de l'actif.....	280 354	275 483
Total du passif hors capitaux propres.....	221 609	218 758
Total des produits de l'activité.....	82 695	73 367
Résultat de la période.....	9 656	9 216
<b>Groupe Tiru</b>		
Total de l'actif.....	357 034	350 105
Total du passif hors capitaux propres.....	292 098	284 622
Total des produits de l'activité.....	230 277	205 012
Résultat de la période.....	7 994	5 881
<b>Transports réunis services</b>		
Total de l'actif.....	2 274	1 722
Total du passif hors capitaux propres.....	1 223	788
Total des produits de l'activité.....	3 694	3 851
Résultat de la période.....	117	121
Total des actifs.....	665 402	647 070
Total des passifs hors capitaux propres	541 932	524 661
Total des produits de l'activité.....	336 233	298 212
Résultats de la période.....	17 238	14 848

**Note 7 – Informations résumées sur les participations dans une co-entreprise**

Participation dans une co-entreprise :

La Société concernée est la SNC Cogé Vitry, intégrée proportionnellement à 50% dont la contribution dans les comptes consolidés du Groupe est la suivante :

<b>Cogé Vitry - montants intégrés proportionnellement (K€)</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Actifs courants	13 208	10 728
Actifs non courants	11 254	14 758
<b>Sous-total actifs</b>	<b>24 462</b>	<b>25 485</b>
Capitaux propres	8 905	9 583
Passifs courants	15 558	12 723
Passifs non courants	-1	3 180
<b>Sous-total passifs</b>	<b>24 462</b>	<b>25 485</b>
Total des produits	26 585	23 463
Total des charges	23 808	19 997
<b>Résultat</b>	<b>2 777</b>	<b>3 466</b>

## Note 8 – Stocks

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières (charbon, fioul).....	24 036	22 539
Autres pièces détachées .....	6 640	6 244
Quotas CO2.....	1 685	618
Valeur brute.....	32 361	29 402
Provision pour dépréciation.....	1 303	1 076
Valeur nette.....	31 058	28 326

La variation du stock de matières premières est liée :

- à la variation des quantités stockées :

- charbon (113 738 tonnes en 2012 contre 127 304 tonnes en 2011)	- 1,3 M€
- fioul (19 414 tonnes en 2012 contre 18 842 tonnes en 2011)	+ 0,3 M€

- à la variation des prix :

- charbon (104€/tonne en 2012 contre 95 €/tonne en 2011)	+ 1,0 M€
- fioul (631 €/tonne en 2012 contre 555 €/tonne en 2011)	+ 1,5 M€

- Quotas CO2

Le plan national d'affectation des quotas de Gaz à effet de serre (CO2) pour la seconde période 2008 - 2012 a attribué au Groupe CPCU 1 563 592 quotas (de tonnes de CO2).

En 2012, les émissions réelles se sont élevées à 1 318 471 quotas (988 385 pour CPCU et 330 086 pour Cogé Vitry). Les quotas non utilisés sont reportables sur les années restantes de la période et au delà de 2013.

Le stock de quotas s'établit en hausse de 881 KT fin 2011 à 1 125 KT fin 2012.

## Note 9 – Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2011	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassements	Variation liée à la désactivation	Montant à la fin de la période 31/12/2012
				Montants utilisés	Montants non utilisés			
Non courant .....		210 655	32 864	12 325	4 011	-701	4 724	231 205
Avantages du personnel.....	9.1	115 751	14 072	5 435		-257	4 724	128 855
Provision pour retours d'eau.....	9.2	77 324	7 473	4 371	2 667			77 758
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...		2 123	45	207	102			1 859
Autres.....	9.3	15 457	11 274	2 310	1 242	-444		22 734
Courant.....		14 342	2 207	5 058	820	701	0	11 373
Avantages du personnel.....	9.1	5 038				257		5 295
Provision pour réparation retours d'eau.....	9.2	3 702	813	739	181			3 596
Autres.....	9.3	5 602	1 394	4 319	639	444		2 482
Total provisions courantes et non courantes.....		224 997	35 071	17 382	4 831	0	4 724	242 578

### Note 9.1 – Avantages du personnel

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossement au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le total des engagements retraite et avantages sociaux provisionnés dans les comptes consolidés s'élève à 134,1 M€.

#### 9.1.1 – Rappel des hypothèses

Hypothèses actuarielles :

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le groupe GDF-SUEZ sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation des engagements PE.....	3,30%	4,10%
Taux d'actualisation des engagements LT.....	3,00%	3,90%
Taux de rendement attendu des actifs couverture IFC .....	4,21%	4,77%
Taux de rendement attendu des actifs couverture retraite .....	3,46%	3,90%
Taux d'inflation.....	2,00%	2,00%
Cotisation CNIEG DSF et autres .....	5,44%	5,44%
Taux cotisations préretraites pour 2012 .....	4,73%	4,56%

### 9.1.2 – Eléments de l'état de situation financière

Actif / passif enregistré dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actualisée de l'obligation.....	133 641	120 177
Juste valeur des actifs du régime.....		
Obligation en excès / (déficit) par rapport aux actifs.....	133 641	120 177
Coût des services passés .....	507	612
Actifs / (passifs) enregistrés au bilan.....	134 148	120 789
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres.....	10 175	7 213

La variation des actifs / (passifs) nets des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi se présente ainsi :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dette actuarielle en début d'exercice.....	120 177	109 577
Coût des services rendus.....	3 632	3 005
Intérêts sur la dette actuarielle.....	4 724	4 677
Réductions d'effectifs / Fermeture de plans.....	0	0
(Pertes) / Gains actuariels générés.....	10 175	7 213
Prestations payées.....	-5 067	-4 295
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	0	0
Autres.....	0	0
Dette actuarielle en fin d'exercice.....	133 641	120 177

Variation des montants nets dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Provision pour engagements de retraite et assimilés en début d'exercice...	120 789	110 295
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres.....		
Coût des services rendus.....	3 632	3 005
Intérêts sur la dette actuarielle.....	4 724	4 677
Rendement escompté des actifs financiers.....		
Montant des gains / (pertes) actuariels.....	10 175	7 213
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement.....		
Réduction d'effectifs / Fermeture de plans .....	0	0
Coûts des services passés acquis.....		
Coûts des services passés non acquis.....	-105	-105
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	0	0
Prestations payées.....	-5 067	-4 295
Provision pour engagements de retraite et assimilés en fin d'exercice...	134 148	120 789
Gains / (pertes) actuariels variation des capitaux propres.....	10 175	7 213

Les variations de l'année ont été comptabilisées au compte de résultat à l'exception des pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres.

### 9.1.3 – Engagements par nature et évolution sur la période

La provision constituée conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » s'élève au 31 décembre 2012 à 134,1 M€. Elle se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Avantages post emploi</b>		
1) Retraite et frais de gestion de la CNIÉG	80 021	70 279
2) Indemnités fin de carrière	2 710	2 699
3) Avantages en nature énergie	40 853	38 634
Sous total	123 584	111 612
<b>Autres avantages à long terme</b>		
1) Secours immédiat	3 001	1 732
2) Indemnités compensatrices de frais d'études	150	138
3) Invalidité : rentes accidents du travail – maladies professionnelles	6 401	6 318
4) Médailles du travail (jubilé)	1 013	990
Sous total	10 564	9 177
<b>Total</b>	<b>134 148</b>	<b>120 789</b>

Ces provisions progressent de 120 M€ au 31/12/2011 à 134 M€ au 31/12/2012 et se décomposent en :

- la provision pour retraites augmente de 11 M€ : 69 M€ au 31/12/2011 contre 80 M€ au 31/12/2012,
- les autres provisions (avantage tarifaire, indemnité de fin de carrière, ...) augmentent de 3 M€ : 51 M€ au 31/12/2011 contre 54 M€ au 31/12/2012.

La variation de ces provisions a pour origine :

- une hausse relative due à la désactualisation de la provision d'un montant de 4,7 M€ en 2012 du même ordre que 2011 (4,6 M€), dont la contrepartie se trouve en charges financières,

- une hausse relative liée aux pertes et gains actuariels d'un montant de 10,2 M€ (dont 10,5 M€ en impact réserves et - 0,3 M€ en impact résultat) en 2012 versus 7,2 M€ (dont 7 M€ en impact réserves et 0,2 M € en impact résultat) en 2011, venant pour l'essentiel (11,2 M€) de la variation des taux d'actualisation retenus :

- de 3,80% en décembre 2011 à 3,3% en décembre 2012 correspondant au taux 15 ans pour les retraites, avantages postérieurs d'un effet de 10,9 M€ comptabilisé au bilan,
- de 3,45% en décembre 2011 à 3,0% en décembre 2012 correspondant au taux 10 ans pour les autres avantages à long terme (rentes AT/MP,...) d'un effet de 0,3 M€ comptabilisé en résultat,

- une augmentation correspondant aux droits acquis en 2012, soit 3,6 M€ (3 M€ en 2011),
- une baisse correspondant aux prestations payées en 2012, soit 5,1 M€ (4,3 M € en 2011).

### Note 9.2 – Provision pour retours d'eau

La provision pour retours d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons,
- un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon,
- la provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2004 et 2012,
- le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retours d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- Dotation à la provision pour remise en état des retours d'eau, 8,3 M€ dont :
  - 7,5 M€ pour le réseau Paris,
  - 0,8 M€ pour le réseau hors Paris.

Cette dotation de 8,3 M€ (2,7 M€ en 2011) s'explique par :

- 3,2 M€ au titre de l'augmentation du devis de l'amiante,
  - 4,2 M€ de dotations correspondant à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé) mais susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de la Distribution,
  - 0,9 M€ du fait de la hausse des devis de remplacement et de la réévaluation du coût de l'inspection passant de 113,40 € à 114,64 €.
- Reprise à la provision pour remise en état des retours d'eau, 8 M€ dont :

- 7,1 M€ de reprise sur le réseau Paris,
- 0,9 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond :

- à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections (5 M€),
- à la capitalisation des tronçons de collecte (1,2 M€)
- à la baisse du taux de remplacement de 24,26% en 2011 à 23,89% en 2012, un effet de 1,7 M€.

Ce taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2011 et 2012 :

- en 2011, la moyenne a pris en compte les taux des 8 dernières années (2004-2011),
- en 2012, la moyenne a pris en compte les taux des 9 dernières années (2004-2012).

Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2012 similaire à celui de 2011.

La provision calculée sur les 9 dernières années est minorée de 10 M€ par rapport à un calcul sur les 8 dernières années.

### Note 9.3 – Autres provisions

Au 31 décembre 2012, elles comprennent principalement :

- Dotations aux provisions :

- la provision pour désamiantage du retour d'eau structurant (10,3 M€),
- la provision pour retrait de l'amiante du réseau (1,7 M€) et chaufferies (0,6 M€).

- Reprises de provisions :

- la provision pour désamiantage du retour d'eau structurant (1,7 M€),
- la provision pour retrait de l'amiante réseau (1,3 M€) et chaufferies (0,8 M€),
- la provision pour litige TST (2,9 M€) à l'issue de l'arbitrage rendu par le tribunal courant décembre 2012.

### Note 10 – Capitaux propres

#### Note 10.1 – Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 € au 31 décembre 2012.

Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des assemblées générales du Groupe.

Il n'existe pas de privilèges et restrictions attachés aux actions.

#### Note 10.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation en 2012 était de 36 485 actions représentant environ 2% du capital social.

Aucune variation n'a été constatée sur l'exercice.

#### Note 10.3 – Réserves distribuables

Les réserves consolidées (228,4 M€ au 31 décembre 2012) intègrent la réserve légale de la Société CPCU S.A. pour 2,8 M€ représentant 10% du capital social, en conformité avec les dispositions légales françaises. Cette réserve ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables du Groupe s'élèvent à 132,2 M€ au 31 décembre 2012, composées du report à nouveau et de la réserve générale de la Société CPCU S.A.

#### Note 10.4 – Dividendes

Dividendes payés par CPCU S.A. :

	Montant réparti en milliers d'euros	Dividende net par action en euros
2011 (payé le 29/06/2012)	6 039	3,50
2010 (payé le 30/06/2011)	5 435	3,15
2009 (payé le 30/06/2010)	5 176	3,00
2008 (payé le 30/06/2009)	5 176	3,00
2007 (payé le 30/06/2008)	5 176	3,00

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2012 :

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du Groupe CPCU statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de verser un dividende unitaire de 3,50 euros par action soit un montant total de 6 M€.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2013 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2012, les états financiers à fin 2012 étant présentés avant affectation.

## Note 10.5 – Gestion du capital

CPCU S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales. En particulier, les contrats d'endettement du Groupe n'imposent aucune contrainte en matière de ratio type : capitaux propres sur endettement financier net ou de notation par des agences de crédit. Aussi, en matière de gestion de capital, CPCU poursuit les objectifs suivants :

- avoir un niveau de fonds propres en adéquation avec les risques pris par l'entreprise,
- assurer une rentabilité satisfaisante (notamment par le versement d'un dividende annuel) des fonds investis par les actionnaires.

Le Groupe peut donc être amené à apporter des ajustements à sa structure financière au regard de l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous jacents à son activité. Dans ce cadre, CPCU peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

## Note 11 – Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de chaleur et prestations de services.....	359 821	302 397
Ventes d'électricité.....	85 837	75 875
Ventes au concédant .....	24 667	44 010
Total.....	470 325	422 282

Cf note 1.14 « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires consolidé augmente de 11% de 422 M€ en 2011 à 470 M€ en 2012 et se décompose de la manière suivante :

- les ventes de chaleur augmentent de 19% de 302 M€ en 2011 à 360 M€ en 2012 résultant de :
  - la hausse des volumes vendus de 15%, en raison de la rigueur climatique défavorable en 2012 par rapport à 2011 et un ajustement tarifaire moyen de 7%,
  - la hausse des facturations de redevances forfaitaires d'abonnement de 11%,
- les ventes d'électricité progressent de 13% de 76 M€ en 2011 à 86 M€ en 2012, en lien avec :
  - l'augmentation de la production de 3% de 664 Gwh en 2011 à 686 Gwh en 2012,
  - la hausse du prix de l'électricité vendue corrélativement à celle du prix du gaz transport régulé,
- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) baissent de 44% de 44 M€ en 2011 à 25 M€ en 2012.

Cette baisse vient essentiellement de la réalisation de la canalisation structurante « T3 », l'investissement de 2012 de 9 M€ étant en baisse par rapport à celui de 2011 de 27 M€.

## Note 12 – Résultat sur cessions d'actifs

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultats sur cessions d'actifs	-3 122	-613

Les résultats sur cessions d'actifs se décomposent comme suit :

- la vente du terrain de La Villette conformément à l'avenant 9 au traité de concession, reconnu en produit sur l'exercice 2012 à hauteur de 0,8 M€,
- la charge représentant la dépréciation des investissements :
  - de la liaison entre le projet de centrale biomasse de Gennevilliers retenue dans l'appel à projet « CRE4 » et le réseau CPCU (1,5 M€) : ce projet est abandonné au profit du projet de conversion de la centrale charbon de Saint-Ouen en co-combustion bois-charbon,
  - des départs vapeur de la canalisation structurante « T3 » prévus pour l'alimentation du chauffage urbain de Bagnolet, dans la mesure où ce réseau a opté pour rester en production autonome non reliée au réseau CPCU (1,1 M€),
  - de canalisations renouvelées dans le cadre du programme de modernisation des canalisations structurantes et de collecte (0,8 M€).

Pour rappel, la charge de 2011 était afférente à des cessions d'actifs consécutifs aux inventaires physiques de centrales de production.

## Note 13 – Résultat financier

### Note 13.1 – Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Coût de la dette nette.....	-1 980	-61
Autres charges financières.....	-6 880	-6 202
Autres produits financiers.....	15	7
Total.....	-8 844	-6 256

**Note 13.2 – Coût de la dette nette**

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charges d'intérêts :		
Charges d'intérêts sur emprunts.....	-1 980	-62
Charges d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...		
Sous-total.....	-1 980	-62
Produits d'intérêts :		
Produits sur trésorerie actif.....	0	1
Revenus des valeurs mobilières de placement .....		
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement...		
Produits d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...		
Sous-total.....	0	1
Impairment et fair value sur coût de la dette :		
Reprise de provision pour risques et charges financières.....		
Sous-total.....	0	0
Total coût de la dette nette.....	-1 980	-61

**Note 13.3 – Autres charges financières**

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Désactualisations des provisions.....	-4 724	-4 677
Actualisation de la créance sur le concédant .....	-1 943	-1 482
Autres charges financières.....	-213	-43
Total.....	-6 880	-6 202

La désactualisation des provisions concerne les provisions liées aux engagements postérieurs à l'emploi et reste stable comparée à 2011 (4,7 M€).  
L'actualisation de la créance sur le concédant est liée à la modernisation des tronçons structurants.

**Note 13.4 – Autres produits financiers**

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits financiers sur autres actifs financiers.....	15	7
Intérêts sur actifs circulants.....		
Total.....	15	7

**Note 14 – Parties liées**

Liste des parties liées et des principales transactions : les transactions entre les parties liées ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

- GDF-SUEZ Finance : compte - courant de trésorerie entre CPCU et Suez Finance par une convention (63 M€),
- Tiru : contrat d'achat par CPCU de la vapeur produite par les usines Tiru (21,3 M€),
- Cogé Vitry :
  - refacturation de services (ex : contrat de conduite de maintenance, assistance administrative) (1,8 M€),
  - achat de vapeur par CPCU à Cogé Vitry (13,5 M€),
- SOVEN : vente de gaz à CPCU (65 M€),
- Transports Réunis Services : transport, traitement, manutention et stockage de charbon (2,6 M€),
- SDC Clichy : vente de vapeur par CPCU (9,2 M€),
- CVD : garantie d'emprunt sur le montant du capital restant dû (7 M€),
- Ville de Paris : vente de chaleur d'un montant de 20 M€.

Les informations concernant les dirigeants sont en note 17.

## Note 15 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice

### Note 15.1 – Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants .....	-23 529	-10 179
Impôts différés .....	11 743	-1 481
Total .....	-11 786	-11 660
Taux effectif d'impôt .....	38,17%	35,94%

L'impôt est stable à 12 M€ en 2011 comme en 2012, résultant de :

- la base imposable baisse de 32 M€ en 2012 à 31 M€ en 2011
- le taux d'imposition augmente de 36% en 2011 à 38% en 2012 ; conséquence du contrôle fiscal conclu fin juin 2012.

### Note 15.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence).....	30 880	32 441
Taux d'impôt théorique de la maison mère.....	36,10%	36,10%
Produit/(charge) d'impôt théorique.....	-11 148	-11 711
Différences permanentes :	-90	94
Différences permanentes sur les comptes sociaux.....	1 804	1 423
Différences permanentes sur les retraitements consolidés....	-1 894	-1 329
Impôt forfaitaire et autres compléments d'impôt.....	-548	1
Divers.....		-43
Produit/(charge) d'impôt réel.....	-11 786	-11 660
Taux effectif d'impôt.....	38,17%	35,94%

### Note 15.3 – Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Pertes fiscalement reportables.....		
Autres.....		
Actifs d'impôt différé brut avant compensation.....	57 053	45 953
Compensation par entité légale.....	-47 260	-45 948
Actifs d'impôt différé brut après compensation.....	9 793	5
Actifs d'impôt différé brut non comptabilisé.....		
Actifs d'impôt différé net.....	9 793	5
Passifs d'impôt différé brut avant compensation.....	47 259	53 654
Compensation par entité légale.....	-47 260	-45 948
Passifs d'impôt différé brut après compensation.....	-1	7 706
Passifs d'impôt différé net.....	-1	7 706
Impôt différé net.....	9 794	-7 701

Impôts différés par source :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres différences temporelles déductibles	6 701	1 124
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	46 056	41 447
Autres provisions non déductibles temporairement	4 296	3 382
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>57 053</b>	<b>45 953</b>
Amortissement fiscal accéléré	9 580	14 129
Autres déductions fiscales temporaires	37 680	39 525
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>47 260</b>	<b>53 654</b>
<b>Passif net d'impôt différé</b>	<b>9 794</b>	<b>-7 701</b>

### Note 15.4 – Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts

Il n'existe pas de déficits fiscaux reportables.

#### Note 16 – Certificats d'Economies d'Energie

La provision a été ajustée sur l'exercice 2012 passant de 1,3 M€ à 1,2 M€ (représentant un déficit de 241 GWh cumac valorisé à 5 €/MWh cumac) pour tenir compte tenu des éléments suivants :

- CPCU a obtenu la validation auprès de la DRIEE de 872 GWh cumac au titre des fiches (i) de raccordement de bâtiments existants au réseau CPCU, et (ii) de rénovation des sous-stations,
- CPCU est en attente de validation de 308 GWh cumac auprès de la DRIEE.

#### Note 17 – Rémunérations des Dirigeants et avantages annexes

La rémunération des Dirigeants s'élève en 2012 à 1,443 M€, soit :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Avantages à court terme	1 412	1 563
Avantages postérieurs à l'emploi		0
Indemnités de fin de contrats		0
Paievements fondés sur les actions	31	18

#### Note 18 – Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Les cabinets Tillet Audit et Ernst & Young agissent en tant que commissaires aux comptes de CPCU. Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au décret 2008-1487.

(En milliers d'euros)	Cabinet TILLET Audit				Cabinet ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▣ Emetteur	96	94	91%	91%	110	110	100%	100%
▣ Filiales intégrées globalement (CVE)	9	9	9%	9%		0	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▣ Emetteur	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
▣ Filiales intégrées globalement (CVE)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>103</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### **Règles et méthodes comptables**

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre Groupe, en particulier en ce qui concerne le contrat de concession et les quotas d'émission de gaz à effet de serre, domaines qui ne font pas l'objet de dispositions ou de précisions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous nous sommes assurés que les notes VI 1.2, 1,8 et 1,11 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

#### **Estimations comptables**

Comme il est précisé dans la note VI 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note de l'annexe aux comptes consolidés précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre Groupe révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions « réseau » et les engagements de retraite et assimilés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées ainsi que le caractère approprié des informations présentées dans la note VI 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

La note VI 9.1 aux états financiers précise les modalités d'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi et/ou les autres avantages à long terme tel que l'avantage tarifaire. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées,

à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que cette note aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris La Défense et, le 16 avril 2013,

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT  
Brigitte Vaira Bettencourt

ERNST & YOUNG et Autres  
Charles-Emmanuel Chosson

## **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Directeur Général  
Frank DEMAILLE